



les élections du 29 avril

par Pierre-L. O'Neill

470 candidats sont en lice

Un nombre de 470 candidats ont dûment rempli les conditions stipulées par la loi électorale du Québec et brigeront les suffrages de l'électorat aux élections du 29 avril. Ce nouveau record de l'histoire politique du Québec a été annoncé hier, peu après 14 heures, par le président général des élections, Me François Drouin. Un nombre de 419 candidats s'étaient présentés aux élections du 5 juin 1966.

L'Union nationale, le Parti libéral et le Parti québécois ont tous trois présenté des candidats dans chacune des 108 circonscriptions électorales. Le

Ralliement des créditistes compte 94 candidats tandis que le Nouveau parti démocratique sera représenté officiellement dans 14 comtés. Les noms de ces deux partis figureront sur les bulletins de scrutin, parce qu'ils ont rempli l'exigence de présenter au moins 10 candidats.

Un nombre de 34 autres candidats se réclamant de diverses étiquettes politiques, seront inscrits comme indépendants ou sans identification politique. Ce groupe comprend 21 indépendants, cinq libéraux indépendants, trois

créditistes indépendants, un unioniste indépendant, un péquiste indépendant (Taillon) et deux du parti poétique.

Le groupe des 470 candidats compte neuf femmes, deux de moins qu'en 1966, qui se présentent toutes, dans des circonscriptions de la région de Montréal. Trois représentent le Parti québécois tandis que l'Union nationale, le Parti libéral et le Ralliement créditiste ont chacun une candidate. Les trois autres seront inscrites comme indépendantes, y compris l'unique candidate communiste, Mme Claire DaSylva-De-

mers, dans Montréal-St-Louis. Seule, Mme Claire Kirkland-Casgrain était déjà membre de l'Assemblée nationale.

A sa dissolution, l'Assemblée nationale comptait 55 députés UN, 44 libéraux, six indépendants et trois vacants. Plus de 3.500.000 Québécois sont habilités à voter le 29 avril, comparativement à 3.191.000 en 1966. L'augmentation sensible du nombre des électeurs est surtout due au fait que l'âge minimum du votant a été abaissé de 21 à 18 ans.

Voir page 6: Les élections

la météo

Généralement clair. Peu de changement dans les températures. 35 et 55.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXI - NO 88

Montréal, jeudi 16 avril 1970

10 CENTS

L'équipage réussit une manoeuvre cruciale

Apollo 13 corrige sa course

Les postes attendent un ordre du Trésor

A l'offre ferme et définitive du gouvernement, les ex-camionneurs de G. Lapalme ont apporté hier à Montréal un nouveau refus tout aussi catégorique que les précédents et ont décidé de se rendre une nouvelle fois à Ottawa aujourd'hui rendre compte de vive voix à M. Drury, président du Conseil du trésor, de leur décision.

A cette réponse négative, M. Drury n'aura qu'à donner instruction à l'hôtel des postes de Montréal d'embaucher des camionneurs pour rétablir un service normal de livraison postale à Montréal.

Interrogé sur la façon dont il procéderait après minuit, heure d'expiration de l'offre gouvernementale, le maître de poste de Montréal, M. Hector Cormier, a expliqué qu'il ne pourrait agir sans l'ordre du Conseil du trésor.

Une fois cet ordre reçu, a-t-il dit, nous procéderons selon les principes d'embauche établis par la commission des relations du travail. M. Cormier a révélé que déjà 760 candidatures avaient été posées aux postes de camionneurs réservés jusqu'à minuit aux ex-employés de G. Lapalme. De ces 760 candidatures, pas une seule ne provient d'un ex-employé de cette compagnie.

Nécessairement, a poursuivi M. Cormier, on peut s'attendre à une flambée de violence, mais nos effectifs de sécurité ne seront pas augmentés pour autant. Le cas échéant, nous ferons appel à la police de Montréal, a-t-il poursuivi.

Déjà, des actes de violence avaient été enregistrés à Montréal, mais la journée d'hier a été marquée d'une intensification qualitative, si l'on peut dire, de ces méfaits. Au moins un coup de feu a été tiré sur une voiture qui escortait un camion de livraison postale, mais la balle, de calibre .22, s'est logée dans la portière droite de l'automobile, et personne n'a été blessé.

D'autre part, plusieurs pare-brise de camions de livraison ont été fracassés par des briques et plusieurs pneus ont été taillés. Enfin, deux fenêtres de succursales postales ont été brisées.

Autre fait important à signaler, le président du syndicat des ex-ca-

Voir page 2: Les postes

au gré du temps

Anathème

Il n'est pas bon d'être Vietnamien. C'est appartenir à un pays longtemps colonisé, puis occupé en 1941 par les Japonais, ensuite déchiré par des troubles politiques, puis aux prises avec une affreuse guerre civile qui dure depuis vingt-cinq ans, consolidée par des puissances extérieures.

Être Vietnamien au Vietnam, c'est un malheur, mais depuis quelque temps, être Vietnamien au Cambodge, c'est une malédiction. Les autorités de Phnom-Penh ne faisant aucune différence entre les Vietnamiens pro ou anti Viet-Cong, tous sont voués à la destruction.

Et de plus, à l'oubli, car nous savons désormais que le génocide tue jusqu'au souvenir des êtres.

Qui parle encore aujourd'hui du Biafra et des Biafrais?

Louis-Martin TARD



La tuerie des civils d'origine vietnamienne au Cambodge se poursuit. Un préposé au bac de Neak Leung, à 36 milles au sud-est de Phnom-Penh a compté hier matin plus de 400 corps charriés par le Mékong. Mais combien y en avait-il ? Ils continuaient d'arriver visibles sur une distance d'un mille en amont du fleuve. (Téléphoto AP)

Un grand coup à Chicoutimi

L'UN a voulu montrer qu'elle aussi peut attirer les foules

par Gilles Lesage

CHICOUTIMI — Devant une foule de quelque 1.500 personnes, dans une salle où le tintamarre et un orchestre étourdissant en mettaient plein la vue aux reporters, quelques-uns des principaux ténors de l'Union nationale s'en sont pris hier soir en termes divers à M. René Lévesque et au Parti québécois.

Dans le comté de Chicoutimi où le ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, dispute féroce-ment son siège au péquiste Marc-André Bédard, le parti ministériel a voulu frapper un grand coup et démontrer que, loin d'être battu, il est encore capable d'attirer des foules et de soulever de l'enthousiasme.

Un orchestre à la mode était sur place pour stimuler la foule, scander des slogans et accompagner les applaudissements nombreux et nourris. De fort groupes de jeunes gens habilement menés par des "cheer leaders" à la voix forte, s'en donnaient à cœur joie en faveur de leur candidat favori, l'un ou l'autre des cinq porte-étendards de l'Union nationale dans la région.

Les quelque 800 sièges du Centre d'apprentissage étaient remplis et il y avait presque autant de monde debout dans les allées, à l'arrière et dans les escaliers.

M. Tremblay, reconnu comme un organisateur hors pair, a fait son entrée vers 20 heures et il a été porté en triomphe à plusieurs reprises jusque devant la table réservée aux journalistes, comme pour leur démontrer qu'il a la faveur des gens de son comté.

Arrivé une demi-heure plus tard, le premier ministre a aussi reçu un chaleureux accueil, mais moins délirant que celui qui a été ménagé à M. Tremblay et au ministre de l'éducation M. Cardinal.

Rien n'a obscurci cette fête de famille si ce n'est qu'au début des discours

deux petites boules puantes ont été éjectées et ont empesté l'air déjà pollué de chaleur et de sueur.

Évoquant à nouveau l'épisode de la formule Fulton-Favreau et l'appui qu'il avait reçu de M. René Lévesque, M. Bertrand a lancé: "Méfiez-vous de ces marchands d'illusion qui font reluire de faux espoirs. Méfiez-vous de ces pré-

dicants de bonne fortune, de ces opportunistes politiques. Le chef du PQ, ce nouveau patriote, a tellement peu confiance dans l'indépendance du Québec, dans la monnaie québécoise, qu'il veut l'appuyer sur la monnaie canadienne. Il a tellement peu confiance dans son indépendance qu'il veut, le lendemain, for-

Voir page 2: Bertrand

■ Un éditorial de Claude Ryan: deux facteurs nouveaux dans l'élection du 29 avril (page 4)

■ David Molson: le Livre blanc de M. Benson, un désastre pour le hockey professionnel (page 3)

"Ces Pères Noël insolubles"

Bourassa se refuse à des promesses irréalistes

par André Charbonneau

ST-PASCAL — Un millier de personnes ont réservé un accueil chaleureux au chef du parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, au cours d'une assemblée publique qui se tenait hier soir à Saint-Pascal dans le comté de Kamouraska que représente présentement l'industriel Adélard d'Anjou.

M. Bourassa a profité de sa présence dans ce comté agricole pour dénoncer l'annonce récente faite par le ministre Vincent de verser \$10 millions à l'industrie laitière du Québec. Le chef libéral s'est demandé comment l'Union nationale pouvait faire des annonces sem-

blables alors qu'elle n'a rien prévu de tel au budget. Il a opposé l'attitude des ministériels, "ces pères Noël insolubles", à l'attitude de son parti qui, dit-il, se refuse à faire des promesses irréalistes.

Citant le programme de son parti, il affirmait: "Jusqu'à maintenant, les agriculteurs se sont vu jusqu'ici accorder par l'Union nationale des pouvoirs d'emprunter, nous voulons, nous, leur donner le pouvoir de remettre." Un grand nombre de jeunes participants à cette assemblée. Interrogés, ils ont concédé qu'un certain nombre "d'irresponsa-

HOUSTON (AFP) — La correction de trajectoire effectuée à 11h31 hier soir a réussi. Elle a pour but de placer Apollo 13 en position favorable pour son entrée dans les couches denses de l'atmosphère par le couloir qu'il doit emprunter avant d'amerrir vendredi.

"La manoeuvre semble bonne" (Thrust looks good), a déclaré le contrôleur. Haise a répondu: "Nous espérons qu'elle l'est". L'allumage a donné un peu moins des 7,6 pieds seconde prévus (8kms 399 heure). Il a été effectué avec les petites fusées directionnelles pour obtenir deux-dixièmes de pieds seconde (216 mètres heure) supplémentaires.

Des centaines de personnes, astronautes, constructeurs, professeurs d'universités, contrôleurs de vol, ne dorment plus, ne se nourrissent que de sandwichs et absorbent une quantité énorme de café pour assurer le retour sur terre des astronautes américains James Lovell, John L. Swigert et Fred W. Haise, victimes d'une panne dans l'espace. Apollo 13 s'est trouvé dans une situation totalement imprévue, entièrement inédite et exigeant des solutions nouvelles et originales. Toute erreur de quelque importance peut être fatale.

Aussi est-ce à une véritable mobilisation des sommités qu'on a assisté au centre spatial de Houston dès que le signal d'alarme s'est allumé. Elles y vivent, elles y dorment.

Ces sommités ont aidé à la solution du problème de l'équipage de l'air dans le module lunaire où se trouvent réfugiés les trois astronautes depuis que le module de commandement est tombé en panne. Ils ont aidé également à dissiper toute crainte chez les astronautes au moment d'un nouvel incident qui a fait croire, durant un certain temps qu'une batterie d'accumulateurs avait flanché.

Il s'agissait cependant du mauvais fonctionnement d'une jauge de température et la NASA, qui avait demandé à l'équipage d'isoler la batterie en question, l'a prié de réintégrer cet appareil dans le circuit électrique du module lunaire.

Au moment où cet incident s'est produit, l'équipage se préparait pour l'importante manoeuvre de correction de trajectoire devant assurer le retour sur terre d'Apollo 13.

A ce moment précis, soit à environ 43 heures 43 minutes avant l'heure prévue pour l'amerrissage, les réserves dont disposaient les membres de l'équipage Apollo 13 s'établissaient ainsi:

— Oxygène: pour 174 heures.

— Cartouches d'hydrate de lithium: pour 164 heures.

D'autre part, la teneur en gaz carbonique dans la cabine était équivalente seulement à une pression de deux dixièmes de millimètres de mercure.

— Eau: pour 66 heures 14 minutes. La manoeuvre de correction de trajectoire pour le refroidissement occasionne une dépense d'eau de 7 livres.

— Énergie électrique: pour 110 heures 5 minutes.

Donc, au total, a précisé le centre

Voir page 2: Apollo-13

L'Arctique

Sharp nie la menace de représailles des E.-U.

OTTAWA — La Chambre des communes entreprend, aujourd'hui, le débat en deuxième lecture de deux bills relatifs à l'Arctique, après que le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, eut "catégoriquement nié", hier, qu'une récente note diplomatique américaine contenait des menaces de représailles économiques contre le Canada.

Il répondait aux Communés à M. Gordon Fairweather (PC — Fundy Royal).

Voir page 2: Sharp nie

Une avalanche en Haute-Savoie: 60 victimes?

SAINT-GERVAIS (AFP) — Un chalet dans lequel se trouvaient 56 enfants et le personnel d'accompagnement a été enseveli par une avalanche cette nuit sur le Plateau d'Assy (Haute-Savoie).

Une soixantaine d'enfants des deux sexes de quatre à quinze ans dormaient dans le sanatorium du Plateau d'Assy lorsque l'avalanche, roulant sur un front de 200 mètres, a écrasé les bâtiments.

L'avalanche a emporté une aile du grand bâtiment du sanatorium, ainsi que deux importants chalets qui en dépendaient.

On ignorait encore ce matin le nombre des enfants, des infirmières et des surveillants qui se trouvaient dans les locaux, dans lesquels on craint que ne se trouvent de nombreuses victimes.

Il semble que les enfants étaient plus nombreux que les cinquante-six que l'on indiquait tout d'abord.

Voir page 2: Bourassa



Barbara Lovell, 16 ans, cause avec un copain à la sortie de l'école; son père James A. Lovell, commandant du vol Apollo-13, lutte avec ses coéquipiers Haise et Swigert pour ramener vers la terre leur vaisseau spatial en détresse. (Téléphoto AP)

Le "siphonnage" d'Ottawa

Que Bertrand rende public le dossier, réclame Lévesque

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a demandé hier soir au premier ministre Bertrand de rendre public le dossier du gouvernement sur les sommes que versent chaque année les Québécois au gouvernement fédéral et sur la partie qui revient à la province.

M. Lévesque, qui s'adressait à quel- que 300 militants de son comité de Lau- rier, a dit qu'un tel dossier faisait partie de l'information qui pourrait être utile à tout le monde et que le fait de dévoiler ses chiffres témoignerait de la "conscience administrative" de M. Bertrand.

Le leader péquiste a ajouté que cette source de comparaison épargnerait les improvisations à la manière de celle qu'a faite récemment le ministre des finances M. Mario Beaulieu.

M. Lévesque a déclaré qu'il avait l'assurance que le gouvernement pos- sédait les chiffres complets jusqu'en 1968 inclusivement et que l'économiste Jacques Parizeau qui a participé à l'élaboration de ce dossier pouvait également en témoigner.

M. Lévesque a tracé un bref his-

torique du dossier en question. Il a rappelé qu'il y a quelques années, en 1964 ou en 1965, a-t-il dit, le club nationaliste Fleur-de-Lys avait publié certains chiffres sur les sommes qui allaient du Québec à Ottawa et qui en revenaient.

Peu de temps après, le gouvernement libéral, dont M. Lévesque faisait partie, a mis sur pied une équipe spécialisée qui pendant quatre mois a travaillé sur le dossier.

M. Lévesque a déclaré qu'il avait alors fallu admettre qu'il y avait des trous dans les réponses, mais qu'à par- tir d'hypothèses "honnêtes" il fallait en conclure qu'Ottawa avait "siphonné" plus d'argent du Québec que celui-ci en avait reçu.

Le chef du PQ s'en est pris au sys- tème fédéral qu'il a comparé à un mon- stre à deux têtes et a répondu non à la question suivante: notre argent nous re- vient-il pour ce dont on a besoin au moment où on en a besoin.

Il a ajouté après de longues démon- strations que les élections du 29 avril ne se faisaient pas sur le dos d'Ottawa mais bien sur son existence.

Si les moteurs ne marchent pas?

Un problème d'envergure, égale- ment, auquel devra faire face l'équi- page, sera celui de l'inclinaison de la capsule au moment de la rentrée dans l'atmosphère. Les astronautes d'Apol- lo-13 ont signalé en cours de route vers la terre que cette "attitude" de l'as- tronave a tendance parfois à se modifier d'elle-même.

Ils doivent se fier exclusivement aux petits moteurs directionnels du LEM, au lieu de ceux de la capsule- mère. Il sera vital, comme lors de tous les vols lunaires Apollo précédents, d'emprunter un corridor de 40 milles de largeur, en deçà duquel la capsule se désagrégerait au contact trop violent contre les premières couches d'air: au-delà duquel elle ricocherait à leur contact, et ne pourrait pas échapper à une ronde orbitale sans fin prévisible.

Mais en résumé, au cours d'une im- portante conférence de presse, le di- recteur de vol Milton Windler a fait preuve d'un optimisme modéré, prudent, conditionné à des impondérables — mais d'un optimisme qui n'a pu échapper à personne.

SHARP NIE

qui lui avait demandé de dissiper "cer- taines rumeurs désagréables provenant des Etats-Unis".

Le ministre a participé à un échange assez élaboré avec l'Opposition, pen- dant la période quotidienne des questions au sujet du différend le plus récent sur- venu entre le Canada et Washington, et qualifié par plusieurs comme étant le plus sérieux.

Quant à la publication de la note, M. Sharp, premier ministre suppléant, a affirmé que l'on a moins de chances de la connaître que le texte d'un télégramme explicatif publié hier midi, par le dépar- tement d'Etat américain. Ottawa doit auparavant consulter le gouvernement américain. De toute manière, la répon- se canadienne à la note américaine sera rendue publique.

Interrogé aux Communes par M. John Diefenbaker (PC — Prince Albert), qui le pressait, à la suite de plusieurs autres députés, de rendre la note publi- que dans sa forme intégrale, M. Sharp a répondu: "Je n'ai aucune objection à le faire. Mais l'honorable député a dé- jà été premier ministre, il sait qu'il vaut parfois mieux de garder les notes confidentielles".

C'est un libéral, M. Warren Allmand (L — Notre-Dame-de-Grâce), qui a le premier évoqué la question, en deman- dant si le gouvernement avait fait par- venir sa réplique à Washington.

M. Sharp a rétorqué que cette répli- que était en cours de préparation. Il a annoncé qu'il profiterait de son inter- vention dans le cours régulier des tra- vaux, aujourd'hui, le débat portant sur les deux bills relatifs à l'Arctique, pour faire connaître "une réponse extensive à la note des Etats-Unis".

Il a toutefois décliné toutes les de- mandes de publication unilatérale de la note par Ottawa, affirmant qu'agir ain- si violerait les règles du protocole in- ternationnel.

Le gouvernement, selon lui, peut se charger de diffuser avec justesse le con- tenu de la note au public et à l'Opposi- tion, laquelle n'a pas paru entièrement rassurée par cette position.

Remise à M. Marcel Cadieux, am- bassadeur à Washington mardi midi, la note proteste contre la décision unilatérale du Canada de porter de trois à 12 milles la limite de ses eaux territoriales.

De plus, elle conteste la politique du Canada de s'arroger des droits spéciaux dans une zone allant jusqu'à 100 milles des côtes pour la lutte contre la pollution dans l'Arctique. C'est l'expédition polaire du pétrolier Manhattan, aujourd'hui en voie de répé- tition, qui a précipité, selon des obser- vateurs, l'action d'Ottawa.

LA RÉFORME

Suite de la page 3

vestissements et, par conséquent, l'em- ploi et les revenus.

Recommandations

Voici une liste des principales recom- mandations que la Chambre de Com- merce fait, dans son mémoire, au gouver- nement fédéral:

- Corporations ouvertes et corpora- tions fermées: leurs actionnaires ne de- vraient pas être traités différemment.
- Impôt sur les gains de capital: im- poser les gains de capital, c'est imposer le capital même. Si le gouvernement tient à imposer ces gains, le taux d'im- position ne devra pas être plus élevé que celui des pays concurrents.
- Petites entreprises: l'octroi de primes spéciales d'encouragement aux petites entreprises qui ont besoin de ca- pitaux pour prendre de l'expansion.
- Industries du secteur primaire: les stimulants devraient viser à en- courager l'exploration et la mise en valeur des ressources minières du Canada.
- Entreprises d'utilité publique: égalité de traitement entre les action- naires de ces entreprises et ceux des autres corporations canadiennes.
- Coopératives et syndicats de cré- dit: même traitement à ces coopéra- tives et syndicats qu'aux entreprises or- dinaires.

PRIORITÉ

Suite de la page 3

programmation.

Des représentants de l'Association canadienne de la télévision par câble ont rencontré le président du Conseil, M. Pierre Juneau, pour s'assurer qu'il leur soit permis de présenter leurs commentaires et leurs contre-proposi- tions avant que ne débütent les auditions publiques sur la question, l'automne pro- chain.

L'Association a précisé qu'elle use- rait de "toutes les ressources à sa dis- position pour convaincre le CRTC du fait que certaines de ses propositions — surtout celles qui prévoient l'abolition de certains postes — seraient inaccepta- bles pour la population canadienne déjà desservie par celles-ci.

Pour leur part, des scripteurs, des animateurs et des comédiens canadiens ont annoncé qu'ils présenteront un mé- moire appuyant les recommandations de la Commission exigeant que 60 pour cent de la programmation quotidienne de té- lévision soit d'origine canadienne et qu'au moins 30 pour cent de la musique diffusée sur les postes de radio AM soit également nationale.

CE N'EST PAS

Suite de la page 3

ques continuent à s'empêtrer dans leurs difficultés. A la régionale des Monts, les enseignants n'ont pas été payés depuis des semaines, parfois depuis deux mois et demi aux dires du pré- sident de leur association, M. Réjean Savard. Déjà le débrayage a commen- cé dans deux commissions scolaires et les autres doivent suivre bientôt.

De son côté, la Fédération des

commissions scolaires a refusé de ré- pondre directement aux promesses de l'Union nationale en période électorale. Elle préfère attendre après les élections et faire affaire directement avec ceux qui seront alors au pouvoir. Il est cer- tain qu'elle s'opposera vigoureusement à cette mesure qui enlèverait aux commissions scolaires une partie du peu de pouvoirs qui leur reste.

Déjà, les commissions scolaires ne négocient plus directement avec leurs enseignants et elles doivent se sou- mettre à quantité de contrôleurs finan-

ciers et pédagogiques qui réduisent leur autonomie. Si elles ne paient plus leurs enseignants...

En somme deux conceptions s'oppo- sent: d'un côté, la centralisation au nom de l'efficacité; de l'autre, la décen- tralisation au nom de la démocratie et la participation. En fait, à force de compromis, on a centralisé les contrôles sans centraliser les centres de décision. Par suite, les contrôles paralysent les administrations trop éparpillées et les enseignants ne sont pas payés.

suites de la première page

BOURASSA

Plus tôt dans la journée, M. Robert Bourassa a déclaré à Hauteville hier que son parti s'engage "à faire modifier la politique fiscale, tarifaire et moné- taire du gouvernement fédéral à l'avantage du Québec" grâce à l'appui qu'il compte recevoir des provinces canadiennes démunies.

Cet appui, a ajouté le chef libéral, est justement ce que le Québec perdrait s'il quittait la Confédération. Selon lui, un Québec indépendant devrait quand même négocier ces mêmes questions, mais alors dans la solitude.

M. Bourassa prenait la parole lors d'une assemblée politique du comté de Saguenay en faveur du candidat libéral et député sortant M. Pierre Maltais.

"Autant les variations entre les par- ties du Canada sont inadmissibles, au- tant les différences entre les régions du Québec sont inacceptables", déclarait-il la veille dans le comté de Pontiac, près de la frontière ontarienne. M. Bou- rassa s'est alors engagé à réintégrer ce comté dans les circuits économiques québécois, sans quoi de nouveaux sépa- ratismes, régionaux cette fois, naîtraient. Selon lui, la région de Pontiac échappe aux centres de décisions politico-éco- nomiques du Québec.

Quant au libéral Pierre Maltais, il s'en est également pris au Parti québé- cois sans toutefois mentionner son ad- versaire M. Lucien Lessard. Il a plutôt utilisé une tactique indirecte en fusti- geant les jeunes qui ont chahuté le pre- mier ministre Bertrand lors de son pas- sage à Hauteville. Offrant à M. Bertrand les excuses de son comté, il ajouta, fai- sant allusion à M. René Lévesque: "Lorsqu'un chef de parti tolère une telle situation tout en disant vouloir renou- veler la démocratie, c'est le commen- cement de la fin."

LES POSTES

mionneurs de G. Lapalme, M. Frank Diterlizzi, a été hospitalisé d'urgence à Montréal. M. Diterlizzi devait être hospitalisé depuis le mois de mars, mais avait remis à plus tard son en- trée à l'hôpital vu la situation chez ses syndiqués.

Aux Communes, un député néo-dé- mocrate, M. David Lewis, (York sud) s'en est pris à la façon dont M. Kie- rans et d'autres ministres ont réglé le conflit des camionneurs de G. Lapal- me.

Leurs décisions ont été à la fois méchantes et stupides, a-t-il dit, ajou- tant que le problème aurait pu être réglé très simplement en exigeant des soumissionnaires désireux de succéder à G. Lapalme qu'ils embauchent tous les camionneurs de cette dernière compagnie.

Mais, a poursuivi M. Lewis, comme le ministre voulait écraser le syn- dicat des camionneurs de Lapalme, il a choisi d'agir autrement.

Selon M. Lewis, M. Kierans aurait avoué au commissaire-enquêteur du gouvernement, M. Carl Goldenberg, qu'un des objectifs du gouvernement dans le règlement du conflit était d'anéan- tir cette succursale syndicale affiliée à la CSN.

M. Kierans a démenti toutes ces ac- cusations en disant qu'il n'avait pas été si simple que ça de trouver des solu- tions au conflit, qui aurait pu être réglé par une loi de travail, mais pas par des actes de violence et des coups de feu dans les rues de Montréal.

BERTRAND

mer un marché commun alors qu'il en existe déjà un et qu'il n'y a qu'à l'amé- liorer au bénéfice du Québec".

Quant au ministre Tremblay "héros" de la soirée, il a dit du premier mini- stre qu'il préconisait une "solution de juste milieu", ne cherchant pas à jeter de la poudre aux yeux ou à faire miroi- ter de nouveaux espoirs de paradis ter- restre et qui, avant d'engager le Québec dans une voie périlleuse, dans une aven- ture dont il est difficile de prévoir tou- tes les issues, veut tenter de préparer un nouveau pacte.

Quatre ans à cette tâche, est-ce trop pour bâtir l'avenir d'une nation? a de- mandé le ministre des affaires culturel- les. Il a insisté pour que l'on donne au

gouvernement un nouveau mandat pour lui permettre de "construire les assises d'un Québec que n'ébranleront pas des personnes qui, par des moyens détour- nés et sournois, tentent de détruire une société édictée à coup de travail et de peine".

A M. Bertrand qui devait rendre hom- mage à la "dignité et au courage" de son ministre, M. Tremblay a rendu la politesse en le saluant comme le "chef de la nation québécoise", comme un homme courageux qui sait garder la tête froide et "imposer aux citoyens qué-bécois des règles de vie qu'ils doivent respecter s'ils ne veulent pas sombrer dans le désordre et l'anarchie".

Remerciant le chef du gouvernement, le ministre de l'éducation, M. Cardinal, a soutenu que "l'enjeu de l'élection est terrible" et que ce n'est pas en divisant les Québécois entre eux ni en leur fai- sant miroiter des promesses vagues ou en propageant des légendes et des my-thes que l'on fera progresser le Qué- bec".

Un autre unioniste, M. Claude Boily, candidat dans Jonquière-Kénogami, a qualifié de "lâcheté" l'attitude des jeunes qui veulent chambarder les structures établies; selon lui, le vrai courage consiste à améliorer les structures existantes.

Trois autres députés unionistes à nouveau candidats étaient sur l'estrade pour consacrer le caractère régional de ce ralliement. Il s'agit de MM. Boivin (Dubuc), Gauthier (Roberval), DesMeules (Lac-Saint-Jean).

APOLLO-13

spatial de Houston, les réserves sont plus que largement suffisantes.

A cause du caractère improvisé d'ur- gence du plan de vol d'Apollo 13, la NASA a dû procéder à de nombreux remaniements imprévus avant de fixer à 21h43 la manœuvre de correction de trajectoire en vue de faire amerrir la capsule Odyssée demain, à 13h04, au sud de Samoa.

La manœuvre de correction de tra- jectoire est un bref allumage qui modifie la vitesse du train spatial de 47 milles à l'heure et l'empêche ainsi de s'inscri- re en orbite à 80 milles de la terre. Elle s'effectue à l'aide des petites fu- sées directionnelles du module lunaire ou celles de la capsule principale quand la mise à feu, qui ne dure que quelques secondes, ne peut se faire au moyen du moteur principal du LEM.

Un porte-parole de la NASA a qua- lifié de routine cette manœuvre de cor- rection de trajectoire et l'a comparée à celles que les vols lunaires couronnés d'un succès total, soit Apollo 8, 10, 11 et 12, ont dû faire, eux aussi, en re- gagnant la terre.

Face à des commentaires de presse selon lesquels Apollo-13 "manquerait" la terre si l'opération prévus n'avait pas lieu ou se déroulait mal, le porte- parole a ajouté "Tous nos vols lunaires, à partir d'Apollo 8, auraient, eux aussi, raté la terre au retour, s'ils n'avaient pas comporté de corrections de tra- jectoire".

Le porte-parole de l'agence spatiale a insisté aussi sur le fait qu'Apollo-8, le vol circumlunaire de la fin de décembre 1968, avait dû effectuer une correction de trajectoire sur le parcours lune- terre et qu'on en avait même prévu trois, au total.

De légères erreurs d'allumage des fusées utilisées en route s'introduisent quoiqu'on fasse, a précisé le repré- sentant de la NASA. Chargé du plus lourd handicap possible d'impondérables depuis la panne, lundi, de son appareillage élec- trique principal, Apollo-13 ne pouvait pas ne pas nécessiter de corrections au moins aussi importantes que les voyages scénés précédents. Apollo- 13 fonctionne selon une trajectoire "li- bre" elle aussi en utilisant les appa- reillages du LEM non conçus à cet ef- fet.

Les éléments nouveaux de la ques- tion sont les suivants: les corrections de trajectoires effectuées précédem- ment étaient faites à l'aide du moteur de la cabine de commandement. Cette fois-ci on utilise les fusées du LEM, puisque la cabine de commandement est désespérée.

Les corrections précédentes se fai- saient alors que le LEM était déjà lar- gué. Cette fois-ci la mise à feu doit te- nir compte d'une masse générale diffé- rente. D'où les calculs auxquels s'est liv- ré le centre de Houston.

Personne à Houston, ni dans le vais- seau spatial, n'a manifesté la moindre inquiétude au sujet de cette manœuvre de correction de trajectoire. Les mo- teurs du LEM ont déjà bien fonctionné mardi lorsqu'après avoir contourné la lune les astronautes se sont placés sur une trajectoire de retour rapide. Quant aux calculs, c'est le pain quotidien de chaque vol spatial.

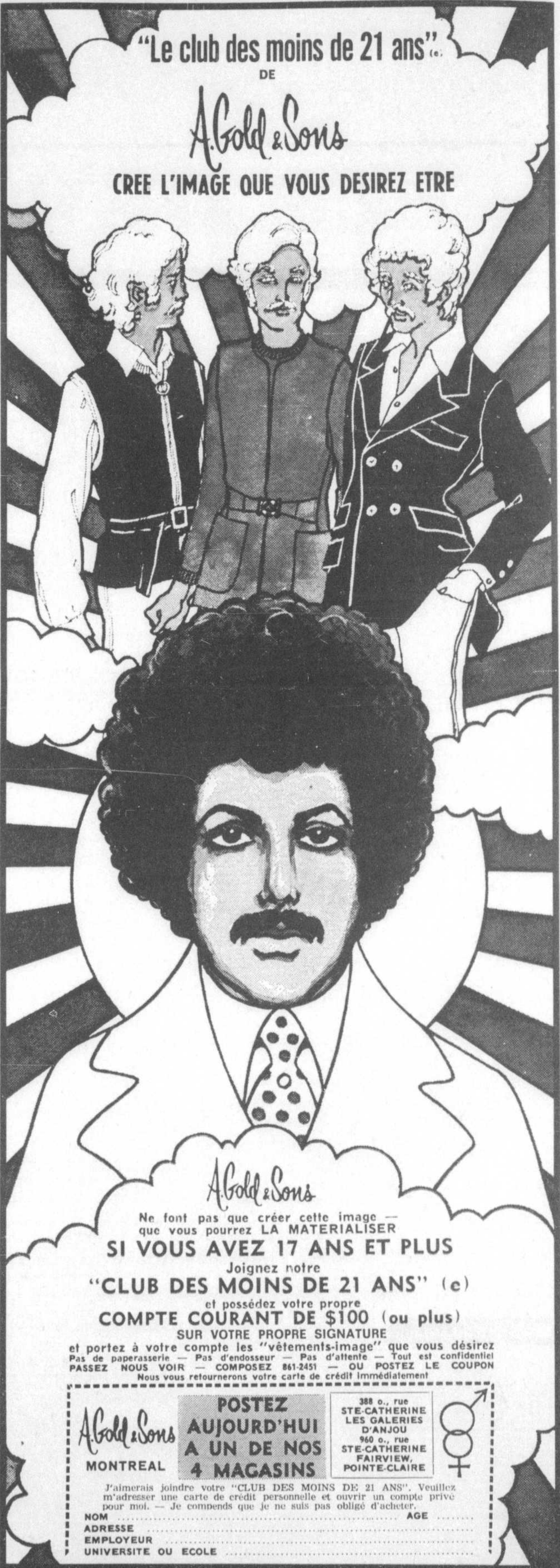
La dramatisation de cette phase, par ailleurs cruciale — puisque sans cor- rection de trajectoire les astronautes ne reviendraient pas sur terre — repose donc essentiellement sur un grand "si".

"Le club des moins de 21 ans" (c)

DE

A. Gold & Sons

CRÉE L'IMAGE QUE VOUS DESIREZ ÊTRE



A. Gold & Sons

Ne font pas que créer cette image — que vous pourrez LA MATERIALISER

SI VOUS AVEZ 17 ANS ET PLUS

Joignez notre

"CLUB DES MOINS DE 21 ANS" (c)

et possédez votre propre

COMPTE COURANT DE \$100 (ou plus)

SUR VOTRE PROPRE SIGNATURE

et portez à votre compte les "vêtements-image" que vous désirez

Pas de paperasserie — Pas d'endosseur — Pas d'attente — Tout est confidentiel

PASSEZ NOUS VOIR — COMPOSEZ 861-2451 — OU POSTEZ LE COUPON

Nous vous retournerons votre carte de crédit immédiatement

A. Gold & Sons

MONTREAL

POSTEZ AUJOURD'HUI A UN DE NOS 4 MAGASINS

388 o., rue STE-CATHERINE LES GALERIES D'ANJOU

960 o., rue STE-CATHERINE FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

J'aimerais joindre votre "CLUB DES MOINS DE 21 ANS". Veuillez m'adresser une carte de crédit personnelle et ouvrir un compte privé pour moi. — Je comprends que je ne suis pas obligé d'acheter.

NOM _____ AGE _____

ADRESSE _____

EMPLOYEUR _____

UNIVERSITE OU ECOLE _____

Radio-Canada devant le CRTC

Priorité aux émissions de divertissement et de culture plutôt qu'à l'information

OTTAWA (PC) — La Société Radio-Canada trahirait les Canadiens de talent si elle accordait plus d'importance à l'information qu'au divertissement dans sa programmation. C'est ce que le président de l'organisme d'Etat, M. George Davidson, a déclaré hier lors d'une audience publique tenue par le Conseil de la radio-télévision canadienne.

Les administrateurs scolaires

Ce n'est pas à Québec à payer les enseignants

QUEBEC — Pendant que deux nouvelles commissions scolaires, incapables de payer leurs enseignants, ont fermé leurs portes en Gaspésie, pendant qu'une quinzaine d'autres songent à faire de même dans les jours qui viennent, l'Association des administrateurs scolaires du Québec a refusé hier de laisser le gouvernement payer lui-même les enseignants l'an prochain.

Le communiqué de l'association affirme que c'est à l'employeur de payer lui-même ses employés et non à un autre organisme. "C'est la logique d'une saine administration qui le demande", dit-on. Les administrateurs rappellent notamment que ce sont justement les retards du gouvernement à verser les subventions nécessaires qui causent les difficultés actuelles. Ces retards sont parfois jusqu'à trois ans.

Malgré ces délais, plus d'un millier de commissions scolaires ont réussi à payer quand même leurs enseignants, souligne le communiqué, et les promesses de l'Union nationale sont une injustice envers celles qui se sont bien acquittées de leur tâche.

Par contre, quand le ministre des finances, M. Beaulieu, a annoncé cette mesure d'urgence, le 2 avril, il s'est soigneusement abstenu de parler des lenteurs administratives de son gouvernement et des difficultés mécanographiques pour s'attarder uniquement sur l'autre côté de la médaille: les commissions scolaires qui négligent leurs responsabilités, qui sont mal administrées, qui ne collectent pas leurs taxes parce que ce ne serait pas populaire.

Pendant que chacun se renvoie la balle, les commissions scolaires excentri-

La loi de la radiodiffusion, a affirmé M. Davidson, exige que Radio-Canada donne priorité aux émissions "d'information, de divertissement et de culture" mais n'indique pas qu'il faille donner plus de poids à l'une plutôt qu'à l'autre. Il répondait aux questions du vice-président du CRTC, M. Harry Boyle.

Le Conseil étudie depuis mardi, en audiences publiques, le renouvellement des permis pour les réseaux de télévision de Radio-Canada et de CTV ainsi que ceux des chaînes de radio. Le CRTC doit aussi examiner les réactions de divers groupes aux propositions qu'il a formulées dans le but d'accroître le contenu canadien de la programmation à la radio et à la télévision. Cet examen ne pourra cependant commencer qu'une fois terminée l'étude du long mémoire de Radio-Canada.

Parlant des priorités du réseau d'Etat, M. Davidson a prétendu que le développement des talents canadiens en souffrirait si Radio-Canada devait se concentrer sur la préparation des émissions d'information.

Un des conseillers du CRTC a alors fait remarquer que, selon les mémoires reçus, les postes affiliés au réseau CTV produisaient deux fois plus de programmes que ceux de Radio-Canada. A cela, le vice-président de la société d'Etat, partie anglaise, M. Eugene Hallman, a répondu que la quantité de la programmation variait beaucoup d'un poste à l'autre et que cela pouvait dépendre de l'initiative de la direction locale et de la fertilité du milieu en organisations de tous genres. Mais M. Hallman a reconnu que Radio-Canada n'avait pas été à la hauteur dans nombre de secteurs et il a mentionné à titre d'exemples, qu'elle n'avait pas offert de programmes à l'intention des pauvres et de ceux qui habitent des zones de taudis. Certaines régions du pays n'ont pas eu également le service qu'elles étaient en droit d'attendre. M. Pierre Juneau, président du CRTC, est intervenu pour dire à M. Hallman qu'il n'avait pas à s'accuser mais M. Davidson a répliqué "qu'il était parfois préférable de plaider coupable avant d'être mis en accusation."

Auparavant M. Davidson avait révélé qu'il était improbable que les revenus commerciaux de la Société Radio-Canada s'accroissent aussi rapidement que les coûts dans l'avenir. C'est l'avis de plusieurs, a-t-il poursuivi, que l'organisme ne devrait pas chercher à devenir plus commercial.

D'autre part, au Sénat, le représentant libéral de Terre-Neuve, M. Chesley Carter, a affirmé mardi soir qu'un comité de cette Chambre, celui sur les affaires constitutionnelles et légales, devrait se pencher sur les pouvoirs de réglementation d'organismes gouvernementaux comme le CRTC. On sait que le Parlement délègue des pouvoirs à ces organismes, ceux-ci à leur tour les remettant à certains de

leurs dirigeants.

Parlant à l'appui d'une proposition du leader gouvernemental au Sénat, M. Paul Martin, M. Carter a dit que le comité pourrait ainsi voir comment certains de ces organismes sont devenus "obsédés de réglementation".

Les audiences publiques du CRTC ont suscité d'autres réactions dans cette journée de mardi. L'Association canadienne de la télévision par câble et un groupe de comédiens, de scripteurs et d'animateurs de la télévision faisant entendre des vœux contraires sur les propositions de l'organisme concernant le contenu canadien de la

Suite à la page 2

Le règlement 3926

Montréal soutient que la Cour de bien-être n'a pas juridiction

La ville de Montréal ainsi que le procureur général du Québec étudient présentement les recours judiciaires qu'ils pourront faire valoir pour contester le jugement de la Cour de bien-être sur la constitutionnalité du règlement 3926.

Ce règlement, comme on sait, permet à la ville de Montréal d'interdire toute manifestation dans la métropole sur recommandation du chef de police et de l'avocat en chef de la ville.

Mardi, le juge Gaston Lacroix de la Cour de bien-être déclarait ce règlement inconstitutionnel, ultravires et illégal. La Cour a rendu cette décision à la suite d'une accusation portée contre une douzaine d'adolescentes arrêtées lors de la manifestation des femmes du 28 novembre dernier, boulevard St-Laurent.

C'est le procureur général de la province et non la ville de Montréal qui a plaidé l'affaire contre les adolescentes en vertu du règlement 3926.

L'avocat en chef de la ville de Montréal, Me Michel Côté, a expliqué au DEVOIR qu'il étudie présentement avec les avocats du ministère de la Justice le moyen qui leur servira pour contester le jugement du juge Lacroix.

Essentiellement, la ville soutient que la Cour de bien-être n'avait pas juridiction pour décider de la validité du règlement et que le juge Lacroix a outrepassé sa juridiction.

En particulier, Me Côté estime que le juge de la Cour de bien-être ne pouvait pas se saisir "proprio motu" de cette question. Il souligne que la comparution de l'accusée n'a jamais eu lieu.

Quel que soit le mode de contestation qui sera adopté par la ville et le procureur général, il semble que ce sera la Cour supérieure qui entendra l'affaire en appel.

Rappelons que la validité du règlement 3926 a été plaidée par la ville dans une affaire pendante devant le juge Trepanier de la Cour supérieure.

La réforme fiscale ne doit pas décourager les éléments "les plus productifs" du pays

OTTAWA (PC) — Les réformes fiscales proposées dans le Livre blanc du ministre des finances, M. Edgar Benson, pourraient compromettre, non seulement la prospérité du pays, mais encore avoir une influence néfaste sur la situation de l'emploi au Canada.

Cet avertissement est contenu dans un mémoire présenté hier, par la Chambre de commerce du Canada au comité du Sénat, réuni à Ottawa.

La Chambre de commerce soutient aussi que si l'on augmente la charge fiscale des personnes à revenus moyens, on incitera les "éléments les plus expérimentés et les plus productifs" à émigrer vers les régions où leurs revenus nets seront plus élevés.

Le document qui a été présenté par M. Donald N. Byers, président du Conseil exécutif de l'organisme, recommande au gouvernement de reconsidérer "la structure fiscale" canadienne dans son ensemble, de façon à accorder une haute priorité à l'expansion économique, aux investissements dans les secteurs dynamiques et à l'amélioration des possibilités d'emploi au pays.

Le Livre blanc contenant les propositions fiscales du gouvernement a été publié en novembre dernier. Depuis, il a été fortement critiqué dans certains milieux, notamment en raison de l'imposition projetée des gains de capital.

Le gouvernement a déjà indiqué que les législations qui en découleront n'en-

teront en vigueur que durant l'année financière 1971-72 et a invité le public à présenter des suggestions concrètes pour modifier la politique fiscale actuelle.

M. Byers a soutenu devant le comité sénatorial que "le premier objectif économique est la prospérité pour tous". Pour que les Canadiens aient un niveau de vie acceptable, il faut accorder la priorité aux agents de production des richesses, a-t-il dit.

Aussi, la Chambre de commerce insiste sur le fait que le Canada, pour assurer sa croissance, devra adopter la politique qui "consiste à canaliser la plus grande part possible de son revenu national vers l'épargne destinée aux

investissements et consacrer un montant raisonnable à la consommation, afin de permettre la hausse progressive des niveaux de vie".

Le Livre blanc aurait un effet diamétralement opposé parce que, globalement, soutient la Chambre de commerce du Canada, il propose l'une des plus lourdes augmentations d'impôts qui aient jamais été envisagées par le fédéral.

"En augmentant la charge fiscale des investisseurs étrangers et des entreprises canadiennes et en réduisant le potentiel d'épargne des Canadiens, le Livre blanc va directement à l'encontre de notre objectif national: augmenter les in-

Suite à la page 2

David Molson

Le Livre blanc serait un désastre pour le hockey professionnel

OTTAWA (PC) — Les propriétaires des Maple Leafs de Toronto et ceux des Canadiens de Montréal, comparaisant hier devant le comité sénatorial sur le commerce, ont averti le gouvernement fédéral que son intention de ne plus permettre, pour fins d'impôts sur le revenu, la déduction des frais de représentation pourrait entraîner la perte des deux seules équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey.

Les Maple Leafs et les Canadiens, rarement aussi unanimes, ont fait savoir aux membres du comité sénatorial qu'une telle politique couperait de moitié la vente des billets de saison et réduirait à tel point les profits qu'il faudrait alors songer à vendre les franchises aux Etats-Unis.

De plus, selon les deux compagnies qui ont enregistré un profit net de \$1.000.000 chacune l'an dernier, cette politique à l'endroit des corporations les rendrait à tel point vulnérables qu'elles pourraient être achetées par des intérêts américains.

Selon George Mara, président du Maple Leaf Gardens, la vente à des intérêts américains signifierait la disparition du hockey professionnel et amateur au Canada, opinion partagée par David Molson, président de Canadian Arena Co. de Montréal. M. Mara a soutenu que le Gardens perdrait 55 pour cent de ses revenus, provenant de la vente des billets de saison à des corporations, soit environ \$2.440.000.

Molson a précisé que ses pertes s'élèveraient de 10 à 25 pour cent, "et peut-être beaucoup plus".

Selon M. Mara, les corporations consacrent ces dépenses à la promotion de leurs affaires tandis que M. Molson soutenait que les maisons d'affaires achetaient des billets de saison pour créer l'achalandage.

A une question du sénateur John Connolly, M. Molson a répondu que les revenus de la TV "n'étaient que la crème sur le gâteau en regard de la vente des billets de saison".

■ aujourd'hui

Les étudiants de l'Institut d'aéronautique du Québec organisent à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 19 avril une exposition ouverte au grand public. Ils ont réalisé des kiosques où l'on voit les différentes étapes de la construction d'avions et l'instrumentation nécessaire à leur fonctionnement. Les heures d'ouverture sont de 10 heures à 22 heures. L'Institut se trouve à Dorval.

La Société des techniciens en radiologie médicale du Québec tient son 13e congrès annuel du 16 au 20 avril, au Sheraton Mont-Royal.

A midi trente, au salon ovale du Ritz-Carlton, déjeuner de la Chambre de commerce française au Canada. M. François Dalle parlera de "L'évolution de l'entreprise dans la société postindustrielle".

A midi trente, à la Maison du commerce, 1090 côte du Beaver Hall, déjeuner du Kiwanis Club of Montreal. Table ronde sur le thème suivant: "What is Happening on the Drug Scene Today?"

A 19h30, à la Maison des arts de la Sauvagerie, 160 est, rue Notre-Dame, les poètes Nicole Brossard, Michel Beaulieu et Gilbert Langevin participeront aux Jours de la poésie du Service d'éducation permanente de l'Université de Montréal. Le public est invité.

A 20h00, à l'Auditorium de la Banque Royale, place Ville-Marie, assemblée générale de l'Association des infirmières (et infirmiers) de la province de Québec, district no XI, chapitre français.

A 20h30, à l'Auditorium de l'Hôpital Saint-Joseph de Rosemont, concert au profit des malades délaissés. Des extraits d'opéras et d'opérettes seront interprétés par G.nette Dulac-Champagne, Taddéa Pylko, Gérard Fournier, Enrico Salvatore et Jean-Pierre Légaré.

A 20h30, à la salle de conférence des infirmières du Jewish General Hospital, l'Association des infirmières diplômées de cet hôpital présente un "Encanadien d'art". Renseignements: 684-7060 ou 683-3130.

A 16h30, le juge en chef adjoint Alan B. Gold, de la Cour provinciale, présidera la cérémonie d'assermentation du juge Raymond Pagé.



AVANT DE RÉNOVER
faites installer les
GOUTTIÈRES HO-DO*

en métaux émaillés
cuits. Aussi vérification
gratuite de votre
toiture.

ESTIMÉS GRATUITS

Montréal: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

PARLEZ BIEN...

Cours pratique de prononciation, de diction et d'élocution.
Consultez-nous, nous vous permettrons de vous exprimer facilement, mieux et plus vite.

Lantraci Ltée.
Place Victoria,
Bureau 3615, Montréal
Tél.: 875-5113

**- INITIATION
- COBOL
- PL/I
- FORTRAN
- RPG
- ASSEMBLER
- TEMPS RÉEL
- ANALYSE**

ENSEIGNEMENT INFORMATIQUE

Documentation TECHNIQUE EXCLUSIVE

861-2035

CENTI (CANADA) LTÉE
PLACE DU CANADA
Suite 1365, Montréal

COLLÈGE ROUSSIN
Institution privée dirigée par les

Frères du Sacré-Coeur,
12085 est, rue Notre-Dame,
Pointe-aux-Trembles.
645-4553

PENSIONNAT ET EXTERNAT
Cours secondaire à prédominance scientifique
Rythme accéléré.

Secondaire V (12e année)

a) Le 1er cycle du Secondaire:
Secondaire I et Secondaire II

b) Le 2ième cycle du Secondaire:
Secondaire III, Secondaire IV
Secondaire V

EXAMENS D'ADMISSION (2.00)
Samedi le 18 avril, 2 et 16 mai, à 2 hres p.m.
Places disponibles en Secondaire I et II.
Apporter les bulletins de l'année scolaire actuelle.
Prospectus sur demande.

N.B.: Les élèves ayant terminé leur 6ième année peuvent être admis en Secondaire I.

VIENT DE PARAÎTRE...

LA GRÈVE DE L'AMIANTE

EN COLLABORATION, SOUS LA DIRECTION DE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

- La réédition tant attendue d'un ouvrage capital qui fit l'effet de bombe dans le ciel du Québec de 1956. Un livre indispensable à quiconque veut comprendre le Québec de 1970.
- Une pléiade de collaborateurs éminents: Gilles Beausoleil, Reginald Boisvert, Gérard Dion, Fernand Dumont, Jean Guérin-Lajoie, Charles A. Lussier, Gérard Pelletier et Maurice Sauvé.

En vente partout à \$5.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du JOUR 1651 Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328



ÉDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

Deux facteurs nouveaux dans l'élection du 29 avril

“La grande majorité silencieuse, estime M. Jean-Jacques Bertrand, se manifesterà le jour du scrutin et se partagera entre les deux partis implantés depuis longtemps au Québec.”

On aimerait partager l'optimisme placé de son chef de l'Union nationale. Mais on s'en sent incapable. Car on a nettement l'impression — du moins à ce stade de la campagne — que deux facteurs nouveaux se manifestent avec force dans la présente campagne et pourraient jouer un rôle décisif le 29 avril. Ces deux facteurs, ce sont le mécontentement profond des électeurs à l'endroit des deux partis traditionnels, et aussi l'accession de l'idée souverainiste au rang de force politique solidement implantée au Québec.

Serait-ce à cause du chômage qui sévit dans notre province? Serait-ce parce que le Québec est tributaire d'un courant de mécontentement populaire qui circule un peu partout à travers le monde? Serait-ce parce que nous avons du mal à nous remettre de la grande déception qui a fait suite aux rêves des années 60? Serait-ce plutôt qu'on assiste à l'effacement du vieux ordre intellectuel, social et politique dont ont vécu des générations de Québécois?

Les causes sont toujours plus difficiles à cerner que le fait lui-même. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas constater qu'un vent de désenchantement souffle sur de nombreuses parties du Québec. Ce courant n'est pas neuf. Les observateurs sagaces en avaient perçu l'existence dès la fin de l'année dernière. Mais il se manifeste, depuis le début de la campagne électorale, avec plus de force qu'on ne l'avait prévu.

On est mécontent de la constitution, du système d'éducation, de la marche de l'économie, des relations du travail, des conditions de logement, de la manière dont l'autorité s'acquiesce de ses devoirs, en un mot de tout. Le mécontentement n'est pas défini de manière rigoureuse. Il ne se rattache, au départ, à aucune idéologie particulière. Mais il est là. Et il s'exprime avec une dureté brutale.

De ce mécontentement, les deux partis traditionnels subissent les effets. Mais l'Union nationale, jusqu'à nouvel ordre, paraît plus sérieusement affectée. Ce parti a été au pouvoir depuis quatre ans; on l'identifie plus immédiatement à tout ce qui ne tourne pas rond au Québec. L'Union nationale a de plus été traditionnellement le parti des petits, des humbles, des défavorisés: la condition de ces citoyens n'ayant pas radicalement changé, on s'explique que la première cible de leur mécontentement soit le parti dans lequel ils avaient mis leurs espoirs.

Le parti libéral engage la lutte, il y a quelques semaines, avec de sérieux handicaps tactiques. Mais il semble avoir mieux résisté, en fin de compte, que l'Union nationale aux effets du mécontentement qui se manifeste dans la population. Ce parti dispose, chez les éléments anglophones, chez la classe moyenne et bourgeoise, d'un solide noyau d'appui qui échappe au phénomène.

M. Bertrand a beau espérer que les milliers de Québécois mécontents rallieront tranquillement les rangs des partis traditionnels le 29 avril. Il ne pourra empêcher de nombreux observateurs de prévoir que le mécontentement actuel se traduira, le jour de l'élection, par une chute importante dans le pourcentage de voix recueillies par les partis traditionnels, et surtout peut-être dans la part du vote que réussira à s'approprier l'Union nationale.

Un homme politique bien connu me disait hier: “Au point où en sont les choses, le PQ doit absolument l'emporter le 29 avril. Sinon, le marasme qui pourrait suivre un résultat confus serait le début d'une rapide dégringolade pour ce parti”.

Il est difficile d'adhérer à cette façon de voir les choses. La grande révélation de la campagne électorale jusqu'à maintenant, c'est la force insoupçonnée du Parti québécois. Cette force ne saurait, pour l'instant, être établie en chiffres précis. Elle est néanmoins trop réelle pour qu'on feigne de l'ignorer. M. Pierre Elliott Trudeau traitait en octobre dernier le Parti québécois de “particule” et prédisait que le PQ ne remporterait pas un seul siège aux prochaines élections générales. Même si la prédiction du premier ministre canadien devait se réaliser, pareil résultat ne serait qu'un effet malheureux d'un système de représentation injuste. Il ne saurait minimiser la force politique qu'incarne désormais le PQ.

Si les progrès du PQ pouvaient être attribués uniquement (ou même principalement) au courant de mécontentement évoqué tantôt ou à la personnalité attachante de son leader, on serait justifié de croire qu'il s'agit d'un phénomène temporaire et caduc. Mais tel n'est pas le cas. Ce qu'il y a de majeur, dans le phénomène péquiste, c'est qu'une nouvelle conception de l'avenir du Québec — conception dynamique et traduite en un véritable programme de gouvernement — a fait son entrée sur la scène politique, et que cette conception s'enracine dans des sources trop profondes pour être balayée dans une seule élection.

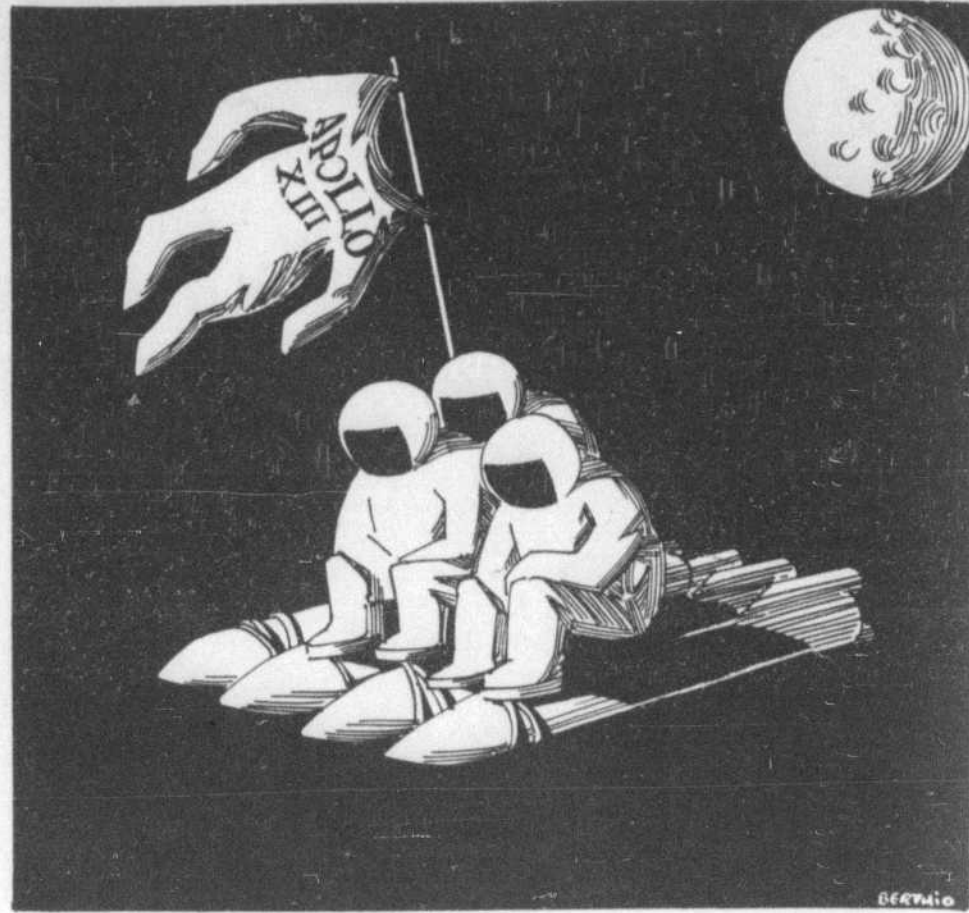
Je ne puis personnellement accepter l'interprétation fondamentale que le PQ offre de notre présent et de notre avenir. Et

je me suis fait un devoir de le dire sans ambiguïté, dans une critique du programme de ce parti qui a paru ici-même. Je reconnais néanmoins que cette interprétation a fait une pénétration spectaculaire dans des secteurs nombreux de notre collectivité, et dans des secteurs qui, très souvent, représentent l'intelligence et l'avenir. Certains fédéralistes attribuent la montée du phénomène souverainiste aux frustrations éprouvées par les Canadiens français à Ottawa et dans le domaine économique. Les causes sont, en réalité, plus profondes. Elles tiennent à la conviction — très bien exprimée par M. Lévesque — voulant qu'un peuple ne puisse se réaliser vraiment que dans un contexte où il est le maître incontesté de ses décisions politiques, économiques et culturelles. Elle tient aussi au fait que le PQ a réussi à traduire cette conviction dans un programme dont l'épine dorsale reste sans doute l'objectif de la souveraineté mais dont les articulations témoignent d'un souci authentique de démocratie, de justice sociale et de liberté.

La présence du Crédit social dans la lutte mèlera sans doute les cartes d'une façon qui ne saurait plaire à aucun des trois autres partis (sinon au parti libéral). Elle aura au moins l'avantage de drainer vers le Crédit social une bonne quantité de votes qui eussent pu être accordés au PQ pour des motifs surtout négatifs. Elle permettra ainsi de mieux mesurer la force réelle du PQ et de l'option qu'il représente. Le chiffre de 20% sera peut-être, à cet égard, décisif. Si le PQ obtient plus de 20% des suffrages, ce pourrait être le début d'une mutation politique radicale et décisive. S'il obtient moins de 20% du vote, toutes les hypothèses resteront ouvertes, mais il faudra concéder que, dans l'immédiat, les Québécois ne sont pas acquis à l'idée de souveraineté.

On aimerait, pour M. Bertrand, que sa vision paisible des choses fût la bonne. Mais il suffit de humer l'air du temps pour douter que le premier ministre ait raison. Le Québec qui se présentera aux urnes le 29 avril sera le Québec tourmenté, agité, divisé, souvent mécontent, porté aux rêves les plus contradictoires, que nous avons connu depuis quelques années. Ce ne sera plus le Québec aligné en deux rangées droites et uniformes que nous avons connu naguère. Et des signes nombreux donnent à croire que le principal pendant, dans cette mutation, pourrait très bien être (du moins quant au nombre de voix) le parti même que dirige M. Bertrand.

Claude RYAN



Les lecteurs du Devoir et les élections du 29 avril

Les coûts de l'hospitalisation: mise au point de M. Claude Castonguay

M. Claude Ryan,

Dans la page éditoriale du numéro du 7 mars 1970, vous avez publié une note sur l'analyse comparative des coûts de l'hospitalisation au Québec et en Ontario, préparée par la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Le titre de votre note indique qu'il s'agit d'une étude incomplète.

D'une façon, il est exact de dire que l'étude est incomplète.

Toutefois, elle est conforme au mandat que le lieutenant-gouverneur en conseil a confié de façon spécifique à la Commission le 7 août 1969: “que sans restreindre son mandat, la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social donne priorité à une étude comparative des coûts de l'hospitalisation au Québec et en Ontario, et ce à partir des données les plus récentes, et fasse rapport sur cette question au plus

tard le 30 août 1969.”

Cet alinéa de l'arrêté en conseil, qui est reproduit au début de l'analyse, explique donc pourquoi l'étude semble à prime abord incomplète. Entre-temps, il me semble que c'est faire injustice aux membres de la Commission que de donner l'impression qu'elle a soumis une étude incomplète.

Claude CASTONGUAY, candidat libéral dans Louis-Hébert Québec, 94-70

Les inscriptions illégales sur la liste électorale

Je lisais dans l'édition du “Devoir” du mercredi 8 avril 1970 que le Comité Canada se voyait dans l'impossibilité de lancer son livre intitulé “Le séparatisme, non cent fois non”. En effet, les lois et règlements établis qui régissent les activités électorales stipulent clairement que “l'expression d'idées ou d'opinions politiques et les dépenses qu'elle peut nécessiter doivent être autorisées par l'agent officiel d'un parti.”

Il me semble illogique de réitérer la loi électorale, et les directeurs du Comité Canada en sont conscients. C'est pourquoi le manifeste n'est pas paru à la date prévue.

Que le président d'élection, dont le devoir est de faire respecter la loi, ait réagi devant une telle controverse cela semble tout à fait normal. Mais il a omis de tenir de nombreux autres points d'illégalité.

En effet, je vis dans un milieu composé d'étrangers et d'immigrants puisque j'étudie au Collège Stanislas de Montréal. Or cet établissement scolaire est la filiale du Collège Stanislas de Paris. De nombreux étrangers viennent poursuivre leurs études selon un enseignement français.

Un bref sondage, au sein du Collège, m'a permis de constater que 23,3% des étudiants entendaient se présenter aux urnes le mercredi 29 avril et que, de ce pourcentage, 33,3% n'avaient pas le droit de vote. Ces derniers n'avaient pas soit la citoyenneté canadienne, soit l'âge requis.

Tout le monde sait que les recenseurs sont payés à tant du nom, il est donc de leur intérêt d'avoir le plus grand nombre d'inscrits. Ainsi des individus peuvent leur dire qu'ils n'ont pas le droit de vote mais les “employés” du président d'élection

les incitent à s'inscrire tout de même. Ils emploient, également, un autre procédé: ils demandent par exemple, au concierge d'une maison d'appartements d'inscrire tous les locataires.

Voilà quelques moyens utilisés pour augmenter le poids des portemonnaie. N'est-elle pas belle notre démocratie? Des étrangers viennent déterminer l'avenir de notre province. Le président d'élection est-il conscient de cette situation de fait?

Il ne nous reste plus qu'à espérer que le prochain gouvernement tiendra compte de cette corruption électorale. Pourquoi ne pas créer une carte d'identité nationale, et demander, plutôt, au citoyen d'aller s'inscrire. Le système s'approche d'un ravin et il est encore temps de le sauver.

Jacques D-PERUSSE, Etudiant

bloc-notes

Budget municipal

Le budget déposé hier par le Comité exécutif de Montréal, pour l'exercice 1970-1971, et qui sera soumis au Conseil municipal mardi prochain, n'apporte pas de surprise, car les problèmes financiers auxquels devait faire face l'administration ont été résolus par l'avènement de la Communauté urbaine de Montréal et les subventions provinciales qui ont accompagné la formation de ce gouvernement régional.

Grâce à ces ajustements, l'administration peut équilibrer le budget sans augmentation des taux des taxes, ce qui est évidemment de bon aloi pour une année d'élection municipale. Les dépenses pour fins municipales sont estimées à plus de \$299 millions, soit une augmentation de plus de \$18 millions, ou 6,63 pour cent. Or le rendement des taxes n'augmentera que de 1,50 pour cent, ce qui s'explique, comme l'a noté M. Saulnier, par la diminution de l'activité dans le domaine de la construction depuis deux ans.

L'écart est comblé principalement par un revenu de \$15,923,790 provenant de la Communauté urbaine pour la part des autres villes dans le partage des dépenses des services de police. Des subventions provinciales d'environ \$7 millions par année pour une période de trois ans atténueront ce fardeau imposé aux villes satellites. Mais le partage intermunicipal des dépenses de la police ne fait que corriger une injustice qui durait depuis longtemps. La Communauté urbaine devra permettre une répartition analogue d'autres dépenses d'envieillance régionale qui sont assumées dans une large mesure par la métropole.

Solutions provisoires

L'administration municipale s'efforce sûrement d'établir une planification à plus ou moins long terme des services municipaux et des implications financières que cela comporte. Mais pour le budget annuel, il lui faut comme d'autres villes rencontrer les obligations immédiates, car il est évident depuis plusieurs années que les villes ne disposent pas de revenus suffisants pour faire face aux exigences de l'urbanisation rapide de notre société.

Cette situation critique se manifeste notamment par l'augmentation du service de la dette, qui

exigera pour le prochain exercice une somme de \$79,782,665. En réalité, le trésor municipal n'aura pas à payer toute cette somme, car la Communauté urbaine paiera là-dessus un peu plus de \$10 millions pour la dette du métro et la province paiera \$1,700,000 sur la dette du boulevard métropolitain. Mais le service de la dette que Montréal doit payer augmente d'année en année.

Un autre élément notable du nouveau budget, c'est qu'après deux années d'exemptions, la ville devra recommencer à verser ses contributions prévues pour les caisses de retraite des employés. Cela représente une augmentation de plus de \$12 millions sur les versements pour l'exercice courant. On avait pensé qu'à cause de la garantie exceptionnelle que représente l'engagement financier d'une ville comme Montréal, il serait possible de réduire l'ampleur de ces caisses de retraite qui grèvent fortement le budget municipal. Un accord à ce sujet ne semble pas facile, mais c'est une question qui doit rester à l'étude.

Plusieurs problèmes que devra aborder au cours des prochaines années la Communauté urbaine de Montréal, comme l'épuration des eaux et l'amélioration du transport en commun, exigeront naturellement des contributions importantes de Montréal. Le nouveau budget n'a pu être bouclé que par des subventions provinciales, directes ou indirectes; il faudra réviser la fiscalité municipale si l'on ne veut pas être obligé de recourir d'une année à l'autre à de pareils expédients.

Un important développement urbain

Le programme de \$100 millions annoncé mardi par le mouvement Desjardins pour la rénovation d'un secteur du quartier des affaires apportera une contribution majeure à la valorisation et à l'embellissement de cette zone vétuste. L'emplacement choisi pour ce qui deviendra la Place Desjardins avait déjà été proposé il y a quelques années pour les studios de Radio-Canada qui sont en voie de construction plus à l'est, mais il n'était pas tout à fait assez spacieux.

Ce secteur de la rue Sainte-Catherine a été longtemps négligé tandis que l'ouest prenait un essor extraordinaire. La Place des Arts a commencé la mise en valeur de cette zone magnifiquement située au cœur de la métropole. Le complexe immobilier de la Place Desjardins

va continuer ce prolongement vers l'est de la rénovation d'une artère prestigieuse de Montréal. La proximité du métro assure des communications rapides et faciles aux futurs édifices; l'on peut espérer que cette transformation se continuera et que la partie est du quartier central profitera à son tour de l'essor qui s'est produit à Montréal depuis un quart de siècle.

Le projet annoncé démontre une fois de plus que la partie centrale d'une grande ville doit être réservée à des fins communautaires; ainsi qu'on l'a fait remarquer, les terrains dans ce secteur ont pris une valeur économique trop grande pour être utilisés comme zones domiciliaires. Le mouvement Desjardins assurera, comme il convient, le logement des familles déplacées pour la rénovation projetée. Le progrès de Montréal exige que le quartier central serve à des usages publics et communautaires, et qu'on ne répète pas l'erreur commise lors de la construction des Habitations Jeanne-Mance.

P. S.

Le droit à la manifestation

Le juge Gaston Lacroix de la Cour du bien-être social vient de déclarer illégal le règlement municipal 3926 adopté en novembre 1969 par le conseil municipal de Montréal en vue d'interdire les manifestations dans les rues de la métropole.

Ce règlement, dit le juge, vise, dans son essence même, à prohiber et supprimer la tenue de toute assemblée ou défilé ou rassemblement. Or, c'est un pouvoir que la ville ne possède pas et que la province ne saurait lui déléguer parce qu'elle ne le possède pas davantage. Il s'agit ici d'une prérogative strictement fédérale.

Le droit d'assemblée, de réunion et de manifestations, explique encore M. Lacroix, est un droit public qui relève exclusivement du Parlement et, nulle part, le code pénal ne prohibe ce droit. Il peut le soumettre à certaines restrictions, mais il ne le prohibe pas. D'ailleurs, la liberté d'expression est implicitement reconnue dans la constitution canadienne, dans la charte des Nations unies, à laquelle le Canada a souscrit et dans la Déclaration canadienne des droits de l'homme.

En somme, sous le couvert de réglementer l'usage des rues, la ville de Montréal aurait créé un nouveau crime que seul Ottawa peut promulguer. Elle aurait tenté de faire indirectement ce qu'elle n'a pas le droit de faire directement.

Disons immédiatement que nous

nous sentons spontanément d'accord avec l'interprétation du savant juge. Nous avions écrit ici-même, le 11 novembre dernier, qu'on ne devait pas donner au comité exécutif le droit de prohiber les manifestations.

Par contre, nous continuons de croire qu'il est essentiel que les autorités d'une ville comme Montréal ne soient pas complètement démunies devant ce phénomène des manifestations qui, trop souvent, conduisent au désordre et au vandalisme. Si la ville n'a pas le droit, nous ne disons pas d'interdire, mais au moins de réglementer d'une façon quelconque la tenue de ces manifestations, ce pourrait bien être le chaos le plus complet à un moment donné.

Nous croyons donc que la ville devrait avoir son mot à dire quand il s'agit de décider du lieu ou de l'heure des défilés, quitte à ce que, en cas de conflit avec les organisateurs de ces défilés, ces derniers puissent faire trancher le litige rapidement, sous forme d'injonction ou autrement, par les tribunaux.

Il y a tout de même une nuance énorme entre prohiber tout rassemblement et fixer certaines modalités à l'exercice de ce droit. Si la ville ne peut d'elle-même passer des règlements à cette fin, le code pénal, alors, devrait être amendé pour ne pas la laisser complètement à la merci des manifestants de tout acabit. La liberté d'expression doit être scrupuleusement respectée, mais la propriété publique aussi. Ceux qui s'expriment avec des paroles ne sauraient être mis sur le même pied que ceux qui s'expriment avec des bâtons, des pierres ou des cocktails Molotov. Il y a des cas où la liberté devient licence.

Nous convenons que la police municipale a toujours le droit d'appréhender et de traduire devant les tribunaux ceux qui se livrent ainsi au pillage ou à la destruction de la propriété, c'est-à-dire une fois qu'ils ont commis leur méfait, mais ce que nous avons en vue c'est la prévention de ces mêmes actes. Une ville doit-elle accepter que l'ordre dans ses rues soit troublé et que la propriété de ses citoyens soit détruite sous prétexte que les tribunaux seront là par la suite pour punir les coupables? Il nous semble que poser la question, c'est y répondre. Et c'est pourquoi nous continuons de prétendre qu'une ville devrait être autorisée à poser, à l'occasion, des conditions à l'exercice du droit de rassemblement en vue d'en minimiser les risques. Si la ville abusait de sa discrétion, le droit d'appel devant les tribunaux que nous avons reconnu aux organisateurs de défilés, serait là pour apporter les correctifs nécessaires.

V. P.

“La Solution”: une option

M. Claude Ryan,

Dans votre éditorial du 9 avril, vous faites la critique du programme électoral du Parti Québécois et vous soulevez un certain nombre de problèmes auxquels le PQ aurait à faire face, le 30 avril, advenant son ascension au pouvoir. En disloquant ainsi le titre du traité de M. Lévesque “La Solution”, en “la” solution, il m'apparaît alors, tout comme à vous, naïf et prétentieux. Il est à remarquer que cette interprétation n'est pas nécessairement celle de M. Lévesque.

En me servant du même droit, je me permets d'interpréter votre conclusion qui veut que vous

Un éditorial mesquin

M. Claude Ryan, Dans votre éditorial du 9 avril sur “la solution péquiste”, vous vous montrez, à mon avis, mesquin, tâillon et méchant!

Vous parlez vous-même de “l'imbroglie” dans lequel se débat le Québec depuis un siècle! Mais vous exigez tout de même pour le projet de solution mis de l'avant par le P. Q., une précision, des certitudes, des réponses impossi-

bles à formuler d'avance. Je ne vous ai jamais vu aussi agressivement exigeant vis-à-vis du statu quo fédéraliste (cf l'imbroglie). Je m'excuse mais vous donnez plutôt l'impression d'être en conflit personnel avec les chefs du Parti Québécois.

Vous terminez en disant avec dignité: “Mais nous faisons partie du groupe qui préfère s'interroger avant d'agir”. Je crains que vous

part de réflexion a précédé cet engagement aussi radical. Le PQ offre une solution aux problèmes actuels et fixe par conséquent des priorités. Ce parti reflète une orientation chez ses membres et il est tout à fait compréhensible que ceux-ci, par besoin d'intégrité, considèrent cette orientation comme “la solution”, tout en tenant compte des priorités. Ceux qui croient encore que le Parti Québécois est une organisation inflexible ont oublié, en cours de route, que ce parti, comme les autres, est composé d'humains et est, par conséquent, sujet à l'imperfection.

Alain SAUVE

Valleyfield, 114-70

Attention à l'abstention

Sans tarder, organiser une campagne afin d'inciter tous les Québécois à faire leur devoir de citoyen le 29 avril. Si l'on a les gouvernements qui l'on mérite, il est essentiel de s'assurer d'avoir un gouvernement au moins égal à notre valeur collective.

La politique a été souvent considérée comme quelque chose de “sale” par trop de citoyens, qui ne se salissent jamais les mains pour aider les autres. Ces mêmes personnes ont la critique facile et ne trouvent jamais de candidats “assez bien faits pour eux”.

D'ailleurs dans la présente élection, il y a de la place pour tout le monde. Toutes les options sont présentes: l'aventure “fo-

folle” du parti Québécois, l'incertitude “institutionnalisée” de l'Union Nationale, l'illusionnisme des créditistes et la compétence administrative et le sérieux un peu trop calme des libéraux. Le choix est grand; tous peuvent y trouver leur compte. Mais de grâce votons. Profitez de notre liberté et assurons-nous de la conserver.

Les moeurs politiques et la mentalité des Québécois ont-elles vraiment changé depuis 1967? L'élection de cette année nous en dira long sur ce sujet.

Viateur BERGERON, professeur et avocat

Hull, 104-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans “Le Devoir”.

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

LE RÈGLEMENT 3926

Un texte ultra vires, inconstitutionnel, inopérant...

Extraits du jugement Lacroix

● Le juge Gaston Lacroix, de la Cour du bien-être social du Québec, vient de décider, dans une décision rendue le 14 avril, que le règlement municipal 3926, adopté le 12 novembre dernier par le conseil de ville de Montréal, outrepassait la juridiction de l'autorité municipale, voire de l'autorité provinciale. Voici, au texte, la partie principale du jugement Lacroix. Les sous-titres sont du Devoir.

A sa face même, il est manifeste que le règlement 3926 ne vise aucunement à la réglementation de l'usage des rues mais essentiellement à l'interdiction, pour une période à être déterminée par le Conseil, de tout assemblée, défilé ou manifestation qui pourrait, soit troubler la paix et le bon ordre ou pourrait être cause à nuire à la paix, au bon ordre. Il réfère donc à la restriction d'un droit public dont l'exercice relève péremptoirement des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tel que prévu à l'article 91 dudit acte.

Le droit de manifestation dans notre régime

Au soutien de cette prétention, le tribunal se réfère au volume 1, sous le titre de droit civil canadien, du juge Mignault qui définit et classe les droits et libertés des citoyens de la province comme suit: — "Certains droits existent qui, à proprement parler, ne sont ni civils ni politiques; tels sont les droits de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester sa pensée par la voie de la presse, ou autrement, la liberté individuelle et enfin la liberté de conscience. Ces droits ne sont point des droits civils, car ils ne constituent point des rapports de particulier à particulier; ce ne sont pas non plus de véritables droits politiques, puisqu'on les exerce sans prendre aucune part au gouvernement du pays. Quelques personnes les rangent dans une classe particulière sous la dénomination de droits publics." Il faut donc retenir au départ que le droit d'assemblées, de réunions et de manifestations est un droit public et non pas un droit civil, et par conséquent, un droit qui relève exclusivement du parlement et exclus de la nomen-

clature à l'article 92 de la constitution que la jurisprudence a, avec persistance, désigné comme droit résiduaire.

Or, le code criminel ne prohibe nulle part le droit à l'assemblée, à la réunion, à la manifestation. S'il en restait, dans certains cas, l'exercice, ce n'est qu'à l'occasion où ce droit est exercé illégalement. La jurisprudence consacre cette liberté dans la formule suivante: "Liberty Within The Law."

C'est ainsi que le parlement, dans l'exercice de ses prérogatives a restreint ce droit en le réglementant, au cas où l'exercice de ce droit causerait des désordres graves. Ces restrictions apparaissent tout spécialement aux articles du code criminel traitant de l'attroupement illégal, de l'émeute, de la sédition et du libelle diffamatoire. Ces restrictions relevant de l'autorité que peut exercer en droit public le parlement, deviennent donc exclusives de toute législation qu'une province pourrait introduire en pareille matière et par voie de conséquence, la cité de Montréal.

Un règlement qui empiète sur l'autorité du parlement

L'essence du règlement 3926 étant d'interdire toute manifestation, il apparaît déjà que par ce règlement, que la cité de Montréal entend restreindre indirectement la liberté d'assemblées ou des réunions, alors que ni elle ni la législature n'ont juridiction pour restreindre l'exercice d'un droit public.

Dans l'exercice de la recherche du but visé par une loi ou un règlement, la jurisprudence réfère constamment à la formule maintenant consacrée qui se traduit par l'étude et la recherche "du pitch and substance" contenu dans tout règlement ou législation.

Or, bien que le règlement 3926 ait été adopté au nom de la sécurité, de la tranquillité, de la paix et de l'ordre, la substance même de ce règlement vise à l'interdiction de toute assemblée, réunion ou manifestation. Au nom de la paix et de l'ordre il ne réglemente rien, sauf l'exercice d'un droit public qui est garanti implicitement par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

En effet, cet acte a voulu garantir aux citoyens du Canada l'exercice des mêmes droits par la constitution du Royaume-Uni. La constitution canadienne accorde au Parlement fédéral un pouvoir exclusif de promulguer des lois pour la paix, le bon ordre, mais dans le respect de l'exercice de liberté publique fondamentale. Or, parmi ces libertés, la liberté d'assemblées publiques, la liberté de la presse et d'association sont à la base même de la constitution canadienne ne pouvant être modifiées que sous l'autorité d'une loi fédérale. La consécration de ces libertés sont de l'essence même de la constitution canadienne qui est démocratique, qui permet la libre discussion, la manifestation et entretient de la sorte un climat facilitant l'exercice de droits publics de nature à stimuler des institutions, même si en certaines occasions, l'exercice de tels droits, cause préjudice au droit privé ou individuel.

Il convient de signaler que le parlement lui-même a implicitement reconnu l'exercice de ces droits comme faisant partie intégrale de la constitution canadienne, puisqu'il par ses représentants dûment autorisés, le Canada avec les nations, faisant partie de l'ONU, ont reconnu par traité que le Canada s'engageait à faire respecter dans son territoire, la liberté de pensée, d'expression, d'assemblée et de manifestation.

La voix de la jurisprudence: une décision capitale du juge Duff

D'ailleurs nos tribunaux ont toujours interprété la constitution comme incluant implicitement l'exercice de pareils droits.

La Cour suprême a en plusieurs occasions maintenu

l'exercice de ces droits, à l'occasion de l'audition de plusieurs causes célèbres, entre autres, à l'occasion d'une référence sur la constitutionnalité de législation de la province de l'Alberta intitulée "Alberta Accurate News and Information Act", dans l'arrêt Saumur et la cité de Québec à l'occasion de l'examen célèbre de la "loi du cadenas."

Il serait donc superflu de référer et citer tous ces arrêts. Au soutien de ces prétentions, le tribunal se réfère tout simplement aux principes énoncés par l'honorable Juge Duff, à l'occasion d'une référence à la Cour suprême sur la constitutionnalité de certaines législations promulguées par la législature de cette Province, et qui se lit comme suit: —

"The right of public discussion is, of course, subject to legal restrictions; those based upon considerations of decency and public order, and others conceived for the protection of various private and public interests with which, for example, the laws of defamation and sedition are concerned. In a word, freedom of discussion means, to quote the words Lord Wright in "James V. Commonwealth", (1936) A.C. 578 at 627, "Freedom governed by law".

"Even within its legal limits, it is liable to abuse and grave abuse, and such abuse is constantly exemplified before our eyes; but it is axiomatic that the practice of this right of free public discussion of public affairs, notwithstanding its incidental mischiefs, is the breath of life for parliamentary institutions.

"We do not doubt that (in addition to the power of disallowance vested in the Governor General) the Parliament of Canada possesses authority to legislate for the protection of the right. That authority rests upon the principle that the powers requisite for the protection of the constitution itself arise by necessary implication from the British North America Act as a whole (Fort Frances Pulp & Paper Co. Ltd. Manitoba Free Press Co. Ltd. (1923) A.C. 695); and since the subject-matter in relation to which the power is exercised is not

exclusively a provincial matter, it is necessarily vested in Parliament.

"But this by no means exhausts the matter. Any attempt to abrogate this right of public debate or to suppress the traditional forms of the exercise of the right (in public meeting and through the press) would, in our opinion be incompetent to the legislatures of the provinces, or to the legislature of any one of the provinces, as repugnant to the provisions of the British North America Act, by which the Parliament of Canada is established as the legislative organ of the people of Canada under the Crown, and Dominion legislation enacted pursuant to the legislative authority given by those provisions. The subject-matter of such legislation could not be described as a provincial matter purely; as in substance exclusively a matter of property and civil rights within the province, or a matter private or local within the province. It would not be, to quote the words of the judgment of the Judicial Committee in Great West Saddlery Co. v. The King, (1921) 2 A.C. 91 at 122, "legislation directed solely to the purposes specified in section 92"; and it would be invalid on the principles enunciated in that judgment and adopted in Caron v. The King (1924) A.C. 999, at 1005-06."

"But the limit, in our opinion, is reached when the legislation effects such a curtailment of the exercise of the right of public discussion as substantially to interfere with the working of the parliamentary institutions of Canada as contemplated by the provisions of the British North America Act and the statutes of the Dominion of Canada. Such a limitation is necessary, in our opinion, "in order" to adapt the words quote above from the judgment in Bank of Toronto v. Lambe (1887) 12 A.C. 575, "to afford scope" for the working of such parliamentary institutions. In this region of constitutional practice, it is not permitted to a provincial legislature to do indirectly what cannot be done directly (Great West Saddlery Co. v. The King (1921) 2 A.C. 91, at 100."

De l'analyse et de l'étude de cette décision il ressort clairement que ni la législature, ni la municipalité de Montréal ne sauraient par une loi ou un règlement quelconque, restreindre la liberté de parole et l'exercice de ce droit qui à l'occasion, s'exprime par la tenue d'assemblées, de protestations.

En interdisant l'exercice de ce droit, la cité de Montréal ne peut prétendre réglementer un domaine de juridiction provinciale, car l'interdiction d'assemblée ou de réunion n'est pas du domaine de la propriété ou de l'exercice de droit civil, ni du domaine d'intérêt local et particulier à la Ville de Montréal; mais bien du domaine public, où seul lorsqu'il s'agit du bon ordre et de la paix, le parlement fédéral peut légiférer.

L'argument du "public wrong"

Il y a cependant un autre aspect à soulever par la réglementation visée au règlement 3926. L'interdiction de réunion prescrite par ledit règlement, sous prétexte de maintenir l'ordre et la paix, vise également à empêcher le vol, le vandalisme, les bagarres et différents autres crimes. Le règlement vise à prévenir un "public wrong". De nouveau, on voit que le règlement tend à envahir un domaine réservé exclusivement au fédéral, ou si les assemblées ou réunions sont de nature à causer un "public wrong", il appartient seule à l'autorité fédérale d'y remédier. Or, le remède au public wrong est prévu au code criminel. Or, si on réfère à l'ordonnance no 1, 1, partie intégrale du règlement 3926, on constate que par le truchement de l'interdiction de toute assemblée, les autorités municipales prétendent prévenir le vol, le vandalisme et le tumulte. Et ici encore il apparaît donc qu'indirectement, la cité de Montréal, dans un but louable, sans aucun doute, a envahi le do-

maine fédéral puisque ledit règlement tend à prévenir la commission de crime sur son territoire.

En interdisant le droit de rassemblement, le règlement 3926 crée une nouvelle offense, un nouveau crime, puisque par ce règlement, le droit de réunion et d'assemblée étant implicitement reconnu par la constitution, son interdiction devient une prohibition de l'ordre de ne pas faire une chose, ce qui peut faire l'objet d'une législation criminelle seulement.

Il faut bien noter qu'en vertu du règlement 3926 que le comité exécutif ne peut rendre une ordonnance prohibant ou soutenant la tenue d'assemblée, à moins qu'il soit saisi d'un rapport du directeur du service de la police et du chef du contentieux, indiquant que ces derniers ont raison de croire qu'une assemblée, défilé ou attroupement, causera du tumulte, mettra en danger la sécurité et la paix, ou l'ordre public, ou sera l'occasion de tels actes.

Pour arriver à pareille recommandation, il faut nécessairement que chacun des directeurs de la police et du

contentieux puisse présumer de l'intention animant la réunion d'un groupe de citoyens qui entend manifester.

Or, le Conseil en pareille occasion par son règlement, n'impose plus une prohibition destinée uniquement à assurer la réalisation d'un ordre de choses, qui est de sa compétence réglementaire, puisqu'alors il réglemente un droit d'ordre public au contraire, ce règlement tend à supprimer au nom du bien commun et de la sécurité, un droit garanti par la constitution comme inhérent au système démocratique dans lequel vit tout citoyen du Canada. En interdisant par ordonnance le droit de rassemblement sous prétexte de danger public, les autorités municipales ne recherchent plus une réglementation des réunions ou manifestations, mais l'établissement d'une prohibition d'un droit public relevant exclusivement de la compétence du Parlement. Il devient donc manifeste que par son règlement, la Cité de Montréal tente à créer un nouveau crime, celui de ne faire un acte qui est, par ailleurs, permis par la constitution, envahissant de la

sorte, le domaine exclusif réservé au Parlement, par l'article 91, paragraphe 27 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Ce point de vue est d'ailleurs clairement expliqué par le juge Fauteux de la Cour suprême, dans la cause de "Henry Birks & Sons & Others" rapportée en 1955 R.C.S. p. 799, et qui se lit comme suit:

"... dans le premier cas, (Art. 92, par. 15), la prohibition avec sanction pénale est autorisée non comme fin mais uniquement comme moyen d'assurer la réalisation d'un ordre de choses qu'il est de la compétence de la Législation de règlement et que, de fait, elle réglemente par la loi même qui impose la prohibition et la punition; ... alors que, dans le second cas, (art. 91, par. 27), la prohibition et la peine sont imposées non comme moyen d'atteindre une fin, d'ordre réglementaire, dénoncée par la loi les imposant, mais en reconnaissance de ce que requièrent, aux vues du Parlement, le bien commun, la sécurité

Suite à la page 6

AUJOURD' HUI • VENDREDI • SAMEDI

POUR LA PREMIÈRE FOIS

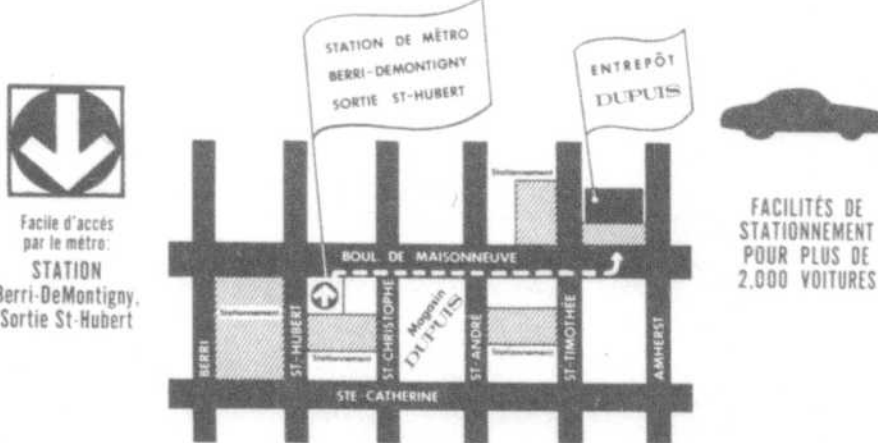
GRANDE VENTE

Surplus D'ENTREPÔT DUPUIS

AUX 4 ÉTAGES

DE NOTRE ENTREPÔT DU CENTRE-VILLE

ANGLE RUE AMHERST ET BOULEVARD DE MAISONNEUVE



L'ENTREPÔT ET LE MAGASIN SONT OUVERTS CE SOIR ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. P.M. ET SAMEDI JUSQU'À 5 H. P.M. PROFITEZ-EN POUR ÉCONOMISER AUX 2 ENDROITS

Vous avez 3 jours pour profiter de cette vente sensationnelle d'appareils et meubles de maison, de vaisselle, linge de maison, articles ménagers, d'accessoires d'auto et de jardin etc., aux 4 étages de notre entrepôt situé à proximité du magasin centre-ville. Rendez-vous tôt aujourd'hui, vendredi et samedi. Vu la grande importance de cette vente, veuillez prévoir un délai de quelques jours pour la livraison. Pas de commandes postales ni téléphoniques s.v.p.

FACILITÉS DE CRÉDIT. RENSEIGNEMENTS SUR LES LIEUX - ENTREPOSAGE GRATUIT À VOTRE DISPOSITION

DUPUIS

LE GRAND MAGASIN CANADIEN À L'ACCENT FRANÇAIS

Le règlement 3926

● Voici le texte du règlement municipal 3926, adopté par le conseil de ville de Montréal, et qui vient d'être déclaré inconstitutionnel et ultra vires par le juge Gaston Lacroix, de la Cour du bien-être social du Québec.

- 1) Toute personne a le droit d'utiliser et de jouir des voies et places publiques et du domaine public de la ville de Montréal dans la tranquillité, la paix et l'ordre publics.
- 2) Les assemblées, défilés ou autres attroupements qui mettent en danger la tranquillité, la sécurité, la paix ou l'ordre public sont interdits sur les voies et places publiques et dans les parcs ou autres endroits du domaine public de la Ville.
- 3) Une personne qui participe à ou est présente à une assemblée, un défilé ou un attroupement dans le domaine public de la Ville ne doit molester, bousculer ou autrement gêner le mouvement, la marche ou la présence des autres citoyens qui utilisent également le domaine public de la Ville à cette occasion.

- 4) Toute assemblée, défilé ou attroupement dans le domaine public dont le déroulement s'accompagne d'une violation d'un des articles du présent règlement ou d'actes, conduites ou propos qui troubler la paix ou l'ordre public devient dès lors une assemblée, un défilé ou un attroupement qui met en danger la tranquillité, la sécurité, la paix ou l'ordre public au sens de l'article 2 du règlement et doit immédiatement se disperser;
- 5) Lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que la tenue d'assemblées, de défilés ou d'attroupements causera du tumulte, mettra en danger la sécurité, la paix ou l'ordre public, ou sera une occasion de tels actes, sur rapport du directeur du service de la police et du chef du contentieux de la Ville qu'une situation exceptionnelle justifie des mesures préventives pour sauvegarder la paix ou l'ordre public, le comité exécutif peut, par ordonnance, prendre des mesures pour empêcher ou supprimer ce danger en interdisant pour la période qu'il détermine, en tout temps ou aux heures qu'il indique, sur tout ou une partie du domaine public de la Ville, la tenue d'une assemblée, d'un défilé ou d'un attroupement ou de toute assemblée, défilé ou attroupement.

VENTE DE DISQUES

69% D'ESCOMPTE

SUR DISQUES MONORALES ET STEREO CLASSIQUES

ANGEL

SÉRIE "GRANDE COLLECTION" INCLUSE

1.99

SPECIAL

PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER \$6.29

UN NOUVEL ACHAT SPECIAL D'INVENTAIRE DE DISQUES DISCONTINUES

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est. Belanger Montréal 408 RA. 9-2833

Le magasin est ouvert du lundi au mercredi jusqu'à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 9h, samedi jusqu'à 5h.

LECTURE POUR LA RETRAITE ÉLECTORALE - RÉCEMMENT PARU AUX ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE

TEXTES ET DISCUSSIONS - QUESTIONS NATIONALES

- Une réflexion profonde et pourtant captivante par sa vigueur et par son style.
- Un livre à lire pour bien penser et bien voter

par le Père Gustave Lamarche

Case postale 189
Station N
Montréal

En vente chez l'éditeur ou chez votre libraire

330 pages \$5.00



les élections du 29 avril

Suite de la première page

M. Bertrand aurait dit non à 200,000 syndiqués

C'est la Confédération des syndicats nationaux CSN, qui l'affirme dans une déclaration remise hier aux médias de l'information, expliquant que le gouvernement de l'Union nationale, en refusant de décréter la journée des élections, jour férié et payé, a rejeté la requête de 14 conseils centraux de la CSN qui représentent quelque 200,000 syndiqués répartis dans près de 90 des 108 comtés provinciaux.

Malgré ce refus, les conseils centraux entendent poursuivre leur campagne et espèrent que M. Bertrand se raviserait. La CSN déplore en outre, que les élections n'aient pas lieu le dimanche, expliquant que cette décision est anti-démocratique et anti-participation, ne permettant pas aux salariés d'exercer pleinement leurs droits démocratiques.

Selon le Parti québécois

M. Bourassa a peur de la vérité

Commentant le refus du chef du Parti libéral de rencontrer l'économiste Jacques Parizeau dans un débat public, le Parti québécois en conclut que M. Robert Bourassa, placé devant l'extravagance de ses propos, a peur de faire face à la vérité qui ne manquerait pas d'éclater au cours d'un débat avec M. Parizeau. Quant à la suggestion de M. Bourassa, de se faire remplacer par son candidat Raymond Garneau, le Parti québécois nous informe que M. Parizeau ne voit pas l'utilité de discuter avec M. Garneau, qui explique-t-on, n'a rien à voir avec le caractère saugrenu des dernières déclarations du chef du Parti libéral.

Gilles Houde provoque Gaston Philion en duel

Le candidat libéral dans le comté de Fabre, M. Gilles Houde, dénonce la campagne de salissage de son adversaire unioniste M. Gaston Philion, estime que les électeurs de ce comté ne méritent pas ce genre d'insultes et invite le candidat de l'Union nationale à le rencontrer dans un débat public "pour aborder les vrais problèmes".

Dans une lettre adressée personnellement à M. Philion, le candidat libéral invite son adversaire à respecter son engagement d'honneur: "Récemment, vous m'avez assuré personnellement de votre intention de mener une campagne électorale sobre et digne, respectueuse des électeurs et des candidats de Fabre".

Un ministre riche et généreux \$10 millions, rien de moins

Le ministre de l'agriculture du Québec, M. Clément Vincent, annonce que son gouvernement versera une somme

de 10 millions de dollars pour venir en aide aux producteurs de lait industriel et exige qu'Ottawa fasse connaître sa politique.

Les sérieuses difficultés que rencontrent les producteurs de lait industriel du Québec, à la suite de l'annonce par les autorités fédérales de la politique laitière pour l'année courante, explique M. Vincent, ont priorisé sur les exigences d'une campagne électorale, même si celle-ci est à sa période la plus cruciale.

Une créditiste s'engage

Mme Normande Lapiere, candidate du Ralliement créditiste dans le comté de St-Jacques, s'engage à s'occuper de la famille et du bien-être, si les électeurs l'éisent député du comté, le 29 avril.

Elle s'engage à augmenter de cinq dollars par six mois, les allocations familiales versées pour les enfants de 1 à 12 ans et de dix dollars de plus par six mois, pour les enfants de 12 ans et plus, fréquentant l'école. Mme Lapiere s'engage en outre, à augmenter les allocations scolaires, les pensions de retraite, les pensions aux aveugles, aux invalides, aux incapables et aux mères nécessiteuses. C'est pas beau ça?

Mettez-y du miel

"Trop souvent, dit un communiqué du service de l'information de l'Union

Sur la trace des chefs

M. JEAN-JACQUES BERTRAND, chef de l'Union nationale, rencontre ce matin à Alma, les organisateurs des comtés Roberval et Lac St-Jean. Au cours de l'après-midi, il fera l'objet d'une réception civique et participera à une émission de télévision à Jonquière. Dans la soirée, il rencontrera un groupe d'organismes et de candidats unionistes du comté de Jonquière avant de prendre l'avion à destination de Montréal.

M. ROBERT BOURASSA, chef du Parti libéral du Québec, passera la matinée au comité central de son comté de Mercier, au 4450 de la rue St-Denis et l'après-midi dans le comté de M. René Lévesque, au comité central Laurier, 7773 rue St-Hubert. Ce soir à 20 heures, il participera à une assemblée publique à St-Hyacinthe.

M. RENE LEVESQUE, président du Parti québécois, passera une troisième journée consécutive dans son comté de Laurier. Cet après-midi à 14 heures il donnera une conférence de presse, sur les sources de financement du parti et les irrégularités dans la confection des listes électorales. Cette rencontre avec la presse se tiendra au comité central du comté, 660 rue Villerey. Ce soir à 20 heures, il participera à une assemblée publique à l'école Ste-Cécile, 7365 De Gaspé.

nationale, on a qualifié la jeunesse d'insouciance. Pourtant, il est une jeunesse à laquelle cet adjectif ne convient pas, il s'agit bien de la jeunesse du Québec. Et la suave déclaration d'amour continue: "Que ce soit aux assemblées politiques, que ce soit aux manifestations, au travail ou dans les écoles, les jeunes du Québec ont montré qu'ils étaient prêts à prendre leurs responsabilités. Conscients plus que jamais de l'importance d'un gouvernement qui accorde la parole aux jeunes, qui a de jeunes ministres et de jeunes députés, de nombreux jeunes gens et jeunes filles entreprendront, dès demain, de distribuer 25,000 programmes de l'Union nationale dans toutes les universités du Québec". S.V.P. ne faites-vous pas pleurer!

M. Georges Valade choisit Ottawa

Le député fédéral de Montréal Ste-Marie, M. Georges Valade a nié la rumeur qui le voulait candidat dans le comté provincial du même nom, en vue des élections du 29 avril. Il a fait remarquer que la rumeur a pris naissance durant son absence du pays, alors qu'il participait à une mission canadienne en Afrique. Il n'est cependant pas du tout surpris d'être l'objet d'une telle rumeur, expliquant humblement que c'est le propre de gens en vue comme lui-même, M. Lucien Saulnier ou encore M. Jean Drapeau.

Mme Bourassa retourne à l'école

Mme Andrée Bourassa n'accompagnera pas le chef du Parti libéral du Québec, aujourd'hui, dans la tournée des comtés du Québec. L'épouse de Robert Bourassa est étudiante en histoire à l'université de Montréal et passera toute la journée en séance d'examen. Petit potin inoffensif: Saviez-vous que Mme Bourassa a la frousse, chaque fois qu'elle monte à bord d'un avion? C'est pas fini, comme dirait Jean Rafa.

Un économiste à la rescousse des Remparts

L'économiste Raymond Garneau, candidat libéral dans Jean-Talon, n'entend pas laisser maltraiter les joueurs de l'équipe de hockey Les Remparts du Québec et demande qu'une enquête soit immédiatement instituée, sur le travail des arbitres, lors de la joute opposant ses protégés aux méchants Highlanders de Charlottown... On rapporte que la bataille a éclaté au cours de cette rencontre, non seulement entre les joueurs mais aussi avec les policiers de l'endroit...

Un blâme à l'UN

Le syndicat national des employés de l'hôpital Reine-Elizabeth de Montréal, affilié à la CSN, blâme l'Union nationale de répéter, en matière syndicale, les erreurs et les maladroites du passé. Dans un télégramme adressé au ministre du travail, M. Jean Cournoyer, le syndicat s'en prend plus particulièrement à la politique du gouvernement, relativement aux sous-entrepreneurs.

Le député et ses électeurs

Suite de la page 8

L'électeur n'a généralement pas le sentiment de poser un geste politique en se présentant au secrétariat de comté. La nature des requêtes, les raisons qui poussent à consulter le député, indiquent — dans le comté étudié — une personnalisation exagérée des relations électeurs-député. La recherche de la sécurité ou d'un encouragement est également un motif invoqué. Pour un grand nombre d'électeurs, il serait plus simple et plus rapide de suivre les voies normales de l'administration. La rencontre du député est une démarche supplémentaire qui les rassure. Il arrive très fréquemment que des citoyens sollicitent comme une faveur très spéciale des avantages auxquels ils ont droit.

L'individualisme des requêtes

Chaque électeur expose sa situation et recherche une solution particulière, tout en paraissant ignorer la possibilité ou l'utilité de réclamer des solutions politiques globales qui permettraient de corriger les conditions économiques ou sociales qui l'ont placé dans cette situation, situation commune à un nombre important de citoyens. La position du député demeure délicate. Membre de la majorité parlementaire, il lui est difficile de contribuer à l'éducation de ses électeurs sans critiquer ou tout au moins analyser la politique du parti au

pouvoir. Membre de l'opposition, il y a la tentation d'une utilisation facile et malheureusement stérile d'un bon capital électoral: "si nous avions le pouvoir..." sans pousser plus loin l'effort d'information de l'électeur.

Le député et ses assistants reconnaissent d'ailleurs qu'ils agissent conformément aux désirs de l'électeur. Ce dernier est rarement intéressé par des explications détaillées. Il ne les demande pas même s'il s'agit d'une simple démarche administrative qu'il pourrait, la fois suivante, accomplir de lui-même. Il y a, au niveau de secrétariat de comté, une absence étonnante de revendications ou de demandes d'explications. On ne demande jamais au député "comment avez-vous voté?", le système ne permet pas au député d'avoir d'assez nombreuses initiatives, mais l'électeur pourrait interroger le député sur les raisons qui ont poussé son parti à voter de telle manière. Il semblerait — tout au moins dans le comté étudié — que l'électeur se rend chez le député, un peu comme s'il allait demander conseil au curé de sa paroisse.

Le poids de l'estime des électeurs

L'homme politique demeure-t-il, en 1970, prisonnier de la culture et du comportement politiques de ses élec-

teurs? D'autre part a-t-il jamais songé sérieusement — jusqu'à maintenant — à provoquer une évolution dans le comportement politique des électeurs? Est-il plus rentable électoralement de les maintenir dans ce climat que l'on hésite à qualifier de demi-politisation? Les dernières années de notre histoire politique ont marqué un changement important dans les attitudes des citoyens. Le client habituel des secrétariats de comté prend petit à petit conscience de l'existence d'autres moyens d'actions: comités de citoyens, nouvelles associations, nouveaux partis politiques provinciaux et éventuellement municipaux. Le député traditionnel serait-il à la veille de perdre cette fidèle clientèle qui lui avait permis de construire ce que notre très folklorique vocabulaire politique nomme des "fiefs" ou des "forteresses"? La responsabilité du député n'est plus à démontrer lorsqu'il s'agit d'expliquer la sous-culture politique de la population. L'électeur n'a-t-il pas lui-même, toutefois, emprisonné le député, lui imposant souvent des attitudes, un style, peu favorables à un renouvellement du type d'homme politique traditionnel? Il s'agit d'une évolution parallèle et simultanée de l'homme politique et de l'électeur qui n'en seront pas pour autant isolés mais qui se retrouveront à un niveau supérieur d'exigences et de discussions.

Le programme électoral du RC

Une remise de 10% aux consommateurs qui achètent des produits du Québec

Pour favoriser la transformation sur place des matières premières, le Ralliement créditiste prévoit dans son programme une remise de 10 pour cent en faveur des consommateurs achetant tout produit transformé et usiné au Québec à la condition que ce produit contienne au moins 75 pour cent de matières premières et de main-d'œuvre québécoises.

C'est là l'un des articles du programme au chapitre des ressources naturelles et de l'industrie. Il est également prévu une révision de tous les baux d'exploitation de nos richesses naturelles "en vue de faire verser des redevances par les entreprises qui les exploitent", les concessions et les permis étant accordés par voie d'appels d'offres.

Le Ralliement propose d'assurer le financement de l'Hydro-Québec "par des avances de crédits nouveaux sans intérêt".

Le Parti de M. Samson s'engage en outre à consentir des crédits à long terme et à faible taux d'intérêt pour la création et le développement d'industries de transformation de nos richesses naturelles.

Pour combattre le chômage, le Ralliement entend stimuler l'essor industriel grâce à l'afflux de capitaux privés "libertés du secteur public", ce qui aura pour effet de créer des emplois. Au chapitre du travail, le programme prévoit aussi la création de tribunaux de travail dans chaque district judiciaire avec le pouvoir de décision sans appel et liant les parties. "Cependant, le droit de grève sera reconnu comme mesure de dernière instance, subordonnée aux lois régissant les relations patronales-ouvrières".

Dans ce domaine, le programme propose en outre une "consultation permanente avec les représentants des organisations de travailleurs et des employeurs dans l'élaboration des politiques des ministères de l'éducation, du travail, de l'industrie et du commerce, en vue de créer des emplois stables et rémunérateurs".

Education

Ainsi qu'on pouvait le prévoir et comme en témoignent les discours de MM. Camil Samson et Réal Caouette, le Ralliement recommande dans le secteur de l'éducation un retour à des formules plus traditionnelles.

"Dans l'éducation, souligne-t-on, le rôle de l'Etat doit être suppléé. L'Etat verra surtout au financement des moyens matériels permettant aux parents et aux organisations locales de contrôler l'éducation de leurs enfants, et aux professeurs d'adopter l'enseignement pédagogique approprié."

"L'enseignement sera confessionnel et prioritairement français. Il sera confessionnel parce qu'en cette matière le droit des parents prime ceux de l'Etat."

"Nous voulons que les écoles catholiques, partout dans la province, y compris dans le territoire de l'île de Montréal, soient maintenues sous le contrôle de commissions scolaires catholiques, que ces commissions soient munies de tous les pouvoirs prévus dans la Loi de l'instruction publique actuelle et soient chargées d'assurer leur caractère confessionnel authentique."

"Nous voulons que des institutions soient établies ou maintenues et subventionnées par l'Etat pour assurer le recrutement, la formation et la culture des maîtres catholiques, pour nos écoles."

"Nous voulons que les parents et contribuables, par leurs mandataires, les com-

missions scolaires, aient toute liberté de choisir le type d'écoles qui répond à leurs aspirations et aux exigences de l'éducation. En conséquence, les polyvalentes de 1,500, 2,000 élèves ou plus ne doivent pas être imposées comme type unique d'école."

"Nous voulons que cessent les pressions de toutes sortes par lesquelles parents et commissaires sont soumis à une politique de regroupement des commissions scolaires locales qui amène la disparition de la plupart d'entre elles."

"Nous voulons que le maintien et la promotion du secteur privé d'enseignement soient assurés de façon efficace à tous les niveaux."

"L'enseignement sera français parce qu'en cette matière, l'Etat, comme gardien de la culture et de la civilisation canadienne-française, possède des droits supérieurs à ceux des parents."

"Par esprit de justice, le Québec garantira aux minorités anglophones de jouir des droits acquis au niveau de l'enseignement et du financement de leurs institutions."

Santé

Comme dans le domaine de l'enseignement, la construction et l'équipement dans le secteur des institutions hospitalières se feront "par des avances de crédits nouveaux sans intérêt, remboursables aux taux de la dépréciation des biens et services créés". Les mêmes avantages seront étendus au secteur privé si la qualité des services est équivalente.

Le Ralliement, dont l'opposition à l'assurance-santé est bien connue, propose plutôt de rembourser jusqu'à con-

currence de 80 pour cent les primes acquittées par les individus et les familles assujettis à l'impôt sur le revenu qui s'inscriront à des programmes reconnus couvrant l'hospitalisation, les services de santé, les soins dentaires et optométriques."

Le programme assume la totalité des primes à verser de ceux dont le revenu n'est pas assujéti à l'impôt. Le Ralliement s'engage aussi à établir la gratuité des médicaments destinés aux malades souffrant de maladies chroniques."

Le programme ajoute que la "multiplication de petits centres médicaux privés dispensant la médecine générale sera favorisée, la médecine spécialisée étant surtout réservée aux grands hôpitaux".

Enfin, le Ralliement s'engage à reconnaître légalement la chiropraxie.

Habitation

Pour l'habitation, le Ralliement propose la "diffusion de la propriété familiale par des prêts à faible taux d'intérêt aux propriétaires de terrain ou à ceux qui disposent d'une mise de fonds équivalente".

Le Ralliement promet des allocations familiales qui, étant fixées à \$5 à la naissance de l'enfant, augmenteraient automatiquement de \$5 à tous les six mois. A l'âge de 12 ans, le supplément semestriel est fixé à \$10. Les adolescents de 18 ans et plus qui sont encore aux études recevraient \$50 par mois. A l'âge de 60 ans, tout citoyen recevrait \$150 par mois; s'il est soutien de famille, son conjoint est automatiquement admissible à la pension, même s'il n'a pas 60 ans. Les aveugles, les invalides, les inap-

tes au travail et les mères nécessiteuses recevraient \$150 par mois.

Toutes ces allocations, précise le programme, sont ajustées régulièrement suivant la hausse du coût de la vie.

Dans le secteur des affaires culturelles comme dans tous les autres, le Ralliement prévoit "des avances de crédits nouveaux sans intérêt" pour la construction, l'aménagement et l'entretien des centres culturels. Le programme envisage aussi la création d'un centre culturel provincial pour la formation de maîtres, d'artistes et de moniteurs spécialisés, et de centres culturels régionaux.

Au chapitre des sports et des loisirs, le Ralliement s'engage à doter le territoire de colonies de vacances et de terrains de campisme, à réglementer le sport amateur et professionnel, à assurer l'accessibilité de la population à tous les territoires de pêche et de chasse.

Pour la justice, le Ralliement prévoit que le ministre nommera les juges suivant une liste de candidats admissibles proposés par un comité conjoint composé de membres du Barreau et du ministère.

Si vous pensez que la bière Carlsberg est trop chère,



vous ne saurez l'apprécier.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

AVIS

À TOUTE PERSONNE AYANT L'INTENTION DE VOTER SANS DROIT

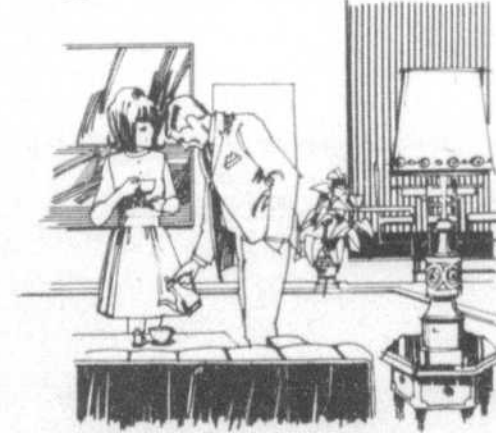
Conformément à l'article 401 de la Loi électorale, "toute

personne qui, dans une élection, vote ou tente de voter sachant qu'elle n'a pas le droit d'y voter, ou induit une personne à voter ou la fait voter, sachant que celle-ci n'a pas le droit d'y voter, se rend coupable d'un acte illicite et encourt une amende de cent à cinq cents dollars ainsi qu'un emprisonnement de six mois à deux ans et, à défaut de paiement de l'amende, un emprisonnement additionnel de trois mois à un an."

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Me François Drouin, C.R.,
45, Place Jean Talon, Québec.

QUEL CONFORT



Vous trouverez à la nouvelle Plaza Tower un choix immense d'appartements très vastes et de luxueux appartements à 1 ou 2 chambres à coucher. Voyez aussi les appartements avec salle de séjour en contrebas - tous munis d'un chauffage et d'une climatisation à commande individuelle. Promenez-vous dans la tranquillité des corridors, recouverts de moquettes.

Vivre dans ces nouveaux appartements vous rendra la vie très agréable et très confortable.

Plaza Tower
APPARTEMENTS

Occupation 1^{er} mai.

Téléphone: 935-0818 ou 935-5237

Ouvert: Jours de semaine - de 10 a.m. à 8 p.m.
Fins de semaine - de midi à 6 h. p.m.

Le bureau de location est situé sur l'étage-mo (3e) suivant du Cinéma II

Plaza Alexis Nihon
Où le métro s'arrête.
Atwater et Ste-Catherine ouest.

l'actualité religieuse

***Le magistère est comme
l'oeil pour tout le corps***

CITE DU VATICAN (AFP) — Dans le discours qu'il a prononcé hier au cours de son audience hebdomadaire, Paul VI a défendu le magistère traditionnel de l'Eglise : oui, a-t-il dit, est au corps mystique du Christ ce que l'oeil est au corps humain — contre le contestataire d'hier et celui d'aujourd'hui. Le premier est le protestant. Le second, le théologien ou le penseur moderniste qui interprète les écritures "selon sa science ou sa conscience".

Que devient l'unité de la foi dans tout cela? a interrogé le pape en se demandant même "le généreux effort oecuménique" parviendrait-il jamais à rassembler les chrétiens.

Le pontife a rappelé d'abord que saint Paul appelait ses fidèles "fils" et non "frères". "Le magistère hiérarchique garantit la véritable expression de la parole de Dieu et est générateur du peuple chrétien (dont il fait partie, mais avec des fonctions providentielles d'autorité, comme l'œil pour l'ensemble du corps).

Mais, tout ceci est actuellement "objet de contestations religieuses graves et révolutionnaires". Elles sembleraient, à première vue, légitimes; l'Eglise de Jésus-Christ est à l'antipode de la notion de pouvoir, de puissance, a observé le pape en citant le philosophe et académicien français, Jean Guittou.

demicien français Jean Guilton. "Et c'est ce qui a causé la réforme protestante, en rejetant le magistère de l'Eglise, en mettant chaque fidele d'un Christ en contact direct avec la "seule Ecriture" et en laissant à chacun le "libre

examen" de cette dernière, a souligné le pape. Mais, est-ce ainsi que le Christ a voulu que sa révélation fut communiquée aux croyants? N'est-il pas dangereux qu'une vérité de la Sainte Ecriture perde son sens universel et se fractionne en mille interprétations diverses et contraires? Qui doit en l'unification de la foi, qui devait réunir tous les chrétiens et la synthèse suivante: "Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême" (St-Paul)? L'histoire douloureuse de la division des chrétiens en tant de fractions, toujours séparées, le démontre. Comment les généreux efforts de l'œcuménisme contemporain pourront-ils reconstruire le corps mystique unique du Christ avec tous les chrétiens "jusqu'à ce que tous tendent au même but dans l'unité de la foi", comme nous le rappelle l'apôtre? Et pourrions-nous ajouter: Si la Sainte Ecriture suffit pour engendrer le christianisme, ne provient-elle pas, elle-même, d'un magistère oral des apôtres, qui l'a précédée, l'a produite, l'a reconnue et l'a gardée?"

On invoque la "liberté de la science" et celle de la "conscience" pour "s'affranchir du magistère de l'Eglise". Cette dernière reconnaît l'une comme l'autre. Mais la science doit se limiter à son domaine qui est la vérité et la conscience "ne suffit pas toute seule à conférer la connaissance (...) La foi objective n'est pas une opinion personnelle, mais une doctrine stable et délicate fondée (...) sur le magistère ecclésiastique".

Un projet pastoral pour le centre-sud

par Jean-Pierre Proulx

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire doit se prononcer d'ici peu sur un important projet de réaménagement pastoral de la zone centre-sud. Ce réaménagement touchera les paroisses Sacré-Coeur, Ste-Brigide, Ste-Catherine d'Alexandrie et St-Pierre.

Rejoint à ce sujet, l'abbé Jean-Marie Lafontaine qui préside le comité chargé du projet s'est refusé à révéler le contenu du projet avant que l'archevêché n'ait pris une décision, laquelle a été retardée en raison de l'absence de celui-ci retenu toute la semaine dernière à Ottawa pour l'assemblée de la CCC.

Toutefois, le dernier procès-verbal du conseil presbytéral publié par l'Eglise de Montréal (no 14, 9 avril) explique que "les recommandations du comité portent principalement sur trois thèmes: l'organisation de l'action pastorale, l'aménagement des cadres territoriaux et l'utilisation de l'équipement pastoral (églises, presbytères, etc)".

Signalons à propos de l'équipement pastoral, qu'une pa-

roisse de cette zone, Ste-Catherine d'Alexandrie, projetée depuis quelques mois de vendre l'église paroissiale à une corporation sans but lucratif qui bâtirait sur le terrain dégagé un foyer pour personnes âgées. La fabrique louerai alors une salle du foyer pour les fins du culte. (Cf. Le Devoir du 4 décembre 69).

Le procès-verbal du conseil presbytéral indique encore que les membres du comité chargé de l'élaboration du projet étaient "les curés et des laïcs des paroisses concernées réunis sous la présidence du coordonnateur de la pastorale et assistés de quelques conseillers dont l'abbé Jean-Pierre Duchesne sociologue.

« Deux préoccupations majeures étaient présentes à toutes les étapes de l'étude: associer constamment les prêtres et les laïcs concernés et répondre aux besoins pastoraux du milieu ».

Selon nos informations, il semble que ce travail entrepris depuis près d'un an a été exécuté d'une façon très rigoureuse; on a consulté des artistes, des sociologues, des urbanistes, démographes, etc.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte: - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMMES:

- I - l'année terminale du baccalauréat-ès-arts:
(collégial III ou philosophie II)
- II- le cours collégial conduisant au diplôme
d'études collégiales;

**COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE
CONDUISANT AUX:**

- 1.- Sciences de la santé
- 2.- Sciences pures et appliquées
- 3.- Sciences humaines
- 4.- Sciences de l'administration
- 5.- Arts
- 6.- Lettres

ADMISSION:

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 1er juin 1970.

Veillez vous adresser pour tout renseignement à :

BUREAU DES ADMISSIONS
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal 250 (Québec)

Tél.: 342-1320 poste 255
(entre 9:00 et 17:00 h, du lundi au vendredi)

NOTE:

Le Collège Jean-de-Brébeuf offre aussi le cours secondaire pour garçons.
Tél.: 342-1320 poste 229

[illegible]

Les contacts du député avec ses électeurs

Esclave d'une culture ou complice d'un système?

Une étude de CHRISTIANE BACAVE

● Professeur de science politique au Collège Lionel-Groulx, Christiane Bacave a pu, grâce à la collaboration d'un ancien député maintenant retiré de la vie politique, étudier le rôle que joue le "secrétariat de comté" dans la vie d'un député qui siège à l'Assemblée nationale. On lira avec intérêt les observations qu'elle a tirées des dossiers mis à sa disposition moyennant des garanties de discrétion qu'on comprendra sans peine quant à l'identité du député et du comté. Collaboration spéciale au Devoir.

La revalorisation de la fonction de député est en ce moment une des préoccupations majeures de tous nos partis provinciaux. Souhaitable et même indispensable au niveau des institutions, cette réforme ne doit-elle pas également être amorcée au niveau des relations électeurs-député dans le cadre du comté? Le député n'est-il pas, d'une certaine manière, prisonnier de ses électeurs?

Nous voudrions tenter de dégager certaines constantes à travers l'étude des demandes — écrites ou verbales — adressées à un député par ses électeurs. Étude avant tout descriptive, limitée à un seul secrétariat de comté, mais qui permettra de s'interroger sur un des aspects les plus complexes de la fonction de député.

Un secrétariat très efficace

Sauf quelques rares exceptions, le député tente de s'intégrer le mieux possible à la vie quotidienne du comté. Les plus illustres parachutés ne peuvent échapper à l'obligation de devenir familiers et facilement accessibles. Le secrétariat de comté offre à l'électeur un moyen idéal de communiquer avec "son" député. Le secrétariat — du moins dans le comté étudié — étant sous l'autorité totale du député, indépendant de l'organisation du parti dans le comté et confié, en l'absence du député, à une personne chargée de conserver un contact permanent avec les électeurs.

Notre étude fut facilitée par l'organisation exceptionnelle de ce bureau où toutes les demandes — écrites ou verbales — étaient enregistrées sur des fiches et classées dans des dossiers. Le secrétariat conservait la demande — dans sa formulation authentique — et décrivait à la suite la nature de l'intervention du député et lorsque cela était possible, les résultats obtenus.

Dans ce comté, le secrétariat avait à sa disposition une documentation administrative considérable: formulaires, annuaires, listes, numéros de téléphone, etc... La personne responsable rapporte que même en période électorale, le secrétariat fonctionne normalement sans pour autant nier que les demandes y sont légèrement plus nombreuses... et les "promesses de vote" également. Le secrétariat participe à la campagne en communiquant avec les personnes inscrites et leur rappelle l'intervention bénéfique de leur député. Mentionnons, avant d'aborder l'étude des demandes adressées au député, que la personnalité des permanents à ce secrétariat joue un rôle déterminant en ce qui concerne la clientèle et le type de demandes.

Environ neuf cents dossiers ont été étudiés. Il faut ajouter la présence de l'observateur pendant plusieurs entrevues. Nous verrons tout d'abord, en nombre absolu les types de demandes relevées dans les dossiers.

Objet de la demande	en nombre absolu
Lettres de recommandation (générale).....	382
Recommandation en vue d'un emploi particulier.....	243
Assistance, pensions, allocations etc.....	144
Intervention dans des conflits entre l'Etat et un citoyen.....	36
Bourses d'études.....	15
Emploi dans la fonction publique.....	15
Règlement de "comptes d'hôpital".....	15
Requêtes purement administratives.....	25
Légitimations conditionnelles.....	8
Révision de résultats d'examen.....	3
Suppression de sanctions (princ. automobilistes).....	3
et 10 demandes portant sur: avancement, "récompenses", location de terres de la Couronne, autorisation de prospection, coupes de bois.	
On trouvait également dans les dossiers:	
lettres de remerciement.....	4
Remerciements et promesses de vote.....	22
Critiques de l'administration ou du gouvernement.....	2
Retrait de la "promesse de vote".....	1
Et sur un total de 300 demandes écrites, environ 14 lettres révélaient une certaine connaissance des rouages politiques ou administratifs.	

Un "bureau de placement"

Une première constatation confirme une réflexion du député "Nous semblons être avant tout un bureau de placement". Une autre trait est l'absence, à une dizaine d'exceptions près, de demandes en provenance d'hommes d'affaires du comté et de communications émanant de professionnels de l'organisation politique. Sans doute ces milieux utilisent-ils des voies de communication beaucoup plus directes.

Les "lettres de recommandation"

305 hommes et 57 femmes ont demandé au député, verbalement, une lettre rédigée selon des termes traditionnels, qui n'enge en rien le signataire mais qui devrait, dans l'opinion des électeurs, faciliter leur recherche d'un emploi. Les vingt autres demandes provenaient d'un tiers et ce tiers était dans la majorité des cas un prêtre ou une religieuse. Dans la rédaction d'une lettre, le député ou son remplaçant, consulte le dossier et glisse, lorsque cela est possible, quelques commentaires personnels. Plusieurs lettres de recommandation, portent comme en-tête: "Cette lettre ne doit pas être utilisée en vue d'obtenir un emploi dans la fonction publique". Deux nouveaux résidents du comté s'étaient présentés au secrétariat munis d'une lettre de recommandation du député de leur ancien lieu de résidence, lettre rédigée en des termes à peu près identiques à ceux qui étaient utilisés par le député du nouveau comté.

Recommandation en vue d'un emploi particulier

Il convient de distinguer ici entre une époque particulièrement folklorique de notre histoire politique et les périodes plus récentes et il faut également distinguer entre les années pendant lesquelles le député était membre de l'opposition et les années pendant lesquelles "son parti" était au pouvoir. A la belle époque les lettres mentionnent souvent "pour obtenir un emploi au gouvernement". Certains secteurs reçoivent une attention toute particulière. Des électeurs, au courant de la procédure, inscrivent d'ailleurs dans leur demande "j'ai-

merais travailler à...". Acte de bonne volonté de la part du député qui ne s'illusionne pas sur le sort réservé à son intervention. Plusieurs lettres sont transmises avec la mention "manque de qualifications du candidat". Acte de bonne volonté, électoralement rentable, le citoyen étant conscient qu'il a été l'objet d'une intervention personnelle du député.

Le député fait également appel à l'assistance des industriels du comté qui collaborent avec lui, allant parfois jusqu'à le prévenir lorsqu'ils prévoient recruter temporairement un personnel non spécialisé. Les citoyens utilisant ce bureau de placement acceptent le système comme normal et coutumier et on retrouve généralement dans leur dossier un nombre important de demandes d'emploi se succédant sur une période régulière.

Un bureau de bienfaisance...

Le contexte socio-économique du comté favorise ce type de demandes. Les femmes sont les plus nombreuses à réclamer des secours parfois immédiats et des révisions de pensions, d'allocations etc.

Devant une situation urgente, le secrétariat réfère immédiatement le citoyen à des organisations d'assistance du comté. Pour les autres, il s'agit avant tout d'une ignorance quasi-totale des démarches administratives qu'ils devraient accomplir. Le député ou son remplaçant tentent de leur expliquer le fonctionnement des secteurs d'assistance et les raisons du retard de l'intervention étatique. Le professeur Boily a bien défini l'inévitabilité du rôle d'intermédiaire que doit tenir le député québécois.

"Ce rôle d'intermédiaire semble d'autant plus naturel que la forte centralisation de l'administration, l'inexistence de structures intermédiaires, obligent l'élus à jouer le rôle d'agence de renseignements et facilitent son rôle de distributeur normal des largesses gouvernementales." (Boily, Robert in. Le pouvoir dans la société canadienne-française, p. 127. Les Presses de l'Université Laval, Québec 1966)

Stratégiquement, au secrétariat, on insiste beaucoup sur "l'importance de faire quelque chose, immédiatement, devant les gens...". Il ne faut jamais dire, revendez, nous allons nous occuper de vous... Et on ajoute même "je crois que s'il existait une agence gouvernementale afin de faciliter les relations avec le pouvoir administratif, les électeurs y viendraient quand même voir le député."

Les demandes de bourses d'études, les interventions dans les conflits entre l'Etat et un citoyen, traduisent cette confiance dans l'homme "qui a de l'influence". Le fait que l'électorat ouvrier rencontré dans cette recherche n'est pas membre de syndicat explique l'ignorance totale des lois du travail.

D'autre part, le développement de la législation, l'établissement de règles, de mesures de contrôle ont rendu à peu près inutile une grande part de l'intervention d'un député — de quelque parti qu'il soit — dans le secteur administratif. Le rôle d'intermédiaire est électoralement rentable, il peut renseigner positivement l'électeur, mais il s'exprime rarement dans des résultats concrets.

A certains électeurs, on tente d'expliquer le processus administratif: on leur offre la possibilité d'effectuer eux-mêmes la demande. Psychologiquement ils demeurent insatisfaits: "ajoutez un bon mot pour moi..." Certains électeurs — de moins en moins nombreux — se présentent en croyant trouver dans le secrétariat de comté un prolongement de l'administration publique et s'attendent à ce que leurs problèmes soient immédiatement réglés.

Un effort très valable d'information de la part du député consiste à expli-

quer au citoyen sa position légale devant des menaces de poursuites judiciaires. En ce qui concerne les demandes de libérations conditionnelles, l'intervention d'un tiers — généralement le curé de la paroisse — est la procédure normale. Ces demandes sont étudiées attentivement car leur impact émotif est exceptionnel. Un résultat positif est toujours suivi de lettres de remerciements, de promesses de vote etc.

Avant de nous interroger sur la valeur du temps consacré par le député à ces réclamations, rappelons qu'il existe en fait trois types de demandes.

1) — les demandes auxquelles le député ne peut acquiescer. La nature du système politique, la position personnelle du député au sein de son parti, sa position au parlement — majorité ou opposition — sont des variables qui — sont des variables qui — ont joué un rôle considérable dans la conception au Québec du rôle du député. Pendant longtemps il y a eu peu de demandes auxquelles un député "du bon côté, qui a l'oreille du ministre" ne pouvait acquiescer. L'évolution des institutions, le développement de l'information ont diminué l'influence du député dans les domaines concernant le simple citoyen.

2) — les requêtes auxquelles l'administration peut plus aisément souscrire. Examen de dossiers, révisions, octroi de bourses... L'administration agit plus promptement parce que les demandes et les dossiers lui sont présentés en priorité. Comme il s'agit

rarement d'obtenir une solution définitive, l'intervention du député est toujours interprétée favorablement par l'électeur.

3) — les demandes auxquelles le député acquiesce tout en sachant que les chances de succès sont à peu près nulles. Un député ne peut catégoriquement refuser d'aider un électeur. Ce dernier type de demandes occupe une grande partie de l'activité de l'élus qui se voit obligé d'y répondre par des mesures purement formelles: lettres de recommandation, promesses etc.

"L'apostolat" de l'homme politique

Les démarches purement formelles l'emportant sur celles qui ont une signification positive, il serait bon de s'interroger en premier lieu, sur les raisons qui poussent l'homme politique à accepter et même à encourager cette forme d'"action politique". Reconnaissions que ces demandes de l'électeur s'apparentent à d'autres formes de pression exercées sur le député par diverses forces. Dans certains cas, le député décrit son intervention comme étant uniquement un acte "charitable". Ceci est vrai pour quelques cas extrêmes de misère ou d'ignorance. Il est d'autre part évident que la nature de l'action politique exercée par le député dans un comté particulier, est étroitement liée à la composition socio-économique du comté. Par l'intérêt porté aux problèmes individuels des élec-

teurs le député, s'il le désire, peut acquérir une connaissance positive des besoins et l'utiliser au niveau parlementaire.

Monsieur le député est tellement populaire...

Intermédiaire, porte-parole, le député n'en oublie pas pour autant le principe fondamental de la rentabilité électorale de ses activités à l'intérieur de son comté. C'est sur ce plan que nous tenterons de voir les raisons qui imposent simultanément une réforme de la fonction de député et une réforme du comportement politique de la majorité de l'électorat. Les défauts du système, prédominance de l'exécutif, complexité des problèmes etc. incitent le parlementaire à considérer sa carrière politique en fonction de sa popularité locale et à développer ses aptitudes personnelles dans cette direction. Rentabilité électorale et en même temps le député trouve dans cette activité locale une justification, une sorte de compensation à la difficulté d'exercer une action efficace au niveau législatif.

"La plupart des élus ont le sentiment d'être plus utiles à leurs électeurs dans leur circonscription qu'au Parlement... on a tout fait pour encourager ce régionalisme électoral..." (J.C. Bonenfant)

Même limitée à la circonscription cette action serait plus positive si elle s'accompagnait d'un effet d'éducation politique de l'électorat.

Suite à la page 6

Des nageoires de phoque dans la soupe? Pour quoi faire?

Un bouillon de nageoires de phoque. Servi au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attenant au Carrefour, Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511



Administré par le Reine Elizabeth

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

- LIVRES DE SECONDE-MAIN FRANÇAIS ET ANGLAIS
- JEUDI ET VENDREDI DE 9 h. A.M. à 9 h. P.M. SAMEDI DE 9 h. A.M. à 5 h. P.M.

BERNARD AMTMANN
750 SHERBROOKE O.
Tél.: 288-1627 et 842-6771

donnant,

La Campagne des Fédérations a besoin de vous pour venir en aide aux vieillards, aux infirmes, aux personnes seules, aux délinquants, aux orphelins. Pour dispenser tous ces services, nous avons besoin de votre collaboration.

En nous aidant, vous vous aidez vous-même! Vous aidez la société en permettant de donner à chacun la place qui lui revient.

N'oublions pas; un service en attire toujours un autre!

La Campagne des Fédérations groupe les sept organismes de bien-être suivants: l'Association des oeuvres de santé, la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, la Fédération et le Conseil de bien-être de la rive sud, la "Federation of Catholic Charities", les "Jewish Welfare Services of Montreal", les Services unis de la Plume-Rouge, et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

donnant!
un service en attire un autre



la campagne des fédérations

Ça coûte cher d'être mal assuré!

Pourriez-vous sortir \$18,000 de votre poche...demain matin?

\$18,000

Oui, ça coûte cher d'être mal assuré. Prenez le cas de Monsieur X, par exemple. (Une histoire vraie, authentique, vérifiable.)

Au renouvellement de son assurance automobile, il refuse la recommandation de son courtier de porter sa responsabilité civile à \$100,000. En ne prenant qu'une responsabilité de \$50,000, il épargne tout au plus cinq "grosses piasses".

Résultat, le fils de Monsieur X a un accident avec la voiture du paternel... et on doit, finalement, régler la poursuite pour \$68,000. Monsieur X a donc dû déboursier, de sa poche, la jolie somme de \$18,000... pour apprendre à faire confiance au professionnel, son courtier d'assurances.

Nombreux sont les cas de ce genre... demandez à votre courtier! Mais surtout, faites-lui confiance: c'est un homme d'affaires indépendant qui n'est relié à aucune compagnie en particulier. C'est pour vous qu'il travaille... et personne d'autre.



L'Association des Courtiers d'Assurances de la province de Québec

Conseiller professionnel, le courtier d'assurances est votre homme de confiance.

informations

internationales

Avant le discours télévisé de Nixon

Lon Nol lance un SOS aux EU

PHNOM PENH (AFP) — La déclaration du général Lon Nol, président du conseil, publiée hier matin à Phnom Penh, est un véritable appel au secours adressé aux Etats-Unis, estiment les observateurs dans la capitale khmère.

Le texte de cet appel du gouvernement de sauvetage, diffusé tard dans la nuit de mardi à mercredi sur les ondes de la radio nationale cambodgienne, émettant en langue khmère, avait été remis dans la soirée de mardi aux seuls envoyés spéciaux de la presse américaine. Les autres correspondants étrangers accrédités à Phnom Penh n'ont eu connaissance qu'hier matin seulement du texte de la déclaration.

Le document constate "la gravité de la situation actuelle". Il reconnaît la faiblesse du dispositif de défense khmère, incapable de contenir les harcèlements de l'adversaire.

Les attaques des maquisards vietcongs ou rebelles de l'armée de Sihanouk — ont contraint à de nombreuses reprises les forces cambodgiennes à se replier.

Les revers et les retraites successives de l'armée khmère ont été particulièrement nets dans la province de Svay Rieng — le bec de canard — frontalière du Sud-Vietnam, où l'armée gouvernementale s'est repliée de près de trente kilomètres en direction de Phnom Penh en l'espace de huit jours. Les maquisards ne sont plus qu'à sept kilomètres de Svay Rieng, capitale provinciale et poste de commandement de cette province qui s'enfoncent comme un coin en territoire sud-vietnamien.

La déclaration reconnaît implicitement que des armes et des équipements militaires arrivent déjà au Cambodge. Le gouvernement de sauvetage, précise le document, "s'est vu dans la nécessité d'accepter, dès maintenant même, toute aide extérieure inconditionnelle, de toutes provenances".

Le 30 mars, le général Lon Nol avait déjà laissé entendre, au cours d'une conférence de presse, que le Cambodge pourrait demander une aide aux Etats-Unis, sous forme de livraison d'armements.

Le président du conseil cambodgien avait aussi affirmé à cette occasion que cette aide pourrait être fournie par d'au-

tres nations amies telles que la France ou l'Indonésie.

La France observe actuellement une attitude de neutralité et d'expectative et il est exclu, affirme-t-on dans les milieux diplomatiques de la capitale khmère, qu'elle se livre à des envois d'armes et de munitions.

Le gouvernement de sauvetage ira-t-il jusqu'à demander l'envoi de troupes étrangères? C'est la question que l'on se pose dans la capitale khmère où, selon des rumeurs, le prince Sirik Matak, vice-président du conseil, aurait clairement laissé entendre, dans une interview accordée récemment à une chaîne de télévision allemande, qu'une telle éventualité n'était pas à rejeter.

Cependant qu'à Washington les milieux officiels américains s'abstiennent hier de tout commentaire sur le nouvel appel à l'aide "de toute provenance" du général Lon Nol, les milieux gouvernementaux de Saigon estimaient que cet appel pose un problème très grave au Sud-Vietnam et aux Etats-Unis.

Le président Nguyen Van Thieu, lui-même, paraît vouloir rester prudent à ce sujet. "Nous étudierons la question si le premier ministre cambodgien sollicite l'aide de la république du Vietnam", s'est-il borné à répondre hier matin à des journalistes qui lui demandaient ce qu'il pensait de cet appel.

On souligne, dans la capitale sud-vietnamienne, que l'appel cambodgien a été lancé à la veille du rapport que le président Richard Nixon devait présenter au peuple américain sur sa politique vietnamienne. Cet appel "au secours" du général Lon Nol influencera-t-il la décision du président Nixon sur le retrait de troupes américaines? A-t-il été lancé après consultation avec les Etats-Unis? se demande-t-on à Saigon.

Quant à la perspective d'une véritable action militaire sud-vietnamienne au Cambodge, elle n'est pas envisagée avec enthousiasme dans les milieux officiels de Saigon.

Pourtant les troupes sud-vietnamiennes effectuent fréquemment en territoire cambodgien de brèves incursions — toujours démenties officiellement — afin de "nettoyer" des bases vietcongs. Les unités qui participent à ces incursions, limitées à des pénétrations de deux à

cinq kilomètres, sont aidées dans leurs opérations par des renseignements transmis par des avions américains qui surveillent les mouvements vietcongs.

Mais s'engager plus profondément au Cambodge pour y poursuivre le Vietnam et les Nord-Vietnamiens poserait des problèmes très graves, estiment certains membres du gouvernement sud-vietnamien. Ce serait se battre sur deux fronts, ce qui n'est pas souhaitable et cela obligerait peut-être le Vietnam à s'enfoncer eux-mêmes davantage au Cambodge, y créant une situation encore plus difficile pour le gouvernement Lon Nol que celle qui existe actuellement, ajoutent ces mêmes personnalités.

La "bataille du Cambodge" semble soudain être devenue la plus importante et le sort de toute l'Indochine se joue peut-être dans le royaume khmer, a estimé un ministre sud-vietnamien. Elle place les Américains devant le dilemme d'étendre la guerre ou de laisser la situation se détériorer parce que l'opinion américaine n'acceptera pas de nouvel engagement des "GIs". Si la situation se détériore à l'extrême, un régime communiste risque de s'installer au Cambodge. Pour le Sud-Vietnam "ce serait la catastrophe".

Nixon ajourne son discours télévisé

WASHINGTON (AFP) — L'odyssée dramatique des trois astronautes d'Apollo 13 a provoqué, hier, l'ajournement du discours télévisé au cours duquel le président Nixon allait annoncer, ce soir, sa décision concernant la poursuite du plan de retrait des troupes américaines du Sud-Vietnam.

Le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré que cette allocution au pays, baptisée "rapport à jour sur la situation vietnamienne", a été remise au "début de la semaine prochaine" soit lundi ou mardi.

La décision présidentielle, a-t-il ajouté, obéit exclusivement au souci de ne pas distraire l'attention publique du sujet de préoccupation qui l'accapare actuellement: le sort de l'équipage d'Apollo 12, dont l'amerrissage, après l'insuccès de sa mission, doit avoir lieu vendredi en principe.

Les autres manifestants ont tenté d'occuper le siège de l'ambassade américaine, qui se trouve sur l'une des sept collines d'Amman.

Ils se sont heurtés aux forces de sécurité qui avaient été envoyées immédiatement sur les lieux.

Avant de s'attaquer aux deux institutions américaines, les manifestants avaient parcouru les principales rues de la capitale, en scandant des slogans hostiles aux Etats-Unis et à M. Sisco.

Les forces de l'ordre ont dû tirer en l'air pour disperser les manifestants au moment où ceux-ci prenaient d'assaut le centre culturel et mettaient le feu à trois véhicules de l'ambassade des Etats-Unis.

Trois manifestants ont été blessés. Le commandement unifié du mouvement de la résistance palestinienne (CURP) devait annoncer ultérieurement qu'il ne devait y avoir aucune manifestation aujourd'hui et demain en Jordanie pendant le séjour de M. Sisco.

A l'issue d'une longue réunion, le CURP a décidé également une grève générale pacifique demain et l'arrêt de toute circulation et de tout transport le même jour de 14 heures à 14h30 locales.

Toute infraction à ces décisions sera considérée comme un tort causé au mouvement populaire et à la résistance, un geste dangereux pour les masses populaires révolutionnaires de Jordanie ainsi qu'une aide apportée aux "forces hostiles", affirme le communiqué.

"Le Commandement unifié de la résistance palestinienne, conclut le communiqué, est fier de l'attitude du peuple arabe en Jordanie qui a désapprouvé la visite de l'émissaire de l'impérialisme Joseph Sisco. Le CURP remercie les masses pour ses manifestations et démonstrations de colère, mais il demande aux masses de se conformer strictement aux décisions qu'il a prises aujourd'hui et dont l'application sera assurée par la lutte armée palestinienne".

Le Conseil de l'Europe dresse l'acte d'accusation du régime des colonels

STRASBOURG (AFP) — Le Conseil de l'Europe a solennellement dressé hier devant l'opinion internationale l'acte d'accusation officiel du régime militaire installé à Athènes.

La résolution adoptée à l'unanimité des 15 votants par le comité des ministres des affaires étrangères européennes "invite instamment le gouvernement de la Grèce à rétablir sans délai les droits de l'homme et les libertés fondamentales" et "en particulier, à abolir immédiatement la torture". Elle lui demande d'autre part de procéder "à des élections libres, dès que les conditions nécessaires pourront être remplies".

Mais, la véritable force de cette résolution vient du fait qu'elle s'appuie sur la publication d'un massif rapport en quatre volumes, accablant pour le régime grec, portant ainsi la cause devant l'opinion internationale dont le pouvoir de pression est ainsi déclenché et justifié par les gouvernements européens eux-mêmes.

Ce rapport, établi par la Commission européenne des droits de l'homme — et dont seules les grandes lignes étaient jusqu'à présent connues par des indiscrétions — constate, preuves détaillées à l'appui, qu'il existe "un indice que les tortures et mauvais traitements ne sont pas des actes isolés ou exceptionnels et qu'ils ne sont pas limités à un seul endroit" en Grèce. Il n'accepte pas d'autre part l'argument présenté par le régime pour sa défense et justifiant l'état d'exception par la menace communiste qui aurait "menacé la vie de la nation". "Ainsi, l'opinion internationale sera renseignée sur la situation en Grèce", a déclaré le président du comité, M. Gaston Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, commentant le vote de la résolution et la publication du rapport.

Ce vote a été acquis par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention. La France et Chypre n'ont pas pris part au vote. Le comité a "décidé de suivre l'évolution de la Grèce" et M. Thorn a ensuite précisé que la majorité des ministres avaient exprimé l'espoir que le gouvernement grec répondra le plus rapidement possible à "l'invitation, voire au désir" du comité et que la Grèce pourra retrouver sa place au Conseil de l'Europe.

Les fournitures d'armes

WASHINGTON (AFP) — Condamnant vigoureusement l'actuel régime grec, le premier ministre Milmar Baunsgaard du Danemark a publiquement engagé les Etats-Unis, hier, à s'abstenir de fournir des armes au gouvernement d'Athènes.

Le premier ministre, qui effectue actuellement une visite officielle de deux jours à Washington, a lancé cet appel au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée à l'ambassade du Danemark.

Le chef du gouvernement danois a dénoncé "le danger de voir la question grecque devenir le problème-clé de l'Alliance atlantique". Il a ajouté: "La plupart des pays d'Europe occidentale jugent l'actuel système de gouvernement grec inacceptable" et "le fait que la Grèce soit tombée en dictature nuit à l'image publique de l'OTAN".

M. Baunsgaard a laissé entendre, d'autre part, qu'il était fermement opposé à toute reprise des fournitures d'armes américaines à la Grèce. "La cohésion politique au sein de l'OTAN est au moins aussi importante, a-t-il souligné, que les considérations d'ordre militaire".

Slater Steel Industries gagne davantage

Le revenu net de la société Slater Steel Industries, en 1959, s'est chiffré par \$3.015.814 ou \$1.01 l'action comparativement à \$2.753.762 ou 90 cents l'action, au cours de l'exercice précédent. Les ventes de l'entreprise au cours de cette période de 12 mois se sont élevées à \$29.939.154 à approcher de \$26.796.965 en 1958.

La Grèce s'est en effet déjà retirée d'elle-même du Conseil le 12 décembre, au moment où une majorité du comité des ministres s'apprêtait à demander sa suspension. Elle a d'autre part dénoncé la Convention européenne des droits de l'homme, par laquelle elle ne reste juridiquement liée que jusqu'au 13 juin. L'aboutissement, hier, de la procédure juridique engagée des 1967 sur requête des pays scandinaves et des

Pays-Bas, ne fait que corroborer cette action politique. A quelques jours du 3ème anniversaire du coup d'Etat du 21 avril 1967 qui l'a porté au pouvoir, l'isolement du régime militaire grec est complet. Il s'est d'autant plus que les récentes mesures de "libéralisation" prises la semaine dernière à Athènes, de même que les gestes de "bonne volonté" tels que la libération de plus de trois cents détenus politiques et celle, spec-

taculaire, de Mikis Theodorakis, ne lui ont pas été comptés à décharge. Pourtant, "ces mesures ont été mentionnées dans le débat. Tout le monde les avait présentes à l'esprit", suivant une phrase de M. Thorn. La décision du comité des ministres de saisir désormais non plus seulement les gouvernements européens mais l'opinion internationale toute entière prouve que désormais le régime d'Athènes n'a plus de marge de manoeuvre.

Servan-Schreiber dénonce le rôle de la CIA en Grèce

STRASBOURG (AP-AFP) — Le chef du Parti Radical français, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, a accusé hier la C.I.A. et "le système militaire américain" de maintenir au pouvoir la junte en Grèce à l'inu et sans l'approbation du gouvernement américain.

L'écrivain et homme politique français a porté cette accusation au cours d'une conférence de presse qu'il a suivie la réunion du Conseil de l'Europe.

En réponse à de nombreuses questions qui lui étaient posées sur sa dénonciation de l'influence militaire américaine en Grèce, M. Servan-Schreiber a déclaré "Les Etats-Unis ont fait de la Grèce leurs principales base militaire en Méditerranée. Ils y ont installé leur principale base de missiles. Le rôle du système militaire américain en Grèce n'est un secret pour personne, tout le monde connaît le

rôle de la C. I. A. et ce n'est pas la première fois qu'elle joue un rôle d'autant plus dangereux qu'il est le plus dramatique, c'est dans le Sud-Est asiatique, et ce qui se passe au Laos et au Cambodge est plus dangereux que ce qui se passe en Grèce".

Il faut, a dit M. Servan-Schreiber que les membres du Conseil de l'Europe portent la discussion sur la Grèce au sein du pacte atlantique et, à propos de la Grèce, parle du système des bases américaines dans le monde qui sont un danger pour la démocratie". Le conseil de l'Europe, a-t-il poursuivi, "a le droit" de manifester l'opposition européenne à "la guerre américaine dans le Sud-Est asiatique qui est un danger pour l'Europe et pour le monde". "De Strasbourg naîtra un jour cette force morale qui sera la seule à faire équilibre à la puissance des Etats-Unis", a-t-il affirmé.

L'ambassade et le centre culturel américains à Amman sont attaqués

AMMAN (AFP) — De violentes manifestations anti-américaines se sont déroulées dans la matinée d'hier à Amman, en signe de protestation contre "l'arrivée prochaine de M. Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat américain, dans la capitale jordanienne".

Près de dix mille étudiants et étudiants ont pris part à ces manifestations. Plusieurs d'entre eux ont attaqué l'immeuble de trois étages abritant le centre culturel américain à l'aide de bombes incendiaires, et ont mis le feu à tout le bâtiment.

Candidat à une élection partielle Ian Paisley risque de mettre le feu à l'Ulster

BELFAST (AFP) — Favori de tous les bookmakers de l'Irlande du Nord, le révérend Ian Paisley, champion de l'extrémisme protestant risque de mettre de nouveau le feu aux poudres s'il remporte aujourd'hui l'élection partielle de Bannside, contre le candidat officiel du parti de M. Chichester-Clark.

Le thème choisi par le révérend Paisley est le maintien du corps de police spécial que le premier ministre avait dissous sur les injonctions de Londres. En fait il s'agit véritablement d'une épreuve de force entre extrémistes et réformistes modérés et tout l'avenir de l'Ulster paraît être en jeu.

Que M. Paisley gagne et la situation de M. Chichester-Clark, déjà très menacée par certains éléments de son propre parti unioniste, deviendra critique. Et il est à craindre qu'une

victoire aussi retentissante du champion de la tradition orangiste ne jette à nouveau les catholiques dans la violence du désespoir.

En février 1969 M. Paisley avait recueilli dans cette même circonscription un nombre de voix suffisant pour inquiéter le premier ministre d'alors, le capitaine Terence O'Neill, qui depuis quinze ans y était élu sans adversaire.

Cette fois M. Paisley fait trembler tous les milieux politiques de Londres.

Menant sa campagne à grands coups de tambour, de défilés et de musique martiale, entouré de gardes du corps athlétiques et d'enfants bien propres, le révérend Paisley parcourt la circonscription comme une sorte de héros national. Il dénonce "l'hérésie papiste", la trahison des modérés et se proclame le dépositaire de la conscience populaire.

LES BERMUDES, UN MONDE DE DOUCES FOLIES...



\$273*

7 jours et 6 nuits de vacances ensoleillées, prix du passage, de l'hôtel et des repas compris!

Cet été, volez vers un monde de douces folies! Volez vers les Bermudes.

Pratiquez là-bas vos sports favoris, le golf, la pêche sous-marine, la voile ou le vélomoteur. Sirotez une boisson de fruits dans des jardins aux fleurs exotiques multicolores ou reposez-vous sur des plages de sable rose. Dansez la nuit sur la plage, aux rythmes endiablés du limbo et du calypso.

Cet été, un vent de douces folies souffle sur les Bermudes. Les jets

d'Air Canada volent de Montréal vers les Bermudes tous les vendredis et samedis et, de Toronto, tous les jours de la semaine. Demandez à votre agent de voyage plus de renseignements sur nos voyages à forfait dont le prix comprend le passage en classe économique, le transport entre l'hôtel et l'aéroport, la chambre d'hôtel avec bain (2 personnes par chambre), le petit déjeuner et le dîner!

*Le prix de l'hôtel pourra varier selon le tarif des chambres disponibles.

AIR CANADA

Notre affaire, c'est tout le monde.

Bureaux de vente des billets: Place Ville Marie, 7116, rue St-Hubert et Place Bonaventure

Faites un inoubliable séjour aux Bermudes

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

Succursale LONGUEUIL

1 PLACE LONGUEUIL

679-3777

Voyages **TRAVELAIDE** LITEE

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 21H.

LE SAMEDI JUSQU'À 17H.

Succursale LAVAL

CENTRE LAVAL SORTIE 7 AUTOROUTE

688-5310

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110, Tél.: 861-7272

Maintenant

L'ENJEU DU 29 AVRIL

pp. 114-119

DOSSIER LA POLLUTION ENNEMI N°1

79 cents

numéro 25 — avril 1970

En vente dans les kiosques ou les librairies • Ou abonnement ordinaire

Maintenant

A remplir et à adresser à: MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine, Montréal 250 — Tél.: 739-2758

FORMULE D'ABONNEMENT.

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an	\$7.00	☐
ÉTUDIANT	\$5.00	☐
DE SOUTIEN	\$10.00	☐

VEUILLEZ RECEVOIR DU SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

À partir du mois de 19

AU NOM DE

ADRESSE

"Donnez-moi 5 semaines seule avec vous et vous parlerez anglais."

Si je vous le promets c'est que je l'ai déjà réussi avec des personnes qui n'avaient jamais parlé anglais auparavant et qui, dès la première leçon, se sont mises à le parler.

Des mots tout simples au début. Des mots usuels. Puis dès la deuxième leçon, des phrases complètes. Et ainsi de suite. Naturellement. Et au bout de 5 semaines de conversation vivante vous saurez parler anglais. Cependant, je ne vais pas vous demander de me croire sur parole. Je tiens à vous le prouver. Moi ou mes collègues. Appelez-nous. Et nous passerons quelque temps à vous enseigner l'anglais. Gratuitement.

Berlitz®

Cours de langues vivantes

Montréal, 2055 rue Peel, Tél. 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 288-3111

St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100

Liste des candidats aux élections provinciales du 29 avril

par la Presse canadienne

Voici la liste des candidats aux élections provinciales du 29 avril. Les chiffres entre parenthèses, inscrits à la suite du nom de la circonscription, indiquent la majorité remportée à la dernière élection ou à une élection complémentaire. — Député dans le dernier parlement.

Légende: L — Libéral; UN — Union nationale; PQ — Parti québécois; NPD — Nouveau parti démocratique; Créd — Ralliement des créditistes; CSU — Crédit social uni; Comm — Communiste; CS — Crédit social; Ind — Indépendant.

Abitibi-Est (L) 1.664 — René Hamel (UN), Roger Houde (L), Jean-Charles Lejeune (PQ), Ronald Tétrault (Créd.).

Abitibi-Ouest (L) 1.612 — Aurèle Audet (Créd.), Alcide Courcy (L), Dominique Godbout (UN), Gérard Godbout (PQ).

Argenteuil (L) 2.273 — William Cottingham (UN), Eugène Lajeunesse (Ind. Créd.), Charles Roy (PQ), xZoe Saindon (L), Jacques Desjardins (Créd.).

Arthabaska (UN) 104 — Marcel Fréchette (PQ), xRoch Gardiner (UN), Gilles Masse (L), Louis-David Paré (Créd.), Jean-Noël Langlois (Ind.).

Bagot (UN) 2.189 — Jean-Pierre Cardinal (UN), Jean-Pierre Jetté (Créd.), René Lemay (L), Denis Proulx (PQ), Serge Lemoyne (Ind.).

Beauce (UN) 4.558 — xPaul Allard (UN), Michel Cliche (PQ), Louis Dion (L), Fabien Roy (Créd.).

Beauharnois (L) 2.089 — Guy Blanchard (PQ), xGérard Cadieux (L), Lucien Leduc (UN), Marcel Lessard (Créd.), Roland Limoges (Ind. Créd.).

Bellechasse (UN) 2.071 — Gerald Bossé (L), Antoine Desmeules (PQ), René Lemieux (Créd.), xGabriel Loubier (UN).

Berthier (UN) 1.766 — xGuy Gauthier (UN), Claude Joly (L), Marcel Roy (PQ), Jean-Marie Deschênes (Créd.).

Bonaventure (L) 3.752 — Lucien Boily (Créd.), Alcide Huard (PQ), xGérard Lévesque (L), Jean-Guy Roussey (UN).

Brome (L) 470 — xGlen Brown (L), Prosper Déziel (PQ), Peter White (UN), Marcel Cloutier (Créd.).

Chambly (L) 10.976 — Clovis Langlois (UN), xPierre Laporte (L), Pierre Marois (PQ), Bernard Senez (Créd.).

Champlain (UN) 5.240 — Philippe Cossette (Créd.), Omer Gratton (PQ), Paul Rocheleau (UN), Normand Roupin (L).

Charlevoix (L) 1.210 — Zamilia Fortin (UN), Gérard Harvey (PQ), xRaymond Mailloux (L), Camilien Roy (Créd.).

Châteauguay (L) 1.057 — xGeorge Kennedy (L), Gilles Labarre (UN), Gérard Provencher (PQ), Richard Grand (Ind. L.), Gérard Bruchese (Créd.).

Chauveau (UN) 942 — Raymond Gagné (Créd.), André Harvey (L), Henri Laberge (PQ), xFrançois — Eugène Mathieu (UN).

Chicoutimi (UN) 1.954 — Marc-André Bédard (PQ), Adrien Plourde (L), xJean-Noël Tremblay (UN), François Rondeau (Créd.).

Compton (UN) 1.696 — Marcel Bisson (PQ), Omer Dionne (L), xClaude Gosselin (UN), Noël Landry (Créd.).

"Il était clair dès le début que les Etats-Unis s'opposeraient à une solution pacifique, car une telle solution implique le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés — en Egypte, en Jordanie et en Syrie. Un tel règlement signifierait également la solution du problème des réfugiés et la satisfaction des droits du peuple palestinien. En d'autres termes, une telle éventualité constituerait pour nous une victoire politique qui affecterait toute la région."

"Sans l'appui de l'Union soviétique, notre position aurait pu être extrêmement difficile, et aucun nationaliste arabe ne peut juger la situation objectivement sans éprouver un sentiment de profonde reconnaissance pour ce qu'a fait l'Union soviétique en faveur des Arabes, notamment dans le domaine militaire."

(Le président Nasser, déclaration faite devant les parlementaires égyptiens, le 28 mars)

Deux-Montagnes (L) 94 — Jean-Guy Bergeron (UN), Maurice Hébert (PQ), Jean-Paul L'Aillier (L), Joseph-Alexandre Ménard (Créd.).

Dorchester (UN) 2.402 — Guy Bertrand (PQ), Jacques Durand (L), Florian Guay (Créd.), xPaul-Henri Picard (UN).

Drummond (L) 360 — André Bernier (Créd.), René Blanchard (PQ), Marc-André Joly (UN), xBernard Pinard (L).

Dubuc (UN) 1.567 — xRoch Boivin (UN), Léonce Mercier (L), Magella Tremblay (PQ), Léopold Brisson (Créd.).

Duplessis (L) 2.281 — xHenri Coiteux (L), Fernand Dickner (Créd.), Jean Dionne (UN), Valmore Tremblay (PQ).

Fabre (L) 3.468 — Jean-Roch Boivin (PQ), xGilles Houde (L), Gaston Mackenty (NPD), Emilien Martel (Créd.), Gaston Philion (UN), Roger Paré (Ind.).

Frontenac (UN) 1.601 — Grégoire Beaudouin (CSU), xFernand Grenier (UN), Paul-André Latulippe (Créd.), Gilles Morin (PQ), Hugues Parenteau (L).

Gaspé-Nord (UN) 366 — André Dumont (PQ), xFrançois Gagnon (UN), Roch Therrien (L), Lorenzo Gagné (Créd.).

Gaspé-Sud (L) 1.108 — Rodrigue Dérache (PQ), Villermont Dupuis (UN), xGuy Fortier (L), Laurent Thibault (Créd.).

Gatineau (L) 1.877 — xRoy Fournier (L), Louis-Pierre Larocque (Créd.), Roland Nolet (PQ), Gilles Rocheleau (UN).

Hull (L) 2.610 — Marcel Guitard (Créd.), Emmanuel Marcotte (PQ), xOswald Parent (L), Jean-Marie Séguin (UN), Aimé Poirier (Ind.), Raoul Gendron (Créd.).

Huntingdon (L) 45 — Maurice Daoust (PQ), xKenneth Fraser (L), Alister Somerville (UN), Laurent Legault (Créd.).

Iberville (UN) 704 — xAlfred Croisette (UN), Pierre Monet (PQ), Bruno Normandin (L), Georges-Horace Binette (Créd.).

Iles-de-la-Madeleine (L) 1.947 — Gilbert Carboneau (UN), Pierre Gagnon (PQ), xLouis-Philippe Lacroix (L), Simon Brouvard (Créd.).

Jean-Talon (L) 3.821 — Claude Boyer (Créd.), Paul Daoust (PQ), Raymond Garneau (L), Jean Sirois (UN), Jean Savoie (Ind.).

Joliette (UN) 2.236 — Bernard Landry (PQ), Aurélien Neveu (Créd.), Robert Quenneville (L), xPierre Roy (UN).

Jonquière (L) 4.495 — Claude Boily (UN), Gilles Grégoire (PQ), xGérald Harvey (L), Gérard Lacombe (Créd.).

Kamouraska (UN) 1.406 — xAdélard D'Anjou (UN), Jean-Marie Pelletier (L), Jean-Claude Plourde (Créd.), Laureat Tardif (PQ).

Labelle (UN) 2.502 — Eugène Caraghaur (Créd.), xFernand Lafontaine (UN), Jacques Léonard (PQ), Benoît Robidoux (L).

Lac-Saint-Jean (UN) 2.555 — Léonce Desmeules (UN), Georges-Henri Fortin (PQ), Roger Pilote (L), Armand Gaudreault (Créd.).

L'Assomption (UN) 490 — Pierre Desjardins (PQ), xRobert Lussier (UN), Jean Perreault (L).

Laval (L) 4.704 — Paul Allain (PQ), Réal Gariépy (UN), xJean-Noël Lavoie (L), Pierre Gouffo, cré.

Laviolette (UN) 3.417 — Prudent Carpentier (L), Lucien Filion (UN), Ralph Olsen (PQ), xAlphonse Poulin (Créd.).

Lévis (UN) 3.121 — Paul Biron (PQ), xJean-Marie Morin (UN), Aurélien Roy (Créd.), Edouard Ruel (L).

Limoulo (UN) 1.651 — Gilles Caouette (Créd.), Jacques Genest (PQ), Fernand Houde (L), xArmand Maltais (UN).

L'Islet (UN) 1.136 — Maurice Chouinard (PQ), André Fortin (Créd.), Julien Giasson (L), xFernand Lizotte (UN).

Lotbinière (UN) 87 — Benoît Beaudoin (PQ), Jean-Louis Bédard (Créd.), xPierre Bernier (UN), Georges Massicotte (L).

Louis-Hébert (L) 14.156 — Georges Caron (PQ), Claude Castonguay (L), Jean Duchaine (UN), Louis Seigneur (Créd.).

Maskinongé (UN) 853 — René-Paul Gaboury (Créd.), xRémi Paul (UN), Yvon Picotte (L), Marcel Rocheleau (PQ).

Matane (L) 299 — Eudore Allard (Créd.), Roger Bienvenue (L), Roger Dion (UN), Nestor Turcotte (PQ).

Matapédia (L) 22 — xBona Arsenault (L), Guy Jean (Créd.), Doris Lussier (PQ), Jean-Paul Fiset (UN), Rodrigue Langelier (Ind.).

Mégantic (UN) 588 — xMarc Bergeron (UN), Bernard Dumont (Créd.), Paul Giguère (L), Jean-Guy Lebel (PQ).

Missisquoi (UN) 3.469 — xJean-Jacques Bertrand (UN), Jean-Paul Couture (L), André Fortier (PQ), Georges Poulin (Créd.).

Montcalm (UN) 470 — Robert Lussier (PQ), Gérard Martin (L), xMarcel Masse (UN).

Montmagny (UN) 1.426 — xJean-Paul Cloutier (UN), Jacques Coulombe (PQ), Dominique Hamelin (Créd.), Laurent Rivest (L).

Montmorency (UN) 4.524 — Joseph-Eugène Houde (UN), Gérard Langlois (PQ), xGaston Tremblay (Créd.), Louis Vézina (L), Jean-Guy Bolduc (Ind.).

Napierville-Laprairie (L) 762 — Paul Berthiaume (L), Jean-Pierre Boutin (PQ), Jean-Jacques Mercier (UN), Camille Schmidt (Créd.), Gérard Berthiaume (Ind.).

Nicolet (UN) 855 — Henri Borgia (Créd.), Sylvain Larocque (L), Jacques Rousseau (PQ), xClément Vincent (UN).

Papineau (UN) 563 — Marc Assad (L), Roch Charron (PQ), xMarcellin Clément (Créd.), xRoland Théoret (UN).

Pontiac (UN) 211 — Jean-Marc Jean (PQ), xRaymond Johnston (UN), Jean-Guy Larivière (L), Claude LaFortune (Créd.).

Portneuf (UN) 1.287 — Antoine Drolet (Créd.), Guy Pelletier (PQ), xMarcel Plamondon (UN), André Sauvageau (L).

Richelieu (UN) 1.080 — Octave Grosariu (Créd.), xMaurice Martel (UN), Claude Rochon (PQ), Claude Simard (L).

Richmond (L) 263 — Raymond Allaire (L), Yvon Bro-

chu (Créd.), Marc-André Gosselin (UN), Maurice Tremblay (PQ).

Rimouski (L) 428 — Hervé Dickner (Créd.), André Fecteau (PQ), Jean-Claude Lebel (UN), xMaurice Tessier (L).

Rivière-du-Loup (UN) 811 — Robert Bergeron (Créd.), Paul Lafrance (L), xGérard Lebel (UN), Marius Milord (PQ).

Roberval (UN) 1.546 — xGeorges Gauthier (UN), Robert Lamontagne (L), Gilles Simard (PQ), Marcel Vézina (Créd.).

Rouville (UN) 5 — André Gaudreau (PQ), xYvon Hamel (UN), Marcel Ostiguy (L), Jean-Louis Paquette (Créd.).

Rouyn-Noranda (UN) 1.050 — Eddy Courchesne (L), Roland Lapointe (PQ), Guy Lesage (UN), Camil Samson (Créd.).

Saguenay (L) 1.232 — Jean-Nil Jean (Créd.), Lucien Lessard (PQ), xPierre Maltais (L), Paul-André Tremblay (UN).

St-Hyacinthe (UN) 30 — xDenis Bousquet (UN), Fernand Cornélius (L), Jean-Jacques Dragon (Créd.), André Pinsonneault (PQ), Lucien Robert (NPD).

St-Maurice (UN) 1.720 — xPhilippe Demers (UN), Gérard Dufresne (L), Yves Duhaime (PQ), Gérard Lamy (Créd.).

St-Jean (UN) 2.586 — Louis Poirier (Créd.), xJérôme Proulx (PQ), Roland Tremblay (UN), Jacques Veilleux (L).

Saint-Sauveur (UN) 5.501 — Armand Bois (Créd.), Fernand

Boudreau (UN), André Roy (L), Lucien Roy (PQ).

Stanstead (L) 577 — Albert Fleurent (UN), Jean Loslier (Créd.), Germain Rivard (PQ), xGeorges Vaillancourt (L).

Shefford (UN) 4.172 — Marcel Guertin (L), Robert L'Heureux (PQ), Lucien Richard (Créd.), xArmand Russell (UN).

Sherbrooke (UN) 2.634 — Jean Bégin (PQ), Jean-Paul Blouin (NPD), xRaynald Fréchette (UN), Adélard Larose (Créd.), Jean-Paul Pélion (L).

Taillon (L) 210 — Jean Bernier (Créd.), Jacques Johnson (UN), xGuy Leduc (L), Jacques-Yvon Lefebvre (PQ), Serge Mongeau (Ind.), Gaston Gobeil (Ind. UN), Robert Mou-

rier (Ind.).

Témiscamingue (L) 2.044 — Nil Côté (Créd.), Théobald Du-

sault (PQ), Paul-Emile Larouche (UN), xGilbert Thér-

be-

Témiscouata (UN) 869 — Adrien Beaulieu (L), Raymond Dubé (PQ), Normand Dumont (Créd.), xMontcalm Simard (PQ).

Terrebonne (UN) 2.525 — Denis Hardy (L), Guy Mercier (PQ), xGuy Monette (UN), Jean-Marc Fontaine (Créd.).

Trois-Rivières (UN) 5.795 — Guy Bacon (L), xGilles Gauthier (UN), Charles St-Arnauld (PQ), Roger Simard (Créd.).

Vaudreuil — Soulanges (UN) 4.964 — Léo Bédard (PQ), Edouard Belliveau (UN), André Dussault (Créd.), Paul Phaneuf (L), Joseph Ranger (CSU).

Verchères (L) 3.953 — Paul Charbonneau (Créd.), Jean Godin (PQ), Joseph Pagé (UN), Guy St-Pierre (L).

Wolfe (UN) 2.528 — René Guertin (L), René Lavoie (UN), Fernand Lehoux (Créd.), Guy Marceau (PQ).

Yamaska (UN) 277 — Marcel Bellehumeur (PQ), Benjamin Faucher (L), Paul Schooner (UN), Willie Cormier (Créd.).

ILE DE MONTREAL

Abundis (L) 8.355 — François Cloutier (L), Euclide La-

liberté (UN), Jacques Parizeau (PQ), Arcade Trudeau (Créd.).

Bourassa (L) 5.090 — Réal Gibeau (UN), Jacques-Yvan Morin (PQ), xGeorges-E. Tremblay (L), Even Provencher (Créd.).

Bourget (UN) 1.188 — Gérard Beaudry (L), Roger Hébert (NPD), Camille Laurin (PQ), xPaul-Emile Sauvageau (UN), Omer-Léger Gamache (Créd.).

D'Arcy McGee (L) 23.161 — xVictor C. Goldbloom (L), Leonard Rosen (UN), Paul Unter-

berg (PQ).

Dorion (UN) 2.959 — xMario Beaulieu (UN), Alfred Bossé (L), Jean Girouard (PQ), Albert Palement (Créd.), Manon Léger (Ind.).

Gouin (L) 2.799 — Edward Bowen (Créd.), Louis Chan-

igny (UN), Guy Joron (PQ), Yves Michaud (L).

Jacques-Cartier (L) 11.833 — Roland Boyer (PQ), Jean-Guy Chartier (UN), Denis-Richard Lalonde (Créd.), xNoël St-Ger-

main (L), Léonard Baxter (Ind.), Léo Bourque (Ind.).

Jeanne-Mance (L) 6.063 — Robert Boily (PQ), xAimé

Brisson (L), Louis Desrosiers (UN), Aurélien Déry (Ind. Créd.).

Lafontaine (UN) 785 — Ulysse Bastarache (NPD), xJean-Paul Beaudry (UN), Marcel Lé-

ger (PQ), Roger Marchand (L), Cyprien Dion (Créd.), Giovanni

Cianci (Ind.), Cliff Friday (Ind. L.), Archangelo Lucciano (Ind.).

Laurier (L) 6.754 — Alfred Lévesque (Créd.), xRené Lévesque (PQ), Raphaël Esposito (UN), André Marchand (L).

Maisonnette (UN) 1.029 — Robert Burns (PQ), Jean

Ethier (NPD), xAndré Leveillé (UN), Lucien Mallette (Créd.), Jean-Robert Ouellet (L).

Marguerite-Bourgeoys (L) 9.944 — Normand Bourdeau (UN), Gilles Gasse (PQ), xClai-

re Kirkland-Casgrain (L), Roland Morin (NPD), Dave Haines (Créd.), George McLeod (Ind.).

Mercier (L) 518 — xRobert Bourassa (L), Pierre Bour-

gault (PQ), Clément Patry (Créd.), Conrad Touchette (UN), Paul Ouellet (Ind.).

Notre-Dame-de-Grâce (L) 12.781 — Jacqueline Dugas (PQ), Geneviève Faribault (UN), Donald Peacock (NPD), xWil-

liam Tetley (L), Paul King-

well (Créd.).

Ollier (L) 2.316 — Lucien La-

plante (PQ), Richard Moren-

ey (UN), xFernand Picard (L), Jean Trudeau (Créd.).

Outremont (L) 14.857 — Claude Archambault (UN), xJérôme Choquette (L), Na-

than Gans (NPD), Pierre Le-

febvre (PQ).

Robert Baldwin (L) 7.752 — Jacques Rivest (PQ), xAr-

thur Séguin (L), William Shaw (UN).

Ste-Anne (Ind) 1.638 — Ro-

se Lacaille (PQ), Fernand Si-

mond (UN), George Springa-

te (L), xFrank Hanley (Ind.), Jean Gagné (Ind.).

St-Henri (UN) 1.561 — Mi-

chael Fish (NPD), Elroi Gen-

ron (PQ), xCamille Martella-

ni (UN), Gérard Shanks (L), Edouard Croteau (Ind. PQ), Philippe Lalonde (Ind. L.).

St-Jacques (UN) 4.645 — Claude Charron (PQ), xJean

Cournoyer (UN), René Ga-

gnon (L), Normand Lapierre (Créd.), Michel Boujold (Ind.).

St-Laurent (L) 14.853 — Marcel Cousineau (UN), Mar-

cel Jacob (PQ), Gérard Ma-

rotte (NPD), xLéo Pearson (L).

St-Louis (L) 4.916 — Paris

Arnopoulos (NPD), xHarry

Blank (L), Michèle Jodoin-Ke-

aton (PQ), Paul Zannis (UN), Claire DaSylva-Demers (Comm.).

Ste-Marie (UN) 3.797 — xJean-Jacques Croteau (UN), Jean-Claude Malépart (L), Charles Tremblay (PQ), Clau-

de Larocque (Créd.).

Verdun (L) 10.918 — Suzanne Brassard (Ind. L.), Lucien

Caron (L), Albert Gariépy (UN), Gendron Haines (NPD), Carl O'Malley (Créd.), Jean-

Paul Ross (PQ), Gaston Ga-

gnier (Ind.).

Westmount (L) 17.825 — Pierre De Broux (PQ), Bernard

Codere (UN), Kevin Drum-

mond (L), Robert Morgan (Créd.), Norman Weiner (NPD).

La meilleure aubaine de l'année, le visa de saison pour Terre des Hommes spectacle unique au monde



Tout un monde d'attractions et de plaisirs

Pour \$12 seulement... 88 jours de fête... 4000 heures de spectacle... 70 pavillons entièrement rénovés... des restaurants nationaux... des casse-croûte... des boutiques internationales...

l'Express... le minirail... les nouvelles attractions de la Ronde... le Festival des étoiles. Terre des Hommes, exposition culturelle unique au monde.

VISAS de SAISON

Adultes:	\$12.00
Jeunesse (de 6 à 17 ans):	\$ 7.50
Enfants (de moins de 6 ans):	GRATIS!

Achetez votre visa dès maintenant et vous aurez une

chance de gagner un des grands prix

qui seront annoncés bientôt.

visa 1970

Terre des Hommes

Man and His World

Montréal, Canada

12 juin — 7 septembre

La commission B-B publie son livre IV

Les provinces doivent faire respecter davantage les droits des minorités

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommande, dans un document rendu public, hier, l'interdiction, notamment par voie de législations provinciales, de toute discrimination à l'endroit des minorités au Canada.

Elle recommande aussi l'enseignement plus poussé des langues et cultures autres que britannique et française dans les écoles et universités du pays ainsi que l'abolition de certaines restrictions appliquées notamment par la Société de la radio-télévision canadienne et portant sur les émissions non françaises ou anglaises.

Ce document, soit le Livre IV du rapport de cette commission coprésidée par MM. Davidson Dunton et Jean-Louis Gagnon, a pour titre "L'apport culturel des autres groupes ethniques". Il a été déposé aux Communes par le premier ministre Trudeau.

Cette étude, qui compte près de 400 pages, porte précisément sur "l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada ainsi que sur les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport".

À la fin de cette tranchée du rapport de la Commission Gagnon — Dunton, répartie en sept chapitres, les commissaires formulent 16 recommandations qui visent, dans l'ensemble, à la protection, à la conservation et au développement des langues et cultures des groupes ethniques minoritaires canadiens dont les plus importants sont, dans l'ordre, allemand, italien, ukrainien et néerlandais.

La Commission soutient, à l'encontre de certains, qu'il n'existe pas de "troisième force" au Canada groupant toutes les personnes d'origine ni britannique ni française. Le seul fondement à cette no-

tion est négatif dit-elle.

Elle rejette aussi la conception de certaines personnes qui voient dans le Canada un pays bilingue, mais multiculturel. Elle voit dans le Canada un pays fondamentalement biculturel, qui s'est enrichi de l'apport subséquent d'un grand nombre d'autres cultures.

C'est dans cette perspective qu'elle a mené ses recherches et qu'elle propose des moyens pour que les institutions culturelles, sociales, économiques et politiques du pays favorisent "les espoirs légitimes" des autres groupes ethniques à leur procurer toutes les chances d'épanouissement.

La Commission qui note qu'en 1961 le quart de la population canadienne déclarait avoir une origine ethnique autre que britannique, française, indienne ou esquimaude, soutient que ce 25 pour

cent de la population joue "un rôle de premier plan dans le système économique du Canada".

Elle déclare que dans presque tous les groupes, on a parfois été en butte à la discrimination, et que dans presque tous aussi on l'a pratiquée.

Elle note qu'actuellement il existe, dans toutes les provinces, une législation plus ou moins complète touchant les droits de l'homme. Cependant, dit-elle, il y a lieu de compléter et de généraliser les mesures éparpillées déjà adoptées. Aussi, recommande-t-elle que toute province qui ne l'aurait déjà fait promulgue des lois concernant les pratiques équitables en matière d'emploi et de logement et interdise la discrimination pour raisons de race, de couleur, de religion, de nationalité, d'ascendance ou de lieu d'origine.

Selon elle, ces lois devront aussi s'appliquer à la Couronne et à ses divers organismes.

Parallèlement, elle recommande que toutes les provinces créent des postes dont les titulaires veilleront à l'application des lois relatives aux droits de l'homme.

Elle rappelle que la politi-

que canadienne sur l'immigration a "un caractère discriminatoire" et que, par le passé, certains immigrants, venus d'Asie notamment ont eu à en souffrir.

La Commission recommande aussi au fédéral que la naturalisation, le droit de vote et l'éligibilité à toute fonction publique soient soumis aux mêmes conditions, quel que soit le pays d'origine des immigrants.

Actuellement, les immigrants qui sont sujets britanniques ont le droit de voter un an après leur arrivée, alors que les autres immigrants n'ont ce droit qu'une fois naturalisés. C'est-à-dire après cinq ans de résidence au Canada.

La Commission déplore le fait que jusqu'à maintenant on ait accordé peu de place aux langues vivantes, en dehors du français et de l'anglais, dans les programmes des écoles élémentaires publiques.

Elle estime que lorsque les parents le demandent, ces écoles devraient aider les groupes à conserver leurs langues et leurs cultures en mettant des cours à leur disposition.

Il incombe en outre ajoutée-elle, aux écoles publiques d'enseigner l'anglais ou le

les points saillants

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants du Livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, déposé, hier, aux Communes par le premier ministre Trudeau.

Interdiction, par voie de législations provinciales, de toute discrimination à l'endroit des groupes ethniques au Canada.

Création de postes par les provinces dont les titulaires veilleraient à l'application des lois relatives aux droits de l'homme.

Donner le droit de vote et l'éligibilité à toute fonction publique, aux mêmes conditions, à tous les immigrants quel que soit le pays de leur origine.

Donner un enseignement plus poussé des langues et cultures autres que britannique et française dans les écoles élémen-

taires, secondaires et dans les universités du pays.

Abolition de certaines restrictions appliquées notamment par la Société Radio-Canada et le Conseil de radio-télévision canadienne sur les émissions non françaises ou anglaises.

Le quart de la population canadienne, en 1961, était constitué de citoyens ayant une origine ethnique autre que britannique ou française.

Encouragement à l'Office national du film à poursuivre sa production visant à renseigner les Canadiens les uns sur les autres.

Augmenter l'aide financière aux associations culturelles et de recherche dont les objectifs consistent à développer les arts et les lettres des groupes ethniques non britanniques ou français.

Les minorités votent massivement pour le NPD et le Crédit social

OTTAWA (PC) — Les Canadiens d'origine autre que britannique ou française, établis dans l'Ouest du pays notamment, appuient massivement le Nouveau parti démocratique, à l'échelon national et le Crédit social et le NPD dans les provinces.

Ces Canadiens, originaires d'Europe centrale et d'Europe orientale, représentent environ 78 pour cent de la population de source ni britannique ni française dans les Prairies.

Ces révélations sont contenues dans le livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, déposé, mercredi, aux Communes par le premier ministre Trudeau. Ce document est intitulé "L'apport culturel des autres groupes ethniques" et compte près de 400 pages.

Cette tendance, note la Commission, semble confirmée par l'analyse des sondages d'opinion faits dans des groupes constitués autour de la langue maternelle.

Chez les Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, une proportion sensiblement plus élevée que chez les autres

avaient indiqué avant les élections fédérales de 1962 et de 1963 qu'ils voteraient pour le NPD ou le Crédit social.

La Commission note aussi que depuis la deuxième guerre mondiale, le nombre des personnes d'origine ni britannique ni française qui briguent les suffrages est en augmentation lente mais régulière.

Alors qu'elles n'étaient que 50 en 1949, aux élections fédérales de 1965, elles atteignent 148, ce qui représentait 15 pour cent des candidats.

La Commission précise qu'en tout, depuis 1867, une centaine de personnes d'origine ni britannique ni française ont été élues à la Chambre des Communes. 24 d'entre elles faisaient partie du dernier parlement.

Cette participation a commencé à s'accroître, notent-ils dans le rapport, vers 1923, alors que le gouvernement a levé les restrictions relatives à la naturalisation.

Pour qu'un citoyen d'origine étrangère ait droit de voter aux élections fédérales et provinciales, il doit être naturalisé, c'est-à-dire, qu'il doit vivre au Canada depuis au moins cinq années. Il y a toutefois une exception à cette règle en faveur des immigrants sujets britanniques qui peuvent voter, s'ils sont au Canada depuis une année.

La Commission déplore, d'ailleurs un tel favoritisme à l'endroit des immigrants qui sont sujets britanniques et recommande que la naturalisation, le droit de vote et l'éligibilité à toute fonction publique soient dorénavant soumis aux mêmes conditions, quel que soit le pays d'origine des immigrants.

L'une des explications au fait que les groupes d'origine autre que britannique et française appuient en général le NPD et le Crédit social, c'est que ce sont les "vieux partis" qui, ayant depuis toujours dirigé les gouvernements fédéraux, ont imposé, à certaines périodes, des restrictions à la naturalisation des immigrants d'origines particulières.

Lorsque les Canadiens d'o-

rigines précitées ne votent pas pour le NPD ou le Crédit social, ils ont alors tendance à appuyer le parti libéral plutôt que le parti conservateur, note-t-on dans le rapport.

Parmi les principaux groupes ethniques, ce sont les Allemands, les Ukrainiens et les Scandinaves qui ont fourni le plus de candidat aux élections fédérales, de 1963 et 1965.

Parmi la centaine de personnes d'origine ni britannique ni française qui ont été élues au Parlement canadien depuis 1867 plus d'un tiers venaient de l'Ontario et un tiers, des trois provinces des Prairies.

Entre novembre 1965 et juin 1968, il y eut aux Communes au moins 24 députés d'origine ni britannique ni française, "parmi lesquels certaines des figures les plus marquantes".

La proportion de ces députés était à peu près la même au sein des partis libéral et conservateur, mais plus forte dans le NPD et le Crédit social.

La Commission souligne que les Allemands, les Ukrainiens, les Juifs et les Scandinaves sont plus fortement représentés aux Communes. Depuis 1945, ils ont fait élire au minimum sept, cinq, neuf et quatre députés, respectivement.

Au Sénat, souligne la Commission, les deux grands partis politiques ont nommé, depuis 1867, 12 sénateurs d'origine ni britannique ni française, dont, depuis 1945, trois d'origine ukrainienne, un d'origine juive et un d'origine irlandaise.

Dans la fonction publique fédérale, les personnes d'origine ni britannique ni française constituent environ 17 pour cent des effectifs.

Bon nombre d'entre elles, dit la Commission, sont des immigrants que l'on retrouve parmi les cadres, les ingénieurs et les scientifiques.

Enfin, dans les Forces canadiennes, 16 pour cent des effectifs ne sont d'origine ni britannique ni française. On les retrouve à tous les degrés de la hiérarchie, y compris parmi les officiers supérieurs.

plus que jamais le Québec aux Québécois



Objectifs '70: il faut répartir équitablement les richesses du Québec parmi tous les Québécois par un réaménagement fiscal. Ce n'est que justice. L'Union Nationale le sait et agit en ce sens. Voilà pourquoi...

~~IMPÔTS~~

~~TAXES FONCIÈRES~~

~~COMPTES DE MÉDECINS~~

~~DROITS DE SUCCESSION~~

Vous ne paierez plus d'impôt sur le revenu si vous êtes marié et gagnez moins de \$100, ou célibataire et gagnez moins de \$50 par semaine.

Vous pourrez déduire de votre impôt le montant de vos taxes foncières et alléger ainsi vos charges de propriétaire de maison unifamiliale.

Vous ne paierez plus de comptes de médecins, car vous et toute votre famille serez protégés par l'assurance-maladie dès le 1er juillet.

Vous ne paierez plus d'impôt de succession et pourrez garder intact votre patrimoine, conservant au Québec les biens acquis par les Québécois.



Québec plus que jamais

UNION NATIONALE

Publié pour le compte de Léo Daignon, C.A. 92 boul. Paris, Laval, Qué. agent officiel de l'Union Nationale.

Venez vous la couler douce à Bellerive!

Appartements spacieux, tout équipés, situés dans un parc paysager superbe, en bordure de la Rivière-des-Prairies. Plus de 20 modèles, plus ou moins grands, dont l'un conviendra sûrement à votre genre de vie et à votre budget. Passez nous voir dès aujourd'hui. Bellerive est d'accès facile: l'ensemble est situé boul. Lévesque, entre les ponts de Cartierville et de l'autoroute des Laurentides. On peut s'y rendre par l'un ou l'autre pont ou encore par le train de banlieue du C.N., jusqu'à la gare de Cartierville.

Vous pourrez choisir entre un appartement à une chambre à coucher, à partir de \$110.

Un appartement à deux chambres à coucher (dont plusieurs comptent une salle de bain et demie), à partir de \$130.

Un appartement à trois chambres à coucher (avec deux salles de bain complètes), à partir de \$185.

Téléphone: 688-4422
Boulevard Lévesque à LAVAL

famille et société

Pourquoi les femmes subissent-elles la mode?

Qui dirige la mode? Qui, au nom de quoi, décide de la silhouette de millions de femmes et de plus en plus d'hommes? Qui nous impose nos vêtements? N'y aurait-il pas à réformer ce système-là aussi?

Une journaliste française publie dans un livraison récente du journal *La Croix*, une analyse intéressante sur ce que nous subissons toutes, que nous le voulions ou non, la mode. Nous en reproduisons ici les grandes lignes parce que ce sujet est en train de semer la panique chez les femmes américaines qui disent NON aux grands couturiers qui voudraient leur imposer la mini-jupe.

"Voilà bien un étrange pouvoir culturel. On en parle peu et, pourtant, il nous dicte notre apparence; il nous impose sa langue.

Que nous le voulions ou non, il faut parler chiffons d'autant plus qu'aujourd'hui les chiffons suscitent la perplexité. Bien sûr, dans l'immédiat, c'est le surgissement des "maxi" qui déconcerte. Déjà, la forme longue des manteaux de l'automne et de l'hiver avait étonné une opinion à laquelle d'aucuns avaient dénoncé, il y a deux ans à peine, que l'on entrerait définitivement dans l'ère du mini, imposé par la commodité, l'esprit moderne, voire le sens de l'histoire.

Cette révision déchirante en avait même exaspéré certains, telle cette jeune présumptueuse qui, invoquant déjà un droit acquis, s'écriait, méprisante: "Cette mode est dégoûtante! N'importe quelle bonne femme de 40 ans pourra la porter". On a des privilèges à défendre, à n'importe quel âge!

Malgré ces résistances, à la faveur de l'hiver, les maxi

sont descendus dans la rue. Les présentations de printemps confirment la tendance et beaucoup désormais s'interrogent: "dois-je ou non acheter un maxi?"

Cependant la querelle des maxi et des mini n'est qu'un avatar. Plus généralement, depuis plusieurs saisons, la mode semble s'acharner à déconcerter avec une agressivité plus féroce que jamais. On voit dans les pages des magazines des silhouettes extraordinaires. Abracadabrantes. On en rencontre aussi dans la rue, au magasin d'alimentation. Sont-elles jolies?

Assurément, on ne redécouvre pas la grâce de la grand-maman aussi facilement que l'on se retaille des jupes. C'est qu'en cette époque-là, on avait la démarche lente, un tantinet languoureuse, il y avait les petites diligences, etc. Néanmoins, le diagnostic, est par trop court. En réalité, le bon goût ne se perd pas. Un nouveau bon goût se cherche et cela par suite de deux circonstances au moins.

D'abord, il en va des vêtements comme des maisons et des couteaux. Les objets et les êtres sont en quête de formes différentes. C'est normal. Il est impossible que le costume ne cherche pas à être réinventé alors que Picasso et bien d'autres ont modifié le regard que nous portons sur nous-mêmes, alors que la chimie nous offre des matériaux inédits et tandis que l'homme, quand il devient conquistador de l'atome, de la lune ou plus prosaïquement de la route, prend des allures de Martien.

Il apparaît ensuite que le vêtement se charge de nouvelles fonctions. Il n'a plus seulement pour fonction de nous vêtir. Il n'a plus pour seule fonction de nous intégrer à la vie sociale en ajustant notre apparence à la leur, en nous conformant à eux. Le vêtement est à présent un moyen de fuite. On lui demande de nous dépayser. Il doit susciter l'illusion que l'on existe ailleurs et autrement, pour oublier le quotidien par trop ennuyeux ou difficile à vivre. Peu importe s'il adopte les usages de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique, des hippies, des Hindous, etc., l'essentiel est de parvenir à imaginer que l'on a largué le présent et

l'hexagone. C'est pourquoi le vêtement se fait déguisement. Le bal masqué jouait ce rôle naguère, une fois l'an. Le masque devient quotidien. Le costume tend à devenir opaque et ésotérique.

Bref, une nouvelle esthétique, une nouvelle signification des chiffons se cherche. Cela est nécessaire et bon. Toutefois, ce phénomène oblige à soulever la vraie question que posent les chiffons dans notre société industrielle: celle du gouvernement de la mode.

Qui dirige la mode? Assurément, nous connaissons des noms prestigieux comme Courrèges, Pierre Cardin, Saint-Laurent, etc. Sont-ce, eux, nos maîtres? Qui décide derrière eux? Et puis, au nom de quoi choisissent-ils notre silhouette? De leur fantaisie? De leurs intérêts?

De plus, face à ce pouvoir, comme à d'autres pouvoirs très nombreux dans notre société, pourquoi ne pas se demander: ne pourrait-on le

mieux distribuer? La mode ne pourrait-elle pas devenir création collective et individuelle et non création monopolisée par quelques-uns? En définitive, maxi, mini, midi, drap de cocher, soie de Chine ou vinyl, immenses ombreiros, petits bérêts ou casques laqués, qu'importe! L'essentiel n'est pas ce que l'on porte. L'essentiel est d'avoir CHOISI de le porter pour signifier quelque chose. L'important est que le vêtement devienne moyen d'expression du style que l'on veut être ou avoir et non pas acte de copie conforme. Il ne s'agit pas de rêver d'une société sans mode, mais d'une société dans laquelle la ou les modes respecteraient, sauvegarderaient l'autonomie des personnes. Ce n'est que quand le choix du vêtement sera un acte libre que l'on pourra vraiment distinguer les femmes et les hommes qui savent s'habiller. La révolution du vêtement peut se faire en obligeant les marchands à vendre ce que l'on veut. S'ils ne le vendent pas tant pis pour eux, les femmes se remettront à fabriquer leurs robes... et elles seront plus mini que midi.



Même la plus jolie fille, avec une robe mi-longue, devient anonyme. Les femmes américaines partent en guerre. "Nous voulons trouver dans les magasins des robes de toutes tailles et de toutes grandeurs. Finies les tailles 5 ans pour 'juniorettes' attardées et une longueur unique: celle décrétée par la haute couture".

Il est trop tôt pour légaliser la "mari" au Canada

OTTAWA (PC) — M. Purvas Smith, directeur de la section outaouaise de l'Addiction Research Foundation d'Ontario et chargé de cours à l'université Queen's, de Kingston, a déclaré qu'il était trop tôt pour procéder à une légalisation de la marijuana au Canada.

Selon M. Smith, les études n'ont pas encore démontré que cette drogue a le caractère inoffensif que certains lui pré-



Nous ne cherchons pas à vous éblouir avec de la laine, mais "Majestic" est notre meilleur tapis en pure laine.

Il n'y a aucune erreur, vous pouvez vérifier vous-même à travers la ville et vous ne trouverez pas de plus pure qualité que notre tapis "Majestic"; nous vous l'offrons, c'est le summum dans sa catégorie. Voici quelques-unes des raisons de sa qualité exceptionnelle: Le Majestic, dont la laine provient des meilleures usines d'Écosse, est tissé par d'habiles artisans. Doux comme du velours, le tapis pure laine n'est pas seulement touffu, mais si solidement tissé qu'il revient tou-

jours à sa forme première. Et, sûrement, Majestic possède tous les avantages indispensables pour un entretien facile, une longue durée et un nettoyage parfait que seule la laine pure peut apporter aux tapis. Vous les trouverez dans un vaste ensemble de couleurs riches et attrayantes à \$28,50 la verge carrée. Renseignez-vous sur notre plan budgétaire et notre superbe service de nettoyage.



TAPIS PURE LAINE

Regardez l'étiquette Pure Laine, c'est votre garantie pour tapis de qualité éprouvée, provenant des meilleurs tapis pure laine au monde.

Perfection Rug

1183 St. Catherine - 842-9991 / lundi - ven. 9 - 5.30 / jeudi 9 - 9 / sam. 9 - 5 h.
7800 ch. de la Côte de Liesse 731-7979 du lun. au ven. 9h. - 5 h. 30

Pétition des femmes américaines en faveur de la mini-jupe

NEW YORK (PA) — Plusieurs couturiers américains très connus auraient décidé d'adopter la longueur "midi" pour leurs collections d'automne-hiver qui doivent être dévoilées prochainement. Alors que les acheteurs commencent à arriver à New York pour choisir les modèles qui seront en vente en août dans les grands magasins, les femmes américaines évaluent la voix.

Plusieurs pétitions circulent dans certaines grandes villes américaines afin de faire savoir aux couturiers et manufacturiers que les femmes refusent de se faire dicter la mode qu'elles porteront. "Nous voulons un choix quant aux longueurs des jupes", a dit la présidente du groupe de Washington, Mme Patricia Deem. De son côté, Mme Reding, Hutner, présidente du groupe de Los Angeles, souhaite présenter une pétition comptant 150,000 signatures. Ces femmes prétendent avoir reçu plus de 10,000 lettres en faveur de la "mini" et l'appui de grou-

pes associés à travers les États-Unis. Malgré cette protestation, les couturiers ne broncheront pas à dit l'un de leurs porte-parole, Donald Brooks, gagnant à deux reprises des prix Coty et Cotton Fashion.

Au nombre des modelistes donnant le coup de grâce à la mini, on cite Geoffrey Beene, Oscar de la Renta, Sarmi, Molly Parnis, Gayle Kirkpatrick, Leo Narducci, Larry Aldrich, Chester Weinberg, Adèle Simpson, Don Simonelli, et probablement Galance dont la collection de printemps ne comportait que des robes plus longues.

Seymour Fox a déjà présenté la nouvelle silhouette. Pauline Trigère, qui préconise la jupe plus courte ce printemps, a déclaré qu'elle présenterait à l'automne "différentes longueurs".

Norman Norell n'a pas décidé s'il se bernerait aux vêtements longs. Les couturiers qui proposeront certainement des jupes en haut du genou sont Bill Blass, Jacques Tiffau, Anne Klein, Be-

vely Moyer pour la maison Gino Charles, Chuck Howard, Anne Fogarty, et Stan Herman chez Mort.

La littérature et son enseignement

L'équipe des professeurs de français du Pavillon Montcalm de la régionale de Tilly, en collaboration avec l'A.Q.P.F. (Association québécoise des professeurs de français, section de Québec), sous le patronage du Ministère des Affaires Culturelles et avec l'appui de nombreux collègues des écoles secondaires, des écoles normales, des C.E.G.E.P. et de l'université de la région de Québec, organise un colloque sur l'enseignement du français et de la littérature québécoise. Le thème de cette manifestation est: "La littérature, obstacle à l'apprentissage du français". Elle se tiendra les 17 et 18 avril, au pavillon Montcalm à Québec (2360, chemin Ste-Foy).

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Femme sérieuse pour garde d'un enfant et légers travaux. Chambre privée. repas. Tél: 733-1460. 20-4-70

ANTIQUITES CANADIENNES A VENDRE

ANTIQUITES CANADIENNES: collection privée: 18e et 19e siècle: armoires, tables, chaises, banc-lit, tiffany, coffre, rouet, buffet-banc, bergères, commodes, lits, etc. particulier. Bas prix. Tél. 671-2276. 27-4-70

APPARTEMENTS A LOUER

RUE SHERBROOKE, 175 ouest, grands 1½, 2½, 3½, meublés ou non, grille-ciel moderne, près métro, piscine, terrasse, buanderie, taxes, électricité payées. Prix raisonnable. Tél. 842-5818. 1-5-70

VILLE ST-LAURENT: 3½, meublé ou non, poêle-réfrigérateur et taxes incluses. Prés de toutes commodités. Prix modique. 1490 Poirier. Tél. 747-1743. 21-4-70

COTE-DES-NEIGES: 3535 chemin Ste-Catherine, 6 pièces, ensoleillé, chauffé, eau chaude, cuisine et réfrigérateur inclus, balcons, buanderie, famille adultes. \$160. Tél. 733-1214. 18-4-70

OUTREMONT: 3 pièces, spacieux, ensoleillé, moderne, toutes commodités, avec ou sans garage. Mme Deschamps 273-0431 ou 274-4142. 1-5-70

CANTLIE HOUSE

1110 ouest, Sherbrooke (coin Peel)

Air climatisé, tapis mur à mur et électricité inclus.

• Luxueux appartements "Bachelor" à partir de \$142.

• Appartements avec suite "Alcôve" et une chambre à coucher à prix légèrement haussé.

Centre-ville
Piscine sur le toit
Service de domestique disponible.
WALDORF REALTIES LTD.
844-3951 1-5-70

6210 Avenue N.D.G.

Bel appartement moderne, 3½, chauffé, eau chaude, taxes payées, cuisine-réfrigérateur et dinette. Maison paisible située sur beau terrain paysager \$120. Tél.: 488-3188 735-2836 17-4-70

AUTO A VENDRE

FIAT 124, "Spider" convertible, 1968, 22,000 milles, avec radio "Blaupunkt" 3 haut-parleurs, vit-brasionique, excellente condition. Tél.: 331-9901. 20-4-70

MERCEDES BENZ 250 SE, Expo '67, blanche, intérieur bleu, injection, transmission automatique, 4 freins à disque assistés, direction assistée, toit coulissant électrique, radio "Blaupunkt" AM-FM ondes courtes électronique, vert teinté, pneus d'été et d'hiver. Doit vendre immédiatement, propriétaire transféré outre-mer. Tél. 672-1440. 17-4-70

A VENDRE

CRUISER DE LUXE

(Shepherd)
Modèle hard-top, 1966, longueur 28', coque entièrement en teck, 318 heures de marche, moteur Fury Chrysler, appareil pour sondage de profondeur, entièrement meublé, \$12,000.
Dr L. Bachand
(514) 256-9231 27-4-70

Tentures, bibliothèque Victorienne, canapé Louis XV, fauteuils, lampes, tableaux, balayeuses électriques. Tél. 739-1357 ou 844-5700. 17-4-70

Ameublement complet pour 5 pièces dont: lit à baldaquin "King Size", sofa velours antique et plume d'oie, stéréo, tapis, tout \$1500. Tél. 844-5611. 18-4-70

APPARTEMENTS A LOUER

A Saint-Laurent

MAISON DE VILLE

"Le Chameran"

7½ pces, très moderne, chauffage radiant à l'électricité, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, câble T.V., garage, toutes taxes payées, service d'entretien, près gare Vertu et Centre d'achats.

BUREAU: 123 CÔTE VERTU

Tél.: 334-1864

Jeudi au vendredi de 2 à 6 h
Vendredi et samedi de 1 à 5 h
sinon sur rendez-vous.

J.N.O.

QUARTIER DE FLEURIMONT

2½, tapis mur à mur, meublé, chauffé, tranquillité, aussi l'appartement privé, 5870 Cartier. Tél.: soir 279-5436 ou 666-4776.

AHUNTSIC EST. 1745 Henri-Bourassa, immeuble neuf, 1½, chauffé, poêle-réfrigérateur. Tél. 381-0226 ou 581-2854. 20-4-70

3½, tout confort, \$90 mensuel, 5268 Côte St-Antoine. Tél.: 489-3709 après 17 heures Reprise de bail. 23-4-70

APPARTEMENTS A PARTAGER

Étudiant, CEGEP Rosemont, partagerait 4½ meublé avec étudiant ou jeune travailleur. 20 ans. Tél. 374-3581. 22-4-70

BUREAUX A LOUER

Bureau idéal pour professionnel, chauffé, fenêtres panoramiques. Tél. 387-7579. 17-4-70

CHALET A LOUER

STE-ADELE: près Mont-Gabriel, 2 chalets, 3 chambres, salon, foyer, cuisine moderne, meubles, face Rivière du Nord, du 15 mai au 15 octobre. \$650 et \$750. Tél. 482-7144. 22-4-70

CHALET A VENDRE

LAC CORBEAU, St-Damien-de-Brandon: 4 chambres, coucher, foyer naturel, plage privée, vendrais \$18,800. Aussi joueraies. Appeler Pelletier 481-0687 ou Maurice Robert, interurbain 835-4159. 24-4-70

STE-AGATHE, luxueux chalets Suisses, flanc montagne, 5½, chauffés, cheminée pierre antique, toit cathédrale en poutres, meubles Thibault, terrasse paysagée. Équitation, piscine. Semaine, saison-été. Tél.: 256-6825, fin de semaine 254-6728. 18-4-70

ALPINE (La Seigneurie) très grande sélection de terrains boisés et chalets au centre des Laurentides. Appelez 735-2791, laissez vos noms et adresses à l'opératrice, nous vous ferons parvenir photos, prix et route à suivre sans aucune obligation. 31-4-70

Autoroute région Ste-Adèle "Petite Suisse", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$14,650, terrain compris. \$98.50 par mois. Tél.: 366-0884. J.N.O.

DEMANDE D'EMPLOI

SECRÉTAIRE BILINGUE recherche travail sérieux à domicile, dans le domaine de la comptabilité, rapports, correspondance etc., selon rémunération à l'heure ou à la semaine. Tél.: 389-2162. 17-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

FEMMES DEMANDÉES

ASSISTANTE-DENTAIRE

demandée avec expérience de préférence, ou demoiselle intéressée à le devenir. Belle personnalité, apparence impeccable. Tél.: 581-9594. 18-4-70

HOMMES DEMANDÉS

AVOCATS

Étude légale d'avocats bilingues, recherche des associés de langue française et bilingues, afin de former une association dynamique. Écrire Case 30, Le Devoir, Montréal. 17-4-70

LOGEMENTS A LOUER

ANJOU: haut-duplex, colonial, 5½, moderne, chauffé, thermostat, entrée lessiveuse-sècheuse, libre, près Galeries Anjou, \$135. Tél. 352-0203. 20-4-70

BERRI 9195, 4½, fermé, bien éclairé, \$88, tournée fournie, coin arrêt d'autobus Legendre et métro Cremazie. Voir concierge app. 6. Tél.: 381-0544. 18-4-70

LOGEMENTS A LOUER

LOUIS-COLLIN haut duplex de 4½, 6½ chauffé, cuisinière, garage, \$250. Tél. 737-8773/17-4-70

ROSEMONT: 6430 Migneault, haut-duplex, 5½, chauffé, libre 1er mai. Appeler après 6 p.m. 259-2704. 20-4-70

NOUVEAU-BORDEAUX: 2½ pièces, bien éclairées, luxueusement meublées, dans triplex, balcon avant-arrière, vue magnifique, maison tranquille, proximité autobus 69, 2489 Place Bohle, Tél. 334-0628. 20-4-70

AHUNTSIC, 10748 Esplanade, 3 pièces, meublé, chauffé, eau chaude, électricité. Tél. 331-3015. 17-4-70

LONGUEUIL: 3 pièces modernes, semi-meublées, grande véranda privée face au jardin, place pour auto. Tél. 674-9306. 20-4-70

N.D.G., Harvard, haut-duplex, 7 pièces, chauffé, eau chaude, \$185, disponible immédiatement. Tél. 481-9279. 20-4-70

LOCAL DEMANDE

Cherche local à louer pour petite boutique. Mme H. Bryant. Tél. 747-2407 ou 626-4841. 11-5-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

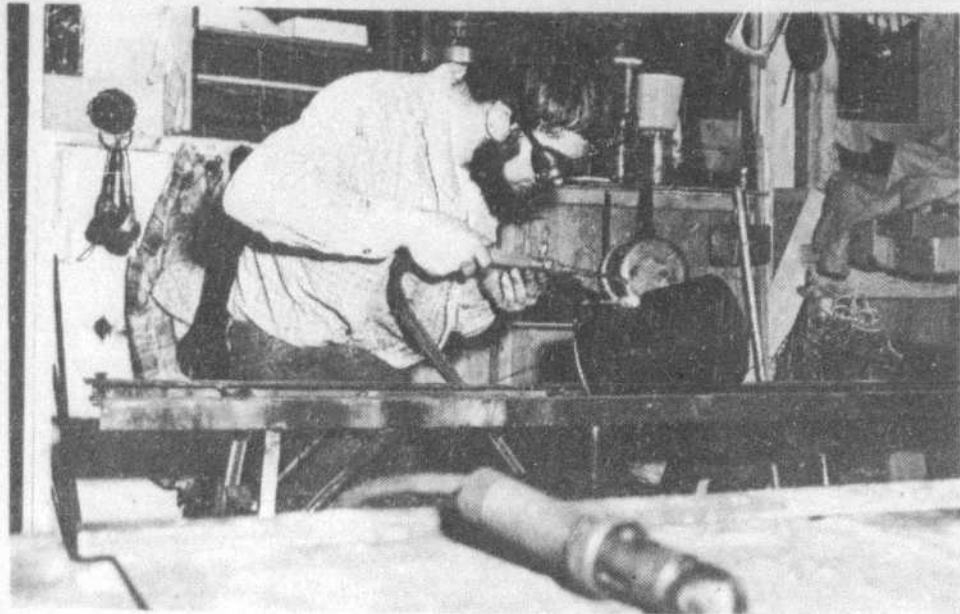
LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par semaine. Ahuntsic rue Curtoie. Tél. 382-1720. 20-4-70

LOGEMENT A PARTAGER

Jeune comédienne logerait jeune personne du monde des Arts, endroit calme et aéré (toutes commodités) \$18 par

famille et société



Une exposition originale d'œuvres récentes de céramiques et de sculptures sur métal se tiendra aux Ateliers du Meuble Québécois du 22 avril au 10 mai inclusivement. Cette exposition comprendra la présentation de travail au colombin par Lorenzo Bello, des miroirs par Michel Gibault ainsi que les œuvres figuratives de Jacques Pouplart, et se tiendra au 88 est, rue St-Paul, dans le Vieux-Montréal.

Ille des Soeurs

Ouverture d'une clinique médicale

Habiter en banlieue de Montréal, surtout à l'Île des Soeurs, inquiétait plusieurs familles bien dotées d'enfants. Ce sont ces dernières, sous l'initiative de Mme John A. Temple, qui ont eu l'idée avec un groupe de médecins résidents de l'Île d'ouvrir une clinique qui est située, en face du centre communautaire.

Pour commencer, un médecin sera de garde tous les jours, du lundi au vendredi, pour une certaine période, soit

le matin, l'après-midi ou le soir. Deux médecins seront disponibles le mercredi, dans l'après-midi et le soir. La clinique est ouverte aux patients de tous âges et l'on peut prendre rendez-vous par téléphone.

L'Association des résidents de l'Île a nommé au comité de la clinique médicale les personnes suivantes: Mme John Temple, présidente, Mme Ewen Fisher, secrétaire et

Mme J. P. Lepage, trésorière. Mme Temple signale que la clinique a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme et qu'elle a l'appui de tous les intéressés. "Avoir une clinique sur place procurera aux mères de famille un plus grand sentiment de sécurité pour leurs enfants, surtout en cas d'urgence", a précisé Mme Temple qui souhaite que les services offerts par cette clinique se développent rapidement.

À défaut de garderies

Une législation concernant les gardiennes d'enfants devrait être adoptée rapidement

OTTAWA (PC) — Une dame d'Ottawa vient de présenter au premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, un mémoire demandant qu'une législation soit adoptée concernant les gardiennes d'enfants.

Mme Ronny Loppe espère que le gouvernement émette des permis à l'usage de toutes les personnes qui s'occupent de garder des enfants et des bébés, tout en n'étant pas soumises à la Loi des garderies de jour.

Ce mémoire a été inspiré par une expérience personnelle vécue en 1967 par Mme Loppe, alors que son enfant de 21 mois avait été confié à une gardienne d'enfants d'Ottawa, pendant un séjour de Mme Loppe à l'hôpital. Lorsque l'enfant avait quitté la maison de ses parents, elle était en excellente santé. Après huit jours, on la remit à sa mère dans un état qui

n'aurait pas nécessité les soins d'un médecin. Pourtant, M. et Mme Loppe avaient interviewé la gardienne avant d'utiliser ses services et ils avaient eu des recommandations de la part d'une autre famille qui avait été satisfaite des services de cette gardienne.

Aide à l'enfant

Les Loppe avaient rapporté l'incident à la Société d'aide à l'enfance, à Ottawa, ainsi qu'à la police locale, mais on leur a dit que les preuves manquaient pour porter une accusation criminelle.

Depuis, Mme Loppe a étudié le problème de près et elle a interviewé des personnes qui s'occupent de garder des enfants, à Ottawa.

"Un bébé de huit mois a été retourné à sa mère couvert d'ampoules à partir de la taille. La mère croit que

pendant que son enfant était chez la gardienne, il n'a pas eu aucun exercice et n'a pas été assis. La mère a averti le département de santé de la ville et on lui a dit qu'il n'y avait rien à faire, bien que l'on ait admis que des plaintes du même genre aient déjà été adressées au département, précisément contre la même gardienne."

Un autre parent a raconté à Mme Loppe que son bébé de neuf mois avait été privé de repas réguliers et de lait, et qu'on l'avait laissé pleurer pendant des heures, alors qu'il était confié à la gardienne. Cette dernière avait éga-

lement laissé l'enfant sans surveillance à la maison, pendant de longues périodes.

Dans ce dernier cas, Mme Loppe déclare que l'enfant a souffert de malnutrition et de déshydratation, qu'il a par la suite contracté la fièvre scarlatine et a dû être hospitalisé pendant trois semaines.

Mme Loppe souligne que beaucoup de gardiennes prennent très bien soin des enfants qui leur sont confiés, et que la plupart seraient en faveur d'un système de permis. Ce système constituerait une protection et une recommandation.

De preux chevaliers s'affrontent pour les faveurs des demoiselles

Chaque année, le 15 mai, le Saint Empereur Romain et "Père de la Bohème", Charles IV (qui vécut au 14ème siècle) revient à la vie pour ouvrir officiellement la saison estivale dans cette ville d'eaux qu'il a fondée. Karlovy Vary est également très connue sous le nom allemand, Karlsbad.

Ce jour-là, en présence de personnalités tchécoslovaques et étrangères, a lieu à la Colonnade une cérémonie très pittoresque.

La fête débute par l'entrée de l'Empereur et sa suite. Les dames de la cour exécutent des danses datant du 14ème siècle à l'accompagnement de musique ancienne et de chansons présentées par les madrigalistes de Prague. Et, puis, pour obtenir les faveurs des jeunes filles, c'est l'affrontement des preux chevaliers encouragés par des cris et des rires très modernes. Les gagnants sont récompensés par des mouchoirs lancés par les dames de la cour.

LA COUTURE CHEZ-TOI



Patron no. 558
Soyez fraîche comme une fleur.

Le patron imprimé no. 558 est offert pour les tailles 10-18 N°.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

N° Nouvelle classification des tailles.

Exposition-vente

Des tapisseries aux bijoux d'art

La Galerie Tournesol, rue de la Montagne, à Montréal, présente jusqu'au 25 avril, une exposition des œuvres de nos meilleurs tisserands québécois. Exposition-vente souligne le directeur, Lucien Desmaris, puisque les tapisseries en montre sont de petits formats et signées de noms aussi prestigieux que Mariette

Vermette, Micheline Beauchemin, Monique Mercier, Maria Savatna, etc.

Toujours rue de la Montagne, une nouvelle boutique voit le jour sous le nom de "La Pléiade". On y trouve un éventail complet des toutes dernières réalisations de nos meilleurs bijoutiers québécois. Le propriétaire, Gérard Corbeil, n'en est pas à ses premières armes dans le domaine des métiers d'art. Il y a la Pléiade de la Place des Arts; depuis mardi de cette semaine, il y a la Pléiade, rue de la Montagne. En plus des bijoux de Denis Michaud et Mathieu Beauchamp, Armand Brochard et Bernard Chaudron, et plusieurs autres qui travaillent l'or, l'argent, le cuivre, le bronze, l'émail, on trouve dans cette boutique des sculptures et figurines de métal, signées Jarnusiewicz et Jean Michel.

Discrimination contre les femmes dans l'armée

WASHINGTON (PA) — Deux leaders féminins ont présenté des mémoires indiquant le rôle de second plan que jouent les femmes dans les services de l'armée américaine. Le mémoire a été remis au secrétaire à la Défense, à Washington.

Le colonel Jeanne M. Holm, directrice du groupe féminin de l'aviation a dit que, jusqu'à présent, les hauts postes administratifs n'étaient pas ouverts aux femmes, sauf quand ces dernières sont directement impliquées dans des programmes féminins. Le Dr Hester Turner, présidente du comité consultatif féminin dans les services de la Défense nationale, a exprimé l'opinion que les compétences des femmes ne sont pas pleinement utilisées dans le domaine militaire.

On compte plus de 40,000 femmes dans l'armée, la marine et l'aviation aux États-Unis. La plupart d'entre elles font un travail clérical, de l'administration médicale et certaines réalisations techniques.



Le comité de la clinique médicale, nommé par l'Association des résidents de l'Île des Soeurs, se réunit pour discuter du projet. Il comprend, de g. à d. Mme John Temple, présidente, Mme J. P. Lepage, trésorière, et Mme Ewen Fisher, secrétaire.

Auxiliaires de Notre-Dame

Humaniser les rapports entre patients et cadres de l'hôpital

Les dames de l'hôpital Notre-Dame veulent humaniser les rapports entre les patients et les cadres hospitaliers. C'est du moins ce qui ressort du travail accompli au cours de la dernière année et dont la présidente sortant de charge de l'Association des dames auxiliaires de cet hôpital, faisait état ces jours derniers, au cours de la réunion annuelle.

Les visites personnelles aux

malades oubliés ou loin de leurs familles, les bons de lait et vitamines distribués aux futures mères, la tasse de café offerte aux patients des cliniques externes, sont autant de petites douceurs procurées aux malades par les dames auxiliaires, a dit Mme Jean Gratton. En plus, on sait que l'Association des dames auxiliaires de l'hôpital Notre-Dame, a mis en opération depuis janvier 70 un casse-croû-

te à l'intention du personnel, des visiteurs et des convalescents.

Voici les membres du nouveau conseil des dames de l'hôpital. A la présidence, Mme Jean-Louis Léger, assistée de Mesdames Paul Fleury, Michel Bérard, Louis Lapointe, Léo Laflèche, Jacques Desaulniers, Gustave Portelance, René Boucher, et Jacques Vadboncoeur.



salon du foyer moderne

18 au 26 AVRIL

place bonaventure

NOUVEAU, EMBALLANT SPECTACULAIRE

- **L'HABITATION TRANSCAN**
Nouveau concept d'habitation modulaire
- **DECOR 70**
18 pièces conçues par des membres de la Société des Décorateurs Ensembliers
- **LES TAPISSERIES ROTHMANS**
En Première Canadienne — Une exposition des œuvres des maîtres français
- **PLUS DE 200 EXHIBITS**
Les plus récentes découvertes: Rénovation — Décoration — Aménagement du foyer
- **CHATELAINE**
Présenté "3 x 3" et "Rénovation '70"
- **Défilé de mode 12:30 et 8:00**
Présenté par les magasins et boutiques de mode de la Place Bonaventure



EN VEDETTE SUR SCÈNE

PAUL BÉRAL
J.-Pierre MASSON

TOUS LES JOURS
3h.00 et 9h.00

le bricoleur ANDRÉ DAVELUY
conseils pratiques sur la rénovation et le bricolage

PRIX D'ENTRÉE
ADULTES \$1.50
ETUDIANTS 0.75
ENFANTS: GRATUIT
(moins de 12 ans avec adulte)

HEURES D'OUVERTURE
MIDI à 10 h. 30
TOUS LES JOURS
PRENEZ LE METRO

"Je l'ai poursuivie jusqu'à ce qu'elle me prenne au piège."

Mais c'est moi qui ai pris la décision d'acheter la bague chez Birks."

"Je voulais être certain que j'obtenais un diamant à la juste valeur de l'argent que j'y mettais. Josette voulait à tout prix une monture extravagante comme en possède l'une de ses amies."

C'est ainsi que les deux nous avons trouvé chez Birks, qui a ajouté à sa collection de nouvelles qualités de diamants, exactement ce que nous cherchions. C'est-à-dire que nous pouvions acheter une bague moins coûteuse mais, parce que c'est Birks, nous étions certains d'obtenir une qualité correspondant à notre prix.

La monture que Josette a choisie est extravagante et sensationnelle. Dans quelques années, quand nos moyens nous le permettront, nous échangerons le diamant pour un plus gros. Birks facilite de tels échanges."

les **Diamants Birks**
ont l'éclat de l'amour.

Le plus grand choix de diamants et de montures au Canada. Des bagues à compter de \$100. Diamant garanti. Facilités de paiement.

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, Les Galeries d'Anjou.

arts et spectacles

Musique / Dernier concert de la saison à l'OSM

"Hétéromorphie": une vision minéralogique

par Jacques Thériault

J'attendais la création d'"Hétéromorphie" de Micheline Coulombe-Saint-Marcoux avec beaucoup d'impatience. J'avais hâte de voir comment elle arriverait à l'attention d'un public conservateur, à créer ce mouvement des blocs dont elle m'avait parlé et à traiter l'orchestre d'une façon électroacoustique. Après avoir entendu cette commande de l'Orchestre Symphonique de Montréal, mardi soir à la salle Wilfrid-Pelletier sous la direction de Franz-Paul Decker, mon enthousiasme pour "Hétéromorphie" concert traditionnelle et la politique de nos associations symphoniques qui débouche sur ce qu'il faut bien appeler un dilemme (ou une impasse).

Quelques mots d'abord sur cette œuvre non-conformiste, difficile d'exécution, sans concession à la mode. "Hétéromorphie", qui dure une douzaine de minutes, m'a suggéré un immense jardin où l'éclat ininterrompu des couleurs rejoint en diversité la gamme infinie des rythmes et des sonorités. On sent d'emblée que Micheline Cou-

lombe-Saint-Marcoux a voulu relever un défi, trop périlleux peut-être pour le peu d'expérience qu'elle possède mais fort compréhensible. Car, on ne saurait reprocher à une jeune compositrice de trente-deux ans de rechercher un paradis terrestre qui pourrait rapidement devenir un enfer sans le support de quelques audaces, de quelques vérités qu'elle a fait sien et qu'elle tient pour l'instant comme étant fondamentales, essentielles à son évolution créatrice. Ici et là, derrière l'agencement des structures imaginées par l'auteur, se dessinent les ombres de Messiaen et Xenakis, des maîtres de la musique du XXe siècle qui n'ont à peu près rien perdu de leur actualité. Les sons se répondent, se mêlent, s'attirent et se repoussent; les effets se répètent inlassablement comme les numéros d'une roulette de casino; la vie n'est pratiquement pas perceptible et c'est sur le plan "minéral" que tout se joue. Et, c'est peut-être là, au sein de cette froideur sonore, de cette opa-

ciété lumineuse, de cette régularité d'une trame musicale qu'on aimerait voir éclater, qu'il convient de rechercher l'application de la technique électroacoustique. Et c'est peut-être aussi cette conception qui a pu dérouter plusieurs d'entre nous à l'audition, faisant paraître la durée des huit événements que réunit "Hétéromorphie" beaucoup plus longue qu'elle ne l'est en réalité.

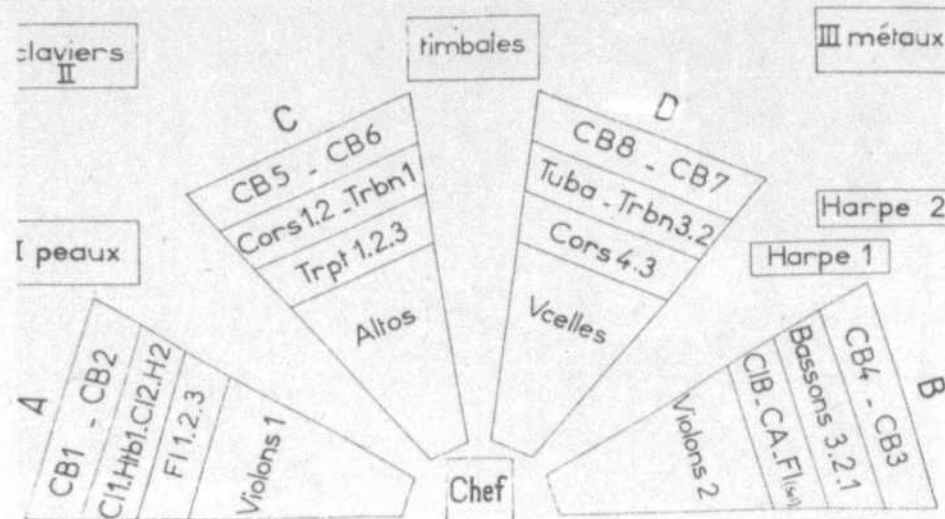
Le mouvement anticipé, lui, était beaucoup moins évident. Selon la compositrice, l'orchestre (divisé en quatre blocs comprenant chacun des cordes et un groupe de cordes et un groupe prédominant de bois et de cuivres, sans oublier cinq "groupes-percussions") devait donner l'illusion d'une sorte de mouvement comparable à celui des mobiles. Je ne saurais dire si la direction de Franz-Paul Decker était suffisamment claire pour faire apparaître ces contrastes, cette mobilité de la matière sonore, mais, d'un autre côté, le jeu des musiciens m'a paru assez contrôlé pour devoir rechercher ailleurs la

cause de cette lacune. C'est que le projet soumis en premier lieu par Micheline Coulombe-Saint-Marcoux a été refusé par la direction de l'OSM à reviser sa position de l'orchestre, qu'on a retrouvées entassées sur la scène, devaient en effet être dispersées dans la salle, plongeant ainsi l'auditeur dans un grand bain sonore. On a craint d'employer quelques loges, d'installer quelques lutrins dans les allées de la corbeille ou des balcons supérieurs. On aurait même pu se servir des halls adjacents à la corbeille pour disposer deux des quatre blocs de musiciens et laisser les portes ouvertes pour laisser circuler le son. L'expérience aurait, certes, mobilisé toute une équipe de déménageurs, mais le simple fait de la refuser condamne nos salles de concert à une mort lente et contraindrait l'OSM à reviser sa politique de commande annuelle à un compositeur canadien. Car, si le compositeur doit retentir son élan créateur à un moment où la musique se cherche une voie

possible, ce n'est plus la peine qu'on lui commande des œuvres pour orchestre, qu'on exige de lui des demi-mesures dans le seul but d'avoir la conscience tranquille et de répondre aux exigences prescrites formellement par les Conseils des arts.

Ceci dit, il faut tout de même reconnaître que l'OSM n'a pas la vie facile en cette période d'autorité financière et que le choix de Franz-Paul Decker était heureux. Micheline Coulombe-Saint-Marcoux n'a certainement pas tout dit de ce qu'elle a à dire, sa formation n'étant pas encore tout à fait achevée, et si l'orchestre n'a pas sonné comme prévu, c'est peut-être qu'elle préfère, au fond, le monde des machines.

Cette exécution fut suivie de "Prélude à l'après-midi d'un faune" de Debussy et de la "Symphonie No. 6 en la mineur" de Mahler, laquelle était jouée pour la première fois par l'OSM. La première de ces œuvres a passé difficilement la rampe, en dépit d'une bonne exécution, parce qu'on essayait encore de dé-



mêler la substance d'"Hétéromorphie" et qu'on avait la tête encore pleine de sons inhabituels. L'immense fresque de Mahler, placée en seconde partie de programme, a trouvé des

auditeurs mieux disposés. Pour la traduire, le chef permanent de l'OSM fit appel à son sens de la détermination, de la juste proportion et du bon sens. Et il en fallait, croyez-moi, pour convaincre les abonnés de rester assis sagement sur leur banquettes durant plus d'une heure et quart que dure l'exécution de cette partition dont Alban Berg a dit qu'elle constituait "la seule sixième, malgré la Pastorale". Emportée sur des temps qui rappelaient ceux adoptés par Bernstein pour son enregistrement Columbia, l'œuvre comportait cependant une bonne dose de

lyrisme et de débordements joyeux qui furent établis sans artifice. Il n'y avait d'ailleurs, qu'à regarder le chef vivre la partition et les instrumentistes (très nombreux et supportés par la présence de six percussionnistes) répondre à

ces débordements pour en être convaincu. Mahler aura certainement gagné des adeptes ce soir-là grâce à cette magnifique exécution, mais il se peut aussi qu'il se soit fait des ennemis mortels à cause de ses longueurs.

Beaux-Arts / À l'Université du Québec

Les éléments du jeu de construction

par Christian Allégro

Mardi soir, au Pavillon des Arts de l'Université du Québec, on "vernissait" une "exposition" intitulée "Dissidence 219" composée de 12 des œuvres d'une quinzaine d'étudiants, élèves de Jean Gogen, une œuvre par élève, 2 d'une "surprise", un environnement exécuté en secret par ces mêmes élèves dans l'atelier 219.

La réalisation de cet environnement fut possible grâce à une somme de 925 dollars qui, si j'en crois l'un des participants, aurait été réunie grâce à un encan de leurs œuvres organisé la semaine dernière, et qui aurait été un succès. Cet encan et le vernissage de mardi feraient partie, à ce qu'on m'a dit, d'une série d'événements que cet atelier 219 entend promouvoir régulièrement dans l'avenir: les éléments du jeu de construction.

L'exposition elle-même ne manque pas d'intérêt: les travaux de tous les étudiants méritent mention, mais citons en particulier ceux de Pierre Hamelin et de George Bogardi. Dans une œuvre accompagnée d'un texte intitulé "La pensée tabulaire", le premier tente de démontrer que la participation d'un spectateur à une œuvre est possible s'il peut construire lui-même une série d'images à partir d'un élément simple, en l'occurrence le carré (les éléments du jeu de construction). On le savait déjà, c'est même toute une ten-

dance de l'art contemporain, mais c'est bien de le redire. Dans "Illustration objective", Pierre Hamelin et George Bogardi, au lieu d'illustrer un poème d'une manière impressionniste ou expressionniste, ont illustré son impact sonore au moyen d'un oscillogramme et ce sont les oscillogrammes obtenus qui, assemblés et peints, constituent l'œuvre, qui possède une certaine beauté exacte: séduction des sciences exactes, objectivité de la méthode mathématique, décomposition et recomposition, éléments du jeu de construction.

Mais la "surprise" de la soirée, ce fut la découverte de l'environnement et ce qui suivit. Vers 20 heures 30, toute l'assistance, chevelus longs et jeans, étudiants et vagabonds (comme dans la chanson) grimpa les escaliers jusqu'à cet atelier 219 et entra, accueillie par un son strident et assourdissant, dans une grande pièce entièrement blanche. Plafond, sol, murs et fenêtres bouchées, tabourets, tables de travail, tout en blanc de cette blancheur agressive, livide et trop propre des cliniques; car l'intention est là, nous le saurons plus tard, il s'agit d'illustrer, si j'ai bien compris, le fait que l'École des Beaux-Arts serait une clinique remplie de cas pathologiques, les étudiants eux-mêmes se disant des malades, de la même manière qu'ils se veulent dissidents, ce qu'un peu plus tard Claude Pélouin va met-

tre en doute, en essayant de leur démontrer que, même en contestation, il y a des éléments du jeu de construction — jeu social, jeu politique, jeu de pouvoir et de l'argent, jeu grave mais jeu quand même.

Car c'était la grande surprise, l'événement dans l'événement, Jean Gogen, leur professeur, avait invité Pélouin ainsi que Yves André de l'O.N.F. (avec qui il est en train de tourner un film). Face à ces deux garçons intelligents qui leur assénèrent sans ménagement, mais sans agressivité, des vérités ou des contre-vérités sur la vie, l'homme et la crise, les étudiants et les autres (on ne sait d'où ils venaient) eurent une bizarre réaction de refus de communiquer, opposèrent une cécité

C'est tout un monde...

Nous avons construit la Joie de vivre. Vous y trouverez un appartement... et mieux encore, la joie de vivre.



Occupation en mai 1970. Appartements de 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 pièces.

Du lundi au jeudi de 10 h à 21 h. Ven., sam. et dim. de 13 h à 18 h.

175, boul. Deguire Ville Saint-Laurent 336-5151

CE SOIR 7:00* et 9:30
le très GRAND FILM de Gillo Pontecorvo
LA BATAILLE D'ALGER
Sommes-nous tous des Algériens?
"A VOIR ABSOLUMENT..."
UNE ŒUVRE NECESSAIRE (La Presse)
INTERDITE EN FRANCE
Ce soir à 7:00 et 9:30
Sam., dim., lun. 2:00 et 4:30 matinées
et soirées à 7:00 et 9:30

CINÉMA DE RÉPERTOIRE
verdi
5380 St-Laurent (277-4145)

GAGNANT DE 2 OSCARS
induct
le meilleur film étranger
Y. MONTAUDO / L'APRÈS-MIDI D'UN FAUNE
COULEURS
VENDOME
PLACE VICTORIA TEL. 878-1451

STUDIO VICTORIA 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45
VENDOME
PLACE VICTORIA TEL. 878-1451

La chanteuse Catherine McKinnon
Du 6 au 18 avril
Nick Martin et son orchestre
Danse continue
Réservations: 861-3511
Pas de minimum
Pas de frais de couvert (du lundi au vendredi)
La Salle Bonaventure
du Reine Elizabeth

Occupation en mai 1970. Appartements de 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 pièces.
Du lundi au jeudi de 10 h à 21 h. Ven., sam. et dim. de 13 h à 18 h.
175, boul. Deguire Ville Saint-Laurent 336-5151

LA SIRÈNE DU MISSISSIPPI
SAM. DIM. 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.40
DE FRANÇOIS TRUFFAUT
PETER FONDA - DENNIS HOPPER
easy rider 11e SEM.
18 ANS

qui doit assumer des erreurs faites avant et par d'autres que lui, parla du langage comme d'un suicide de toutes les énergies, s'éleva contre la déformation de notre perception, et d'une manière plutôt positive, contesta la contestation, comme étant partie intégrante de l'organisation de notre civilisation, toujours les éléments du jeu de construction, prétendant que la contestation est inutile oubliant qu'elle peut être aussi un point de départ, qu'au lieu de réparer les erreurs, il fallait les assumer, puis travailler et chercher, en se servant des "jouets", des outils qui nous sont donnés.

Q-BEC MY LOVE! Un poulet chez nous: Q-BEC B.O.
en français
Anne Lefebvre - Denis Poiré
Jean-Pierre Carlier - Larry Kent
Jack Lord
Cécile Susan Strasberg
ARLEQUIN
788-2943
Horaires: 1.05 - 3.55
6.45 - 8.05

PlayBach avec le Trio Jacques Loussier
"M. LOUSSIER EST UN PIANISTE SUPERBE... SON ART EST DOMINÉ PAR SA VIRTUOSITÉ ET SON SENS DU GOÛT, QUALITÉS IRREPROCHABLES CHEZ CET ARTISTE" — New York Times
Billets \$2.50, 3.50, 4.50, 5.50. Guichet 10 à 21 h tous les jours. Dim. (si néc.) midi à 21 h. RENSEIGNEMENTS: 842-2112. Postes à Place des Arts; env. affiliation avec votre adresse et chèque fait à ordre Place des Arts.
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS
Montreal 120 Tel. 842-7332
LUNDI 27, MARDI 28, MERCREDI 29
AVRIL, à 20 H 30.

DERNIER JOUR: GOTO, L'ÎLE D'AMOUR

14e SEMAINE
SALLE RENAISSANCE
Elysée
35 MILTON / 842-6053
DEMAIN
18 ANS
Marin Karmitz
7 jours ailleurs
SALLE BRISTOLTON
Horaires: 10.00, 11.30, 1.25, 3.25, 5.20, 7.30, 9.35 p.m.

l'apprentissage de la sexualité
l'initiation
CHANTAL DANIELLE RENAUD QUIMET
LA JOIE DE L'AMOUR
avec la participation de JACQUES RIBEROLLES • UN FILM EN COULEURS DE DENIS HEROUX
le PARISIEN
12. Sem.
HORAIRES: 10.00, 11.30, 1.25, 3.25, 5.20, 7.30, 9.35 p.m.

JEAN-PAUL BELMONDO CATHERINE DENEUVE
LA SIRÈNE DU MISSISSIPPI
SAM. DIM. 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.40
DE FRANÇOIS TRUFFAUT
PETER FONDA - DENNIS HOPPER
easy rider 11e SEM.
18 ANS

Ces affirmations, pour fondées qu'elles peuvent être, à tout le moins réfléchies, furent reçues par les étudiants comme des élucubrations d'intellectuel, et le dialogue que réclamait Jean Gogen fut impossible, tant on nageait dans la confusion. Il faut reconnaître que la faute n'en incombe pas uniquement aux étudiants. On n'aborde par un public, quel qu'il soit et si vraiment on veut lui apporter quelque chose, en l'assomant de formules à l'emporte-pièce, si intéressantes soient-elles, dès le début, et en tournant son travail en ridicule.

Mais je me trompe peut-être: les quelques paires d'yeux et d'oreilles que j'ai observées, fixées, malgré le brouhaha, sur les deux orateurs, les quelques groupes qui se sont formés autour d'eux après le départ de la majorité des chahuteurs, en disent peut-être plus long que je ne le pense.

VIVRE... À MORT!
DANIEL PILON
Geneviève Delor
UN FILM DE Gilles Carle
EN COULEURS
RED
4e SEMAINE aussi
LES CANTOS DE GLACE, couleurs
Horaires: 10.00, 11.50, 1.40, 3.30, 5.20, 7.25, 9.15 p.m.
CAPITOL
890 STE-CATHERINE O. 846-6828

À L'AFFICHE
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100, est AVENUE DES PINS
"AUX YEUX DES HOMMES"
(FORTUNE AND MEN'S EYES)
de JOHN HERBERT adaptée par RENÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD
AVEC: JEAN LECLERC, ANDRÉ BERNIER,
JEAN-DENIS LEDUC, HUBERT GAGNON, ROGER GARAND
DECORS: MOUSSEAU
RÉSERVATIONS: 845-7277

PAX QUARTET
en première partie:
"LES GŒLELANDS"
DIMANCHE 19 AVRIL 20H30
BILLET EN VENTE CHEZ
30 ARCHEMBAULT, 1000 STE CATHERINE
ET À LA PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 18 (Québec) Tél: 842-2112

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT

un film de PIER PAOLO PASOLINI
"PORCHERIE"
SEMAINE 1.30, 3.30
DIMANCHE: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE
525-8600

Aussi: "The painter and his model"

1970! l'œuvre de FLAUBERT adaptée librement pour l'écran
Madame Bovary
JEAN-TALON MAISONNEUVE
FLEUR DE LYS

LA COMÉDIE SEXUELLE DE L'ANNÉE
COULEURS
12 FILLES POUR UN HOMME
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
SORCELLERIE, MAGIE... et MESSÉS NOIRES COULEURS
CANADIEN 523-5100
PLAZA 859-5140

LE VICE-PRÉSIDENT DE NOS BOURSES PARLE DE L'ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

potins financiers

La reprise modérée, enregistrée en fin de semaine, la veille, après un début fort lourd, paraissait se continuer hier, de sorte que l'indice des industriels clôturait 2.04 points plus haut, au regard d'une perte de 5.34 points la veille à 780.56. Après avoir baissé pendant 8 séances consécutives, les stocks ont paru hier, plutôt assez soutenus sur la Bourse de Toronto. Sur la Bourse de Montréal, la liste paraissait irrégulière hier. La Bourse de Londres a bien réagi, hier, à la publication du budget de l'Angleterre. La Bourse de Paris paraissait décidée à ne pas adopter une ligne de conduite bien définie.

Maints analystes de Wall Street pensent généralement que la poussée en avant de bien des stocks, hier, à N-Y serait de courte durée, à moins qu'il y ait publication de nouvelles constructives sous peu.

La nouvelle hausse sensible des prix de l'or hier sur le marché anglais à \$35.84 l'once fin n'influe guère sur le marché français où le Napoléon-or cotait hier 58.70 francs vs 58.80 la veille.

Great Lakes Paper Co a vu ses recettes nettes s'élever à \$920,000 durant le trimestre terminé le 31 mars 1970, au regard de \$961,000 durant les mêmes 3 mois.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Offre de droits, proposée aux actionnaires de Peace River Mining & Smelting Ltd

Peace River Mining & Smelting Limited se propose de faire une offre de droits à ses actionnaires, leur permettant de souscrire à des actions ordinaires additionnelles de la compagnie. L'on croit, présentement, que la date de l'immatriculation pour les actionnaires qui recevront des droits d'acheter des actions additionnelles ordinaires sera le 15 mai 1970 ou une date dépassant à peine le 15 mai 1970. Les détenteurs d'actions ordinaires pourront acquérir des actions ordinaires additionnelles dépendra des conditions du marché et il sera déterminé au moment où l'offre sera faite. Si l'offre de droits proposée est faite, c'est l'intention de la compagnie de s'arranger pour les détenteurs de débentures convertibles, série "A", puissent convertir ces dernières et devenir des détenteurs enregistrés d'actions ordinaires en tout temps d'ici la fermeture des affaires le 15 mai 1970, et ils auront le privilège de recevoir des droits de souscription aux actions ordinaires précitées.

Nesbitt, Thomson & Cie Ltée et Maison Placements Canada Ltée ont obtenu l'émission de Châteauguay

La ville de Châteauguay, comté de Châteauguay, a vendu récemment, à un syndicat formé de Nesbitt Thomson & Co. Ltd., Maison Placements Canada Ltée, une émission de \$313,500 d'obligations, à 9 1/2% remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 97.71. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 10.0759%. L'emprunt comporte un solde de \$132,500, à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 14 ans et couvrant les amortissements prévus pour les années 1981 à 1989 inclusivement.

Datées du 1er avril 1970, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er avril 1970 au 1er avril 1980 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour le renouvellement des soldes non amortis de \$90,000, \$38,000, \$37,000, \$63,500, \$17,000, \$41,000, \$27,000, sur des emprunts originaux respectifs de \$110,000, \$45,000, \$45,000, \$100,000, \$22,000, \$50,000, et \$41,500, autorisés respectivement par les règlements 140, 141, 142, 143, 144, 156 et 157 pour un terme de 30 ans pour les règlements 140, 141, 142, 144 et 156 et de 20 ans pour les règlements 143 et 157, mais émis en 1960 pour un terme de 10 ans seulement.

L'évaluation impossible de la ville pour 1969, s'élevait à \$44,416,200. Le 31 décembre 1969, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$8,952,500. La présente émission étant des emprunts de renouvellement, elle n'augmente pas la dette de la corporation.

Extension de l'usine d'Aluminium Alcan d'Australie pour fournir une société japonaise

Alcan Aluminium Limited a fait savoir récemment qu'un accord de principe a été signé avec termes duquel Alcan doublera la capacité de son usine d'aluminium d'Australie pour satisfaire à un contrat qu'elle a passé avec Kope Steel Limited du Japon pour la fourniture de métal pendant dix ans.

L'accord, sous réserve de la ratification des Gouvernements du Japon et d'Australie, prévoit la livraison à Kobe Steel, par Alcan Australia Limited, de 500,000 tonnes d'aluminium de première fusion à raison de 50,000 tonnes par an pendant dix ans.

Par suite de cet accord, Alcan Australia devra procéder de nouveau à l'extension de la capacité de son usine d'aluminium, qui a récemment démarré à Kurri Kurri (Nouvelle-Galles du Sud), pour la porter à 100,000 tonnes par an.

La première tranche de l'usine de Kurri Kurri, d'une capacité annuelle de 30,000 tonnes, a été terminée en 1969. Dans le cadre de la deuxième tranche, la Compagnie procède, à l'heure actuelle, à des travaux qui porteront la capacité à 50,000 tonnes/an.

Kobe Steel contribue au financement de la troisième tranche, qui haussera la capacité à 100,000 tonnes/an, au moyen d'un prêt à Alcan Australia. Ce prêt sera remboursé avec intérêt au cours de la période de l'accord.

L'usine d'aluminium d'Alcan Australia est alimentée en alumine par la Queensland Alumina Limited, dans laquelle Alcan Aluminium Limited détient une participation de 22%. La bauxite est extraite dans la Queensland.

Alcan Aluminium Limited possède 70.5% du capital-actions d'Alcan Australia; le reste des actions est détenu par des institutions financières australiennes. La Société est déjà le principal transformateur de l'aluminium destiné au marché domestique australien.

Les Laiteries Leclerc Inc. viennent de traverser une année défavorable

Les Laiteries Leclerc Inc. viennent de rendre public leur rapport annuel couvrant leurs activités en 1969. Dans leur message aux actionnaires MM. Bernard Leclerc, président du conseil et M. Marc Leclerc leur déclarent en partie ce qui suit:

Le chiffre d'affaires de la compagnie est passé de \$12,770,692 à \$19,615,633. Cette augmentation considérable est due au fait que l'exercice couvre une période de quinze mois plutôt que douze et que, d'autre part, le résultat des opérations des deux entreprises que nous avons acquises s'y retrouve. Par ailleurs, les profits au cours de l'exercice sont passés de \$284,902 à \$148,719 soit, en chiffres ronds, une baisse de moitié. Les raisons de cette baisse considérable de profits sont nombreuses et leurs effets, ajoutés les uns aux autres, sont responsables de cet écart. Le premier facteur sans aucun doute est celui de l'augmentation du coût de notre matière première, le prix du lait payé à nos producteurs. Cette augmentation fut supérieure à celle que connaît le prix de vente. Ainsi, à l'automne 1968, la Régie des Marchés Agricoles décrétait une augmentation de 50 cents par cent livres de lait, soit 1 1/3 cent environ la pinte alors que l'augmentation effective du prix de vente moyen de notre pinte de lait fut inférieure à 1 cent, même si théoriquement le prix de vente fut relevé de 2 cents. Il en fut de même à la suite d'un changement de politique dans les prix de soutien du beurre par l'État. L'augmentation théorique du prix de vente du beurre fut établie à 2 cents mais, à toute fin pratique, nous avons bénéficié de moins de la moitié de cette augmentation. Ajoutons qu'à l'augmentation du coût de notre matière première s'ajoutait celle de certains frais, notamment les salaires et les fournitures. On peut certes dire qu'après une série d'années financières tous plus réussis les uns que les autres, le dernier nous porte à songer aux années de disette de biblique mémoire. La constatation frappe d'autant plus durement que votre compagnie n'a connu jusqu'ici que des années de vaches grasses. Nous sommes confiants cependant que la période des vaches maigres ne se prolongera pas davantage et nous avons toute raison de croire que nous verrons dès 1970 une année plus prospère. Comme on sait, les actions de cette compagnie sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne et elles paraissent se maintenir stables depuis quelques semaines.

Marcel CLEMENT

Aussi bien que dans celui de l'État

Voici les faits saillants du discours, prononcé par M. Jacques Dupuis, c.r. vice-président exécutif de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, le mercredi 15 avril 1970, devant les membres du Club St-Laurent Kiwanis, à midi trente, au salon or de l'Hôtel Ritz-Carlton.

"Nous sommes aujourd'hui le 15 avril. Dans deux semaines, jour pour jour, les électeurs québécois seront à régler un grave problème: celui du choix qu'ils sont appelés à faire de leur gouvernement. Le gouvernement choisi, entreprendra dès lors, au nom de tous les Québécois, et il devra faire vite, de mettre en action les solutions promises pour régler nos plus difficiles problèmes.

1. Corriger rapidement le taux de croissance du chômage.

2. Rechercher des milliers d'emplois pour ceux qui arrivent sur le marché du travail.

3. Améliorer le climat, l'environnement susceptible de permettre à l'entreprise privée de voir dans le Québec une terre privilégiée pour s'y développer.

4. Assurer une administration de la formidable machine gouvernementale qui soit en accord avec la recherche de moyens dynamiques de faire cesser l'inflation, d'assurer une meilleure efficacité.

5. Rechercher dans l'action, les moyens de faire régner un équilibre stable, par son leadership, entre le développement économique du territoire et le développement social et culturel de toute notre communauté.

6. Établir rapidement un climat propice à la concertation, à la participation avec les différentes entités du Canada, avec le gouvernement fédéral, pour que le territoire canadien puisse se développer et relever le formidable défi que sa situation géographique et ses richesses humaines et naturelles lui offrent de relever.

"Une grande vérité demeure et demeurera aussi longtemps que le monde sera monde. Le parti politique qui a "tout" n'existe pas et n'existera jamais. Les partis politiques sont composés d'être humains et aucun d'entre eux ne possède l'excellence dans talents et l'équilibre parfait pour les faire valoir."

"Voilà pourquoi, je m'unis de tout cœur et avec force à tous ceux qui recommandent à nos concitoyens, d'assumer leurs responsabilités d'électeurs et de voter le 29 avril."

Gouverner, c'est avoir le pouvoir. Avec tant d'autres Québécois je souhaite que le nouveau gouvernement reconnaisse profondément qu'avant d'être un pouvoir, l'autorité est un service!"

Nos bourses et le capitalisme populaire

"Nos bourses sont des institutions privées, à caractère public, qui servent bien cette recherche d'un équilibre stable. Comme "place du marché" où les épargnants sont invités à devenir co-propriétaires d'entreprises dont les actions sont inscrites à la cote de nos bourses, elles sont un véhicule de choix pour permettre le développement du "capitalisme populaire", de l'épargne productive de capitaux, de l'accumulation de capitaux nécessaires à l'expansion de notre économie, d'un retour de dividendes sur les placements basé sur la capacité des entreprises de grandir.

Nos bourses, en même temps, permettent au Gouvernement de compter sur ce véhicule de développement de capitaux, pour s'assurer l'entrée de fonds nécessaires pour mieux remplir ses propres responsabilités envers la communauté toute entière.

D'ici le 29 avril, réfléchissons sérieusement et le 29 avril, votons.

Votons en pensant que:

1. les jeunes qui refusent de se faire avaler par le système devraient réfléchir et accepter la possibilité que leur optique soit fautive. Ce n'est pas le système qui avale, c'est la vie qui apprend à toutes les générations que les plans purement théoriques n'ont pas de prise sur la réalité. La vie est mouvement et le mouvement ne s'enferme pas dans des formules toutes faites. Quand on s'est cassé les dents assez souvent sur le roc des faits concrets, on prend conscience des limites du possible. Les jeunes appellent cela "être croulant", les moins jeunes disent que c'est de la sagesse!"

2. Entre l'autoritarisme abusif et le laisser-aller, tout comme entre la révolte ouverte et la soumission aveugle, il y a place pour des gouvernements et des citoyens responsables, éclairés et respectueux les uns des autres, qui trouveront, dans leurs confrontations, les occasions de bâtir une société meilleure, de travailler au progrès économique, d'améliorer les conditions sociales, de réaliser ensemble, et non les uns contre les autres, le bien commun.

Et puisque je parle de bien commun — nous faisons face, avant le jour des élections, à un autre grand défi — celui de relever les favorisés de notre communauté, de faire de la campagne des Fédérations du Grand Montréal un grand succès. Prouvons-nous à nous-mêmes d'abord que nous acceptons notre responsabilité. Faisons notre juste part.

Ensemble, nous devons relever le pari qui se présente. Participons vraiment en donnant généreusement et en convaincant d'autres favorisés de faire de même afin que notre communauté atteigne un juste équilibre entre son développement économique et social. Le Pasteur King disait: "J'ai fait un rêve. Ensemble, par la participation, par la recherche de cet équilibre aussi bien dans le secteur privé que dans celui de l'État, nous pourrions faire de ce rêve une réalité!"

Labrador Mining and Exploration Co.

A eu un gain moindre durant le dernier exercice financier.

(CNW) — La Labrador Mining and Exploration Company Limited annonce que ses bénéfices nets pour l'exercice 1969 sont de \$6,866,859, soit \$2.08 par action, contre \$7,860,483 ou \$2.38 par action pour 1968.

Confirmant les chiffres publiés antérieurement, le rapport annuel

L'industrie du camionnage

En congrès à Québec les 16, 17 et 18 avril. Elle désire une corporation fermée.

L'Association du Camionnage du Québec Inc. tiendra son prochain congrès annuel au Château Frontenac de Québec les 16, 17 et 18 avril. Ces assises seront présidées par M. Georges-E. Simard de Montréal.

Parmi les sujets qui seront discutés se trouve un rapport présenté par M. Emile Bouvier, s.j., directeur du Département d'Économie de l'Université de Sherbrooke, sur les possibilités d'établir une corporation fermée pour l'industrie du transport routier. M. Camille Archambault, directeur exécutif de l'Association, a déclaré que par l'obtention d'une telle législation, l'industrie du camionnage pourrait se discipliner elle-même au point de vue sécurité routière, réglementation tarifaire, et ceci avec beaucoup plus d'efficacité.

A l'ordre du jour des délibérations, plusieurs autres problèmes ayant trait aux moyens de contrôle du transport sur route ou d'intérêt public, seront discutés. On demandera entre autres que Montréal, Trois-Rivières et Québec aient droit au chapitre de l'administration des ports de ces municipalités, au lieu de laisser la seule gestion au Conseil des Ports Nationaux. — Un projet de résolution a pour but d'amender le Code Provincial du Travail afin que des certificats d'accréditation soient émis aux associations d'employeurs pour représenter leurs membres, tel que la chose existait auparavant. — On réclamera de nouveau une Régie des Assurances dans le Québec afin d'obliger les compagnies d'assurance à justifier les hausses constantes et répétées des primes pour les véhicules-moteur.

NOMINATIONS CHEZ FAMOUS PLAYERS



M. George P. Destounis, C.A.



W.N. Murray

M. George P. Destounis, Président et Administrateur de Famous Players Canadian Corporation Limited, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. George P. Destounis, trésorier, et celle de M. W. N. Murray, vice-président, comme vice-présidents de la Compagnie, postes entrant en vigueur immédiatement.

Imperial Tobacco du Canada Limitée

Son président, M. Paul Paré, commente ses états financiers.

Je dois dire, en premier lieu, que nous avons modifié les états financiers afin de nous conformer aux récentes recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. Cette nouvelle présentation facilitera la lecture du bilan et donnera un exposé plus clair de l'exploitation de la compagnie.

Un autre changement d'importance apporté aux états financiers résulte de la décision prise l'année dernière de revenir à notre ancienne méthode d'inscrire les immobilisations et l'amortissement, en se basant sur le coût initial plutôt qu'après le coût de remplacement, comme on le faisait depuis 1961.

En 1969, nous avons acquis trois compagnies de produits alimentaires. Il s'agit de la S and W Fine Foods, Inc. de San Francisco, Uddo & Taormina Corporation du New Jersey et Pasquale Bros. Limited de Toronto. La raison sociale de Uddo & Taormina Corporation a été officiellement changée le 31 mars à celle de Progresso Foods Corp.

Pendant la même période, nous avons vendu deux filiales non rentables, la Beau Chatel Wines Limited et la Canada Fois, Limited. Les bilans consolidés comprennent maintenant toutes les filiales — la division des tabacs, les nouvelles entreprises de produits alimentaires, United Cigar Store.

Campeau Corp.

Nouveau sommet des profits en 1969

La société Campeau Corp. Ltd. fait état d'un chiffre record de profits réalisés au cours de l'exercice financier clôturé le 31 octobre 1969. En effet, les profits se sont élevés, au cours de cette période, à \$1,986,574.

Au cours des dix premiers mois de l'année 1968, cette entreprise outaouaise de construction et de biens immobiliers, avait réalisé un bénéfice de \$1,046,242.

Pour le dernier exercice financier, les bénéfices s'élevaient à 33 cents par action, contre 20 cents pour l'exercice précédent.

Les recettes totales se sont élevées à \$3,963,262, se répartissant comme suit: \$1,583,172, de la vente des maisons; \$11,600,201 de la vente du bois et d'autres matériaux; \$9,998,366, des loyers. Les recettes totales pour l'exercice précédent ont été de \$23,718,623.

Les dépenses se sont élevées à \$30,943,398, contre \$21,106,584 pour les dix premiers mois de l'année 1968.

À noter...

Lors d'une réunion du Conseil d'administration de Consolidated-Bathurst Limited tenue le 13 avril, une résolution recommandant l'acceptation de l'offre faite par Power Corporation of Canada Limited pour les actions ordinaires de la compagnie a été votée. Quatre des administrateurs, qui sont aussi administrateurs de Power Corporation, se sont abstenus de voter tandis que neuf ont voté en faveur et trois contre la proposition. Selon Babson, cette offre ne serait pas considérée comme bien généreuse. Une circulaire des administrateurs est en voie de préparation et sera transmise aux actionnaires le plus tôt possible.

Les actions ordinaires de la classe "A" de Versaford Services Limited se vendront aujourd'hui ex-dividende 15 cts l'action.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leurs assemblées annuelles spéciales générales: Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Limited à 3:00 p.m.

British Columbia Forest Products Limited à 12:00 midi.

Central-Del Rio Oils Limited à 10:30 a.m.

Abitibi Paper Company Ltd à 10:30 a.m.

Algoma Steel Corporation Limited à 2:30 p.m.

Chemical Limited à 10:00 a.m.

Kraftco Corporation à 11:00 a.m.

Dale-Ross Holdings Limited à 12:00 midi.

La C.S. de Soulanges, celle de St-Joseph de Sorel emprunteront sous peu.

La paroisse de Ste-Catherine d'Alexandrie-Laprairie, comté de Laprairie, a vendu récemment, à Tassé & Associés Ltée, une émission de \$160,000 d'obligations, à 9 1/2% remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 97.51. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 10.1356%. L'emprunt comporte un solde de \$86,000, à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 15 ans et couvrant les amortissements prévus pour les années 1981 à 1990 inclusivement.

Les Entreprises Perron Inc. font une expansion de \$750,000.00

A Cochrane, en Ontario

Au cours de l'année 1969, des travaux préliminaires avaient été amorcés dans le but d'agrandir l'usine déjà existante qui fabrique des contre-plaques d'épinette et de peuplier de dimension 4 x 8, d'épaisseurs et de qualités différentes.

Avec la venue du printemps, les travaux de construction reprennent maintenant pour être complétés vers la fin de juillet.

Après l'installation d'un nouveau séchoir et l'agrandissement de la presse, la capacité sera augmentée de 30 à 35%, ce qui portera la production annuelle à 75 millions de pieds carrés (base 1/4 pouce) de contre-plaque.

Les ardoisements de billes, qui auparavant étaient brûlés, ainsi que les copeaux de déroulage, qui avaient très peu de valeur commerciale, seront transformés en copeaux et expédiés par chemin de fer à l'usine de papier de la Compagnie Kimberly Clark à Niagara Falls, U.S.A. On estime que 3 wagons par jour seront ainsi récupérés.

Dans le budget, on a également prévu l'installation de machines servant à fabriquer des spécialités. 50 nouveaux emplois seront ainsi créés directement dans l'usine, ce qui portera le nombre total des travailleurs à environ 200. La bâtisse sera agrandie de 20,000 pieds carrés, ce qui portera la superficie totale à 85,000 pieds carrés.

L'honorable René Brunelle, Ministre des Terres et Forêts, était présent à la cérémonie de la réouverture officielle des travaux. On remarque également la présence du maire de Cochrane, Monsieur Maurice Hotte, et ses conseillers, ainsi que des représentants de la Chambre de Commerce, clubs sociaux et hommes d'affaires de la région de Cochrane.

M. Michel Perron, Président des Entreprises Perron Inc. dont Cochrane Enterprises Limited est une filiale, accompagné des autres membres du bureau de direction, a souhaité la bienvenue à tous les invités.

À LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS



M. André Turcotte vient d'être nommé président de la région Montréal - Jacques - Cartier à la coopérative d'assurance-vie La Société des Artisans. M. Gilles Boyer, A.V.A., directeur de la Vente, et M. Jacques Bélanger, gérant de la division de Montréal, ont confié à monsieur Turcotte le soin d'accentuer le recrutement et la formation de l'équipe de représentants. Cette équipe permet d'apporter à la population du nord-ouest de la métropole les services de la Société des Artisans pour assurer la sécurité financière des chefs de famille et des dirigeants d'entreprise. Le bureau de monsieur Turcotte est situé à 725 boulevard Décarie (301 à 304). Tél. 748-7819.

tants de la Chambre de Commerce, clubs sociaux et hommes d'affaires de la région de Cochrane.

André Bardet et les secrets de sa cuisine...

chez Bardet RESTAURANT FRANÇAIS

591 est, boulevard Henri Bourassa en face du MÉTRO

Montreal, Qué.

Pour les fins-gourmets, souper à la chandelle

Reservations: 381-1777 381-2840

Ferme le dimanche

IMPRESSIIONS "OFFSET" PHOTOCOPIES

Reproductions instantanées 100 copies \$3.00 plus taxes

8 1/2 x 11 imprimé un côté, encre noire. Expéditions rapides. Service de 24 heures. Prix spéciaux pour contrats.

Liste de prix sur demande

TOTAL COPY SERVICE 3555 boul. Métropolitain est

Tél.: 729-2933

Voir autres nouvelles de finance en page 15

AVIS DE DIVIDENDE

Actions classe "A" - Sans valeur nominale ou au pair

Un dividende de quatre-vingt cents (\$0.14) par action a été déclaré sur les actions classe "A" - sans valeur nominale ou au pair - de DUPUIS FRERES, LIMITEE, pour la période trimestrielle se terminant le 30 avril 1970, et sera payable le 15 mai 1970, aux actionnaires inscrits au registre le 30 avril 1970.

Ce dividende sera payé aux détenteurs de certificats d'actions au porteur, à toutes les succursales au Canada des banques suivantes: La Banque Royale du Canada, La Banque Provinciale du Canada et La Banque Canadienne Nationale, sur remise du coupon portant le numéro 60 attaché à leurs certificats d'actions, le ou après le 15 mai 1970.

Pour le conseil d'administration, la secrétaire générale, Jeannette Perras

Montréal, 13 avril 1970

LOUEZ VOTRE AUTOMOBILE

où vous l'achèteriez en toute confiance.

à l'enseigne du SERVICE INTÉGRAL

GOYETTE Pontiac - Buick - Tempest

Acadian - Firebird

Chambly Téléphone: 861-0181 658-8723

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

THORNE, GUNN & CIE Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE Comptables agréés

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A. Lucien Bélair, C.A. Léon Côté, C.A. Hensley Bourquin, C.A. Albert Gagneau, C.A. Pierre Lacroix, C.A. Pierre Chénouard, C.A. Gilles Tréhan, C.A. Marcel Marier, C.A. Bertrand Laroche, C.A. Jean Tremblay, C.A. Pierre David, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. André Lesage, C.A. Gérard Hogue, C.A. Roland Lévesque, C.A. Yves Beaulieu, C.A. Jacques Proulx, C.A. Clément Lussier, C.A. Jean-Henri, C.A. Denis Trudel, C.A. Gaston Orligny, C.A. Maurice Sénécal, C.A. D.-A. Hémond, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A. Lucien Bélair, C.A. Léon Côté, C.A. Hensley Bourquin, C.A. Albert Gagneau, C.A. Pierre Lacroix, C.A. Pierre Chénouard, C.A. Gilles Tréhan, C.A. Marcel Marier, C.A. Bertrand Laroche, C.A. Jean Tremblay, C.A. Pierre David, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. André Lesage, C.A. Gérard Hogue, C.A. Roland Lévesque, C.A. Yves Beaulieu, C.A. Jacques Proulx, C.A. Clément Lussier, C.A. Jean-Henri, C.A. Denis Trudel, C.A. Gaston Orligny, C.A. Maurice Sénécal, C.A. D.-A. Hémond, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A. Lucien Bélair, C.A. Léon Côté, C.A. Hensley Bourquin, C.A. Albert Gagneau, C.A. Pierre Lacroix, C.A. Pierre Chénouard, C.A. Gilles Tréhan, C.A. Marcel Marier, C.A. Bertrand Laroche, C.A. Jean Tremblay, C.A. Pierre David, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. André Lesage, C.A. Gérard Hogue, C.A. Roland Lévesque, C.A. Yves Beaulieu, C.A. Jacques Proulx, C.A. Clément Lussier, C.A. Jean-Henri, C.A. Denis Trudel, C.A. Gaston Orligny, C.A. Maurice Sénécal, C.A. D.-A. Hémond, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

l'information

Pius Callaghan exonère la police de Charlottetown, dit "dégoûtante" la demande d'enquête de Rémi Paul

CHARLOTTETOWN (PA) — Le président de la Ligue de hockey junior des Maritimes, M. Pius Callaghan, a déclaré, hier, que la police de Charlottetown a fait de l'excellent travail en mettant fin à la bagarre générale survenue à la troisième période, lundi soir, dans la série de l'Est de la Coupe Memorial opposant les Citadelle de Québec aux Islanders de Charlottetown.

"La police a été appelée à sauter sur la glace par l'arbitre, a-t-il fait remarquer, et n'a rien fait d'autre que d'essayer de reconduire les joueurs à leurs vestiaires. Il n'y a pas eu de brutalité ou de tentative de brutalité de la part des forces policières."

"C'est dégoûtant", a commenté M. Callaghan, prié de dire ce qu'il pense de l'enquête demandée par le minis-

tre de la Justice québécois. M. Rémi Paul, faisant suite à des rapports selon lesquels les policiers de Charlottetown se seraient livrés à des gestes de brutalité contre les joueurs du Québec au cours de ces incidents.

Quant au procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard, M. J. Elmer Blanchard, il a déclaré, mardi soir, qu'il n'y a pas encore eu d'enquête sur ces incidents et qu'il n'a pas non plus reçu de demande officielle à ce sujet de la part de M. Rémi Paul.

De plus M. Callaghan ajoute qu'à titre de représentant de l'Association canadienne du hockey amateur, il a été en relation avec l'équipe québécoise jusqu'à son départ, mar-

di après-midi, et n'a pu se rendre compte qu'un de ces joueurs ait été blessé.

Le président de la C.A.-H.A. Earl Dawson, a rejeté le protêt des Remparts de Québec au sujet de la partie de lundi dernier à Charlottetown, partie qui fut arrêtée six minutes avant la fin de la troisième période à cause d'une bagarre générale. Le président a basé sa décision sur le fait qu'aucun règlement n'empêche un arbitre d'arrêter une partie et d'accorder la victoire à une des deux équipes en présence.

L'arbitre Jack Johnson mit fin à la partie au moment où les Islanders de Charlotte-town menaient 6-4.

Le président Dawson a pris

sportive



Canadien Jr 6, Toronto 7

Il faut un coupable pour une série prolongée; Moreau n'en est qu'un!

par ROGER LABONTÉ

Forum — Oui, le Canadien Jr de Roger Bédard aurait pu mettre fin, dès hier soir aux espoirs impossibles (?) de triomphe des Marlboros de Toronto dans la série finale des éliminatoires de la Ligue junior "A" de l'Ontario. La nervosité inhabituelle des Tricolores, la commission d'erreurs dues à la nonchalance de quelques-uns, ont permis aux visiteurs de triompher 7 à 6 et, par voie de conséquence, de prolonger la série indéfiniment!

Contre les Marlboros, les Canadiens juniors ont conservé jusqu'ici l'initiative avec trois victoires, contre deux défaites, mais il leur aurait été aisé d'encaisser le triomphe final hier soir, devant 7,420 de leurs partisans au Forum, s'ils avaient mené le combat énergiquement, comme ce fut leur habitude la saison d'été.

C'est une bévue de Claude Moreau, commise après plusieurs autres pendant le match, qui a présenté la victoire aux Marlboros sur un plateau d'argent. Moreau s'est fait prendre à donner un double échec à un défenseur des visiteurs, alors qu'un tel acte de sa part était devenu parfaitement inutile une fois le territoire torontois dégagé d'une attaque soutenue des Canadiens. Pendant qu'il se retrouvait au banc des punitions, le tableau indicateur n'a affiché un match nul de 6 à 6 que l'espace de quelques secondes, le temps nécessaire pour permettre à Graham Wise de compléter, en beauté, une stratégie rapidement amorcée par son compagnon de ligne, Steve Vickers. La victoire était dans le sac.

On avait cru précédemment cependant qu'elle eut pu être le fait du Canadien junior en assistant à une pièce de jeu de Robert Lemieux qui y allait d'un troisième filet dans la soirée, et redonnait espoir aux partisans tricolores en provoquant une nouvelle égalité (6-6) après celle provoquée cette fois par Martin, (3-3) en deuxième période.

De tous les joueurs de Roger Bédard, c'est Robert Lemieux, Richard Martin (2 buts) qui ont le mieux paru dans la défaite. Gilbert Perreault a bien tiré également son épingle du jeu, et il a soulevé une fois de plus l'admiration de tous pour son talent en deuxième période, en récoltant son unique filet, un but comme il est devenu commun de qualifier de "du grand Perreault". Il a déjoué un défenseur puis le cerbère Woodyatt avec l'un de ses tours de passe-passe qui lui sont coutumiers, non sans l'aide d'une longue passe venue du bâton de Guindon qui avait bataillé pour la possession du disque le long de la clôture de droite. Mais pour la suite, Perreault a fait peu, affichant même, en certains moments

où le Tricolore paraissait en difficulté, emboîte qu'il fut très souvent dans sa propre zone défensive, une attitude nonchalante qui a forcé les défenseurs à redoubler d'ardeur... voire à commettre des erreurs.

Dans le camp des torontois, le défenseur Fred Barrett ("le gros no. 4") a connu la plus belle soirée en marquant à lui seul deux filets, sans aide. A sa propre ligne bleue, il s'est permis d'en malmenner plusieurs et seul, Allen Globensky, lors de ses rares présences sur la glace, a pu lui imposer un certain respect, chose qu'il a également faite contre Tom Johnston sans pourtant, pour une rare fois, jeter les gants.

Les Torontois ont déployé un échec-avant de tous les instants et se sont repliés groupés dans leur zone défensive dans les moments opportuns. Ce fut, avec les quelques erreurs commises par les troupes de Roger Bédard, l'histoire d'un match qui eut pu être leur dernier cette année.

Les adversaires devront maintenant croiser le fer une nouvelle fois vendredi à Toronto.

1ère période	
1-Montréal: Lemieux	6:11
2-Montréal: Martin	9:20
3-Toronto: Crosby	11:09
4-Toronto: Shutt	13:59
5-Toronto: Vickers	15:49
6-Toronto: Tallon	16:26
7-Toronto: Barrett	16:36
8-Toronto: Johnston	16:36
9-Toronto: Shutt	16:36
10-Montréal: Perreault	16:51
11-Montréal: Lemieux	16:51
12-Montréal: Guindon	16:51
13-Toronto: Wise	16:51
14-Toronto: Vickers	16:51
15-Toronto: Tallon	16:51
2e période	
1-Montréal: Martin	5:05
2-Toronto: Barrett	6:36
3-Toronto: Johnston	7:09
4-Montréal: Perreault	10:51
5-Montréal: Lemieux	11:36
6-Toronto: Vickers	15:11
3e période	
1-Montréal: Lemieux	10:20
2-Toronto: Wise	15:11
3-Toronto: Vickers	15:11
4-Toronto: Tallon	16:15
5-Toronto: Barrett	16:15
6-Toronto: Johnston	16:15
7-Toronto: Shutt	16:15
8-Toronto: Vickers	16:15
9-Toronto: Tallon	16:15
10-Toronto: Barrett	16:15
11-Toronto: Johnston	16:15
12-Toronto: Shutt	16:15
13-Toronto: Vickers	16:15
14-Toronto: Tallon	16:15
15-Toronto: Barrett	16:15

Lancers: Toronto 14 9 9-32
Montréal 14 12 11-37
Gardiens: Woodyatt (T), Wood (M).
Assistance: 7,425.

Orillia gagne

ORILLIA, Ont. (PC) — Les Terriers d'Orillia ont triomphé des Tigres de Victoriaville au compte de 5-3, hier soir, pour égaler leur série finale de l'Est pour la coupe Allan à 2-2. Il s'agit d'une série 4 de 7.

En surtemps Buffalo 3 Québec 2

De tous les joueurs de Roger Bédard, c'est Robert Lemieux, Richard Martin (2 buts) qui ont le mieux paru dans la défaite. Gilbert Perreault a bien tiré également son épingle du jeu, et il a soulevé une fois de plus l'admiration de tous pour son talent en deuxième période, en récoltant son unique filet, un but comme il est devenu commun de qualifier de "du grand Perreault". Il a déjoué un défenseur puis le cerbère Woodyatt avec l'un de ses tours de passe-passe qui lui sont coutumiers, non sans l'aide d'une longue passe venue du bâton de Guindon qui avait bataillé pour la possession du disque le long de la clôture de droite. Mais pour la suite, Perreault a fait peu, affichant même, en certains moments



FAUSSE JOIE! Robert Lalonde, le combatif joueur d'attaque du Canadien junior, croit ici avoir marqué un but dans la 1ère période de jeu, hier soir au Forum. Mais, en vérité, le gardien Bill Woodyatt a fait dévier le disque de justesse à côté du filet. Le joueur du Marlboro est Tom Johnston (17).

Football

PARIS (AFP) — En championnat de France de football de première division, les résultats suivants ont été enregistrés en 27e journée:

— A Saint-Etienne: St-Etienne bat Sochaux 2/0.
— A Nantes: Nantes et Sedan 2/2.
— A Rouen: Rouen et Bordeaux 0/0.
— A Ajaccio: Angers bat Ajaccio 1/0.
— A Rennes: Rennes bat Bastia 3/1.
— A Valenciennes: Valenciennes et Lyon 1/1.
— A Metz: Metz a battu Nîmes 3/1.

Voyageurs 3, Baltimore 1

Aucun but.
Pun.: Zaine et Tardif 2:20, Gauthier 3:30, Barrie 7:23 et 16:17, Roberto 8:54, Lagacé 10:19, Barry 13:23, MacQueen 19:45.

2e période
1-Montréal: Charron (Hextall, Curtis) 4:51

3e période
2-Baltimore: Bartlett (Labre) 5:16
3-Montréal: Charron (Bouchard) 19:20
4-Montréal: Houle (Charron, Curtis) 19:58
Pun.: MacQueen et Tardif 10:54, Roberto 11:38.

Lancers: Montréal 13 12 9-34
Baltimore 14 5 12-31
Assistance: 4,458

Baseball

LIGUE NATIONALE
HIER

Philadelphie 1, Chicago 5
Montréal 0, St-Louis 10
San Diego 5, Atlanta 7
Los Angeles 2, Cincinnati 3
San Francisco 6, Houston 7

AUJOURD'HUI
Pittsburgh à New York
Philadelphie à Chicago
San Diego à Atlanta (soir)
Los Angeles à Cincinnati (soir)
San Francisco à Houston (soir)
(Seules parties au calendrier)

LIGUE AMERICAINE
HIER

Chicago à Oakland (10:30 p.m.)
Minnesota à Californie (11 p.m.)
Washington à Baltimore (2) remise

New York 2, Boston 6
(Seules joutes à l'affiche)

AUJOURD'HUI
Chicago à Oakland (soir)
Minnesota à Californie (soir)
Kansas City à Milwaukee
Cleveland à Detroit
New York à Boston
(Seules joutes à l'affiche)

LANCEURS PROBABLES
AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Pittsburgh (Veale 0-1) à New York (Gentry 1-0)
Philadelphie (Fryman 1-0) à Chicago (Decker 0-0)
San Diego (Corkins 0-0) à Atlanta (Niekro 0-2), soir
Los Angeles (Singer 1-1) à Cincinnati (Maloney 0-0), soir
San Francisco (McCormick 0-1) à Houston (Bouton 1-0), soir
(Seules joutes à l'affiche)

LIGUE AMERICAINE

Chicago (John 0-2) à Oakland (Odum 1-1), soir
Minnesota (Boswell 0-0) à Californie (May 0-0), soir
Kansas City (Butler 1-0) à Milwaukee (Bolin 0-0)
Cleveland (Chance 1-0) à Detroit (Wilson 0-2)
New York (Bahnen 0-1) à Boston (Siebert 0-1)
Washington (Brunet 0-1) à Baltimore (Palmer 0-0), soir

Belle victoire de Ratté

Le Montréalais Gérard Ratté a remporté une brillante victoire par décision unanime sur Pablo Lopez, hier soir, devant quelque 1,500 spectateurs, dans une soirée de boxe organisée au Centre sportif Paul Sauvé par le promoteur Régis Lévesque.

Ratté a démontré à tous qu'il avait de la classe en attaquant d'entrée Lopez pour ensuite poursuivre par des coups opportuns qui lui assurèrent le triomphe final. C'était la première fois qu'il se produisait dans un combat de 10 rondes et il a fait belle figure. Ratté est l'un des futurs aspirants au titre canadien que détient Donato Paduano chez les moyens.

La défaite de mardi soir

Parce que la partie se termina assez tard, nous n'avons pu, dans notre édition d'hier matin, donner que le résultat de la défaite, au compte de 6-5 et en 10 manches, des Expos de Montréal contre les Cardinals de St-Louis.

Ce fut un échec décevant puisque le club montréalais avait pris une avance de 5-4 dans sa moitié de cette 10e manche, seulement pour voir St-Louis en marquer deux dans la demie de la manche et mettre fin au duel.

Les Cardinals marquèrent trois points non-mérités à la deuxième manche. Afin d'éviter une collision avec l'arrêt-court Bobby Wine, le voltigeur de gauche Mack Jones laissa d'abord la balle tomber devant lui, Leron Lee atteignant le deuxième coussin et Jones étant débité d'une erreur de deux buts. Le lanceur Steve Renko retira les deux frappeurs suivants mais accorda ensuite un but sur balles à Dal Maxwell pour ensuite voir Bob Gibson frapper un simple qui fit compter Lee. Les voltigeurs Lou Brock et Jose Cardenal firent compter deux autres points avec deux autres simples.

A la 6e, Staehle frappa un double pour ensuite réussir le premier point des Expos sur le simple de Staub, qui fut suivi d'un simple de Laboy et d'un but sur balles à Wine. Mais Bailey frappa dans un double-jeu qui mit fin au ralliement.

Montréal prit les devants 4-3 à la septième avec 3 points réussis grâce à un simple de Sutherland, un autre de Jones, une erreur de Richie Allen sur le roulant-sacrifice de Staehle, un simple (bon pour deux points et qui obligea Gibson à quitter le monticule) de Staub et un roulant de Brand.

Montréal 000 001 300 1-5 12 1
St-Louis 030 000 100 2-6 11 1
Renko, McGinn (5), Waslewski (7), Reed et Bocabella, Brand (6), Gibson, Hilgendorf (7), Taylor (7), Nye (8), Campisi (10) et Torre, LG: Campisi (1-0), LP: H. Reed (0-1), Circuit: Cardenal. Temps: 3h.12.

HOCKEY

LIGUE AMERICAINE
ÉLIMINATOIRES
Demain à 8 heures p.m.

BALTIMORE
-VS-
LES VOYAGEURS

Billets maintenant en vente au
FORUM

La Russie attaque les candidatures de Los Angeles et Montréal

MOSCOU (AFP) — M. Constantin Andrianov, président du Comité Olympique Soviétique et vice-président du Comité International, a critiqué hier, dans une interview à la revue "Ogoniok", ce qu'il a appelé "l'esprit de business" qui a motivé les candidatures de Montréal et de Los Angeles à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 1974.

Selon cette interview, reproduite par l'agence TASS, M. Andrianov estime que l'argument canadien selon lequel Montréal s'est qualifié pour les Jeux Olympiques parce que cette ville a organisé avec succès l'Exposition Universelle de 1967, ne peut pas être retenu.

M. Andrianov déclare ensuite qu'une récente réunion du Comité Olympique International avait conclu que les dépenses de propagande et les cadeaux des villes de Montréal et de Los Angeles constituent des moyens de pression destinés à former le choix, alors que la charte olympique veut que les jeux soient dénués de tout caractère commercial.

Le président du Comité Soviétique a particulièrement critiqué Los Angeles pour avoir proposé de remettre au Comité International de l'argent provenant de la vente des droits de retransmission à la télévision, et d'offrir le transport et l'entretien gratuits des athlètes. De telles pratiques réduiraient à néant les chances des petites villes, a-t-il dit.

Enfin, M. Andrianov a repoussé l'observation que Moscou a posé sa candidature trop tard en se référant au règlement prévoyant le dépôt des candidatures six ans avant les jeux.

De même, il a souligné qu'il n'existe aucune règle selon laquelle les jeux ne pourraient pas être organisés deux fois de suite en Europe.

Expos ne frappent qu'un coup sûr et perdent 10-0

ST-LOUIS (Le Devoir) — Les Expos de Montréal, pour la deuxième fois d'affilée, n'ont pu faire quoi que vaille contre le lanceur droitier Mike Torrez, hier soir, ne réussissant en fait qu'un seul coup sûr, pour en même temps voir les Cardinals de St-Louis bombarder trois de leurs quatre lanceurs, et ont perdu 10-0 leur joute contre les Cardinals de St-Louis.

En plus de briller au monticule, Torrez, qui n'accorda qu'un simple, soit à Adolfo Phillips au tout début de la 1ère moitié de la 8e manche, frappa lui-même trois coups sûrs, marquant un point et en faisant compter un autre.

Richie Allen a encore été en vedette avec deux simples et un coup de circuit bons pour quatre points.

Sparma, Morton et Johnson ont été les lanceurs montréalais qui n'ont pu contenir les frappeurs des Cardinals, le seul lanceur efficace des Expos étant Claude Raymond, aux 6e et 7e manches.

De plus, les Expos ont commis deux erreurs officielles.

MONTREAL (0)		ST-LOUIS (10)	
AB	P CS PP	AB	P CS PP
Jones, CG	3 0 0 0	Brock, CG	3 0 0 0
Staehle, 2B	3 0 0 0	Davalillo, CG	1 1 1 0
Staub, CD	3 0 0 0	Cardenal, CC	4 2 2 2
Fairly, 1B	4 0 0 0	Allen, 3B	5 2 3 4
Laboy, 3B	3 0 0 0	Torre, R	5 1 1 1
Brand, R	3 0 0 0	Lee, CD	4 1 1 1
Wine, AC	3 0 0 0	Hague, 1B	3 0 2 0
Phillips, CR	3 0 1 0	Javier, 2B	4 1 2 1
Sparma, L	0 0 0 0	Maxwell, AC	3 0 0 0
Morton, L	0 0 0 0		
Bailey, FU	1 0 0 0	Torrez, L	3 2 3 1
Morton, L	0 0 0 0		
Bailey, FU	1 0 0 0		
Raymond, L	0 0 0 0		
Sutherland, FU	1 0 0 0		
Johnson, L	0 0 0 0		
TOTAUX	27 0 1 0	TOTAUX	35 10 15 10
Montréal	000 000 000-0		
St-Louis	004 020 04x-10		

Erreurs: Jones et Sparma. Doubles-jeux: Montréal 2, St-Louis 1. Laissés sur les buts: Montréal 6, St-Louis 8. Deux-buts: Cardenal. Circuit: Allen. Sacrifice: Lee. But volé: Cardenal, Balle passée: Brand.

	ML	CS	P	PM	BB	R
Sparma, LP (0-2)	3	6	4	4	2	4
Morton	2	3	2	2	3	2
Raymond	2	2	0	0	0	0
Johnson	1	3	4	4	0	0
Torrez, LG (2-0)	8	1	0	0	6	3

Mauvais lancer: Sparma. Assistance: 8,193.

Baseball-sommaires

LIGUE NATIONALE

Philadelphie 000 100 000-1 6 1
Chicago 011 020 10x-5 9 0
Wise, Lersch 5, Wilson 8 et McCarver; Hands et Hundley. LG — Hands 1-0. LP — Wise 0-1. Circuit: Chi — Williams 1. A — 7,120.

Los Angeles 000 000 002-2 7 1
Cincinnati 003 000 00x-3 7 1
Osteen, Lamb (8) et Torborg; Merritt, Carroll (9) et Bench. LG: Merritt (2-1). LP: Osteen (0-3). Circuit: Kosco (2). Assistance: 6,701.

San Diego 013 001 000-5 10 1
Atlanta 020 300 20x-7 9 1
Corkins, Herbel (7) et Cannizzaro; Stone, Fridy (9) et Didier. LG: Stone (2-0). LP: Corkins (0-1). Circuits: Gaston (1) et Colbert 2 (4). SD: Cepeda (3) et Boyer (1). Assistance: 5,457.

San Francisco 010 400 100 0-6 10 1
Houston 101 010 030 1-7 11 1
(Dix manches)

Perry, Bryant (10) et Dietz; Griffin, Billingham (4), DiLauro (7), Cook (9), Gladding (10) et Edwards. LG: Gladding (1-0). LP: Bryant (1-2). Circuits: McCovey (2), Dietz (4), Houston 2 (2) et Pepitone (3).

À Blue Bonnets

Pari double: Sandy Glen (1) Adios (4) et Battle G. Adios (3): \$122.60.
1ère quintela, 4e course: Uncle Art (6) et Newport Rocket (8): \$86.10.
2e quintela, 7e course: Showell Assistance: 9,089.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Entrepreneur-électricien

Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont



LE REGARD ELECTRISANT D'UN FRAPPEUR... de circuits! Le célèbre Hank Aaron, des Braves d'Atlanta, atteindra prochainement le total de 3,000 coups sûrs dans les ligues de baseball de calibre majeur. Seulement sept autres joueurs ont jusqu'ici réussi cet exploit. Aaron a aussi un regard, si distant soit-il, sur le record de 714 circuits du fameux Babe Ruth. (TELEPHOTO PA)

Bateman à Buffalo

Les Expos de Montréal ont annoncé, hier, que le receveur John Bateman avait été prêté sous option aux Bisons de Buffalo de la ligue de baseball Internationale. Il rejoindra son nouveau club dès aujourd'hui alors que Buffalo fera l'ouverture de sa saison à Tidewater, Virginie.

Bateman a été libéré de l'hôpital d'Arlington, Texas, dimanche, après y avoir reçu des traitements pour un rein blessé lors d'une joute hors-concours contre les Sénateurs de Washington le 4 avril dernier. Jim Fanning, directeur général des Expos, a dit que le séjour de Bateman à Buffalo lui permettra de retrouver sa forme physique avant d'être rappelé par le club montréalais.

Bateman a joué dans 74 parties des Expos l'année dernière et frappa pour une moyenne de .209.

Les Expos n'ont actuellement que 24 joueurs sur leur alignement, un de moins que la limite permise.

Savez-vous voyager c'est aussi savoir où s'arrêter.

à Québec

«motor hotel»

l'unique

21, rue de la ville

AIR CLIMATISÉ

RESTAURANT

RESERVATION 418-681-7701

2250 Boul. Ste-Anne, Québec 3 P.Q.

C'est plutôt incroyable qu'un pneu possède une garantie de 40,000 milles...

à moins que ce soit un MICHELIN de CANADA TIRE*



Oui! Vous pouvez vous arrêter. Mais pouvez-vous vous arrêter à temps? Pour la conduite d'aujourd'hui, il vous faut un contrôle extraordinaire. Il vous faut l'extraordinaire pneu Michelin Radial. Ceintures d'acier pour plus de sécurité, les Michelin vous arrêteront à temps... en tout temps! Michelin - le pneu de renommée

internationale, maintenant en vente aux 8 succursales Canada Tire à Montréal et à travers le Québec.

*Canada Tire vous offre une Garantie d'Usure de 40,000 milles sur les Michelin Radials, en plus de la Garantie Anti-Hasards Routiers de Michelin. (Non disponible sur voitures de course ou de haute-performance.)

MICHELIN "RADIAL"

CANADA TIRE CO. LTD.

CENTRE-VILLE
770, rue Notre-Dame
(coin University)
861-1611

NORD-OUEST
5150, rue Jean Talon
(près boul. Décarie)
731-7766

NORD-EST
1025, rue Jean Talon
(coin St-Jacques)
731-7766

CHOMÉDEY-LAVAL
1200, boul. Chénier
(coin St-Jacques)
688-6262

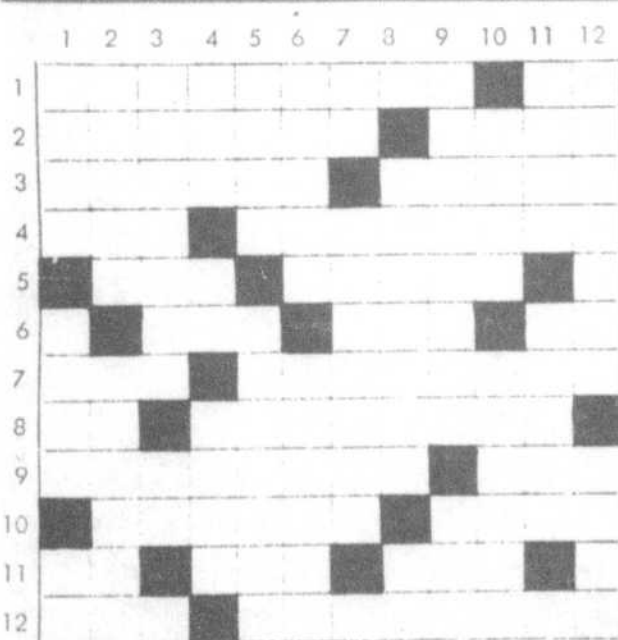
EST DE MONTRÉAL
6200, rue Sherbrooke
(coin Cadillac)
294-6006

RIVE SUD
3435, boul. Taschereau
(coin St-Jacques)
678-9080

SHERBROOKE
1605, rue King
567-2138

TROIS-RIVIERES
731, Des Meulles
375-1000

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Relatif aux théories de l'économiste Keynes. — Fer.
- 2-Rompre l'épaule d'un animal. — Maintenant.
- 3-Pièce de charpente fixée verticalement. — Policier.
- 4-Nom de deux chaînes de montagnes. — Personne qui nivelle.
- 5-Moi (latin). — Unité de flux lumineux.
- 6-Adresse. — Fatigué. — Douze mois.
- 7-Voiture fermée, pour le transport des chevaux. — Examine, considère.
- 8-Idem. — Personne qui traite.
- 9-Austérité. — Au golf, petite cheville.
- 10-Aventurier qui court les mers pour se livrer au brigandage. — Escarpement rocheux bordant une combe de chaque côté.
- 11-Platine. — Atmosphère. — Pluie.
- 12-Langue, faconde. — Maladie inflammatoire du rein.

- chez les Turcs et les Arabes. — Six.
- 4-Nuage. — Richesse. — Préfixe qui, placé devant une unité de mesure, la multiplie par un billion.
- 5-Mouvement pour s'élever. — Espace de terre.
- 6-Récouvre la partie inférieure de l'ouverture d'une porte. — Venir au monde

GOLD LABEL

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

CHEMISES SANS REPASSAGE

3 / \$17

ORD. \$8.00 \$5.99
6 \$33 12 \$64

Chemises sans repassage... fraîches... impeccables. Coloris à la mode. Bas prix convenant à tous les budgets. Confectionnées au Québec, elles se vendent uniquement chez Morgan. Coupe étudiée, beaucoup de confort. Tissue mixte Fortrel® et coton au toucher sec. Col mou à pointes longues et manchettes mousquetaires. Havane, or, bleu, vert ou blanc arctique (couleur framboise au centre-ville seulement). Aussi en blanc avec col à apprêt permanent et manchettes mousquetaires. Encolures: 14-14½ (32-34), 15-16½ (32-35) et 17-17½ (33-35). (Encolures: 14, 17 et 17½ au centre-ville seulement). Téléphoner à 842-6261. Chemises pour hommes, rayon 62, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon (Pas de blanc à Snowdon).

*Marque déposée

Utilisez ce bon de commande
HENRY MORGAN & Co. Limited
Square Phillips, Montréal

Nom.....
Adresse.....

Prérez de mentionner le mode de paiement et d'ajouter 8% pour la taxe.
Chèque ou mandat-poste.

inclus..... compte courant.....
LCR (C.O.D.).....
Havane..... Or..... Bleu..... Vert..... Blanc arctique.....



Un autre produit du
Québec.
Québec sait faire.